

Bulletin du Conseil communal

N° 7



Lausanne

Séance des 10 et 11 décembre 2019

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 10 et du 11 décembre 2019

7^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 10 et le 11 décembre 2019, à 18 h, à 20 h 30 et à 0 h 01

Sous la présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Sommaire

Ordre du jour	506
Première partie	517
Prestation de serment de Mme Sima Dakkus (Les Verts) en remplacement de Mme Alice Genoud, démissionnaire et de M. Selsabil Maadi (Les Verts) en remplacement de Mme Sophie Michaud Gigon	517
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de Mme Alice Genoud, démissionnaire	517
Démission de M. Axel Marion (CPV) du Conseil communal, avec effet au 31 décembre 2019	518
Communications – Dépôts	
Pétition de Acidus (Association citoyenne pour la défense des usagers du service public) (1797 signatures) : « Pour la sauvegarde de nos offices postaux de quartier ».....	519
Texte de la pétition.....	519
Pétition de Mme Christiane Pilet et consorts (5579 signatures) : « Pour la sauvegarde intégrale de la campagne de Rovéréaz : renonçons à toute nouvelle construction sur ce site exceptionnel ! »	520
Texte de la pétition.....	520
Pétition de M. Sylvain Croset et consorts (1340 signatures) : « Contre les véhicules surdimensionnés à Lausanne.....	522
Texte de la pétition.....	526
Communications	
Commission permanente des finances Organisation du 1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.....	526
Séance du Conseil communal de Lausanne du mardi 10 décembre 2019 – demandes de traitement prioritaire pour les Préavis N ^{os} 2019/45, 2019/43, 2019/44, 2019/41, 2019/36 et le Rapport-préavis N ^o 2019/18.....	527
Traitement du rapport-préavis No 2019/37 « Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020 – Réponse au postulat de M. Yves Ferrari ‘Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... un pas de plus vers la société à 2000 W.’ – Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz ‘Lausanne veut cultiver la différence, source d’une immense richesse, à l’occasion des JOJ 2020’ ».....	528
Traitement prioritaire de la pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne – Sauvons l’Auberge du Lac de Sauvabelin !	529
Traitement prioritaire de la pétition de Park Stephanie – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020.....	529
Nomination de M. Julien Guérin au poste de chef du Service de l’urbanisme	530
Ouverture d’un compte d’attente pour un projet de géothermie à moyenne profondeur	531

Résolution de M. Valéry Beaud du 6 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Valéry Beaud : « Le tram passe, la rampe trépassé ! »	532
Communications – Dépôts	
Question écrite de Mme Alix Aubert (EàG) concernant notifier l'interdiction de distribuer	533
Postulat de M. Benjamin Rudaz (Les Verts) et consorts : « Pour une stratégie municipale de gestion des marchandises cohérente, compatible avec une ville dynamique et agréable à vivre ».....	533
Postulat de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « Aéroport de la Blécherette : en finir avec un vestige du passé ».....	533
Postulat de M. Valéry Beaud (Les Verts) et consorts : « Pour une évaluation des impacts économiques et des coûts sociétaux de l'aéroport de la Blécherette ».....	533
Interpellation de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Municipaliser l'animation socioculturelle pour mieux la démanteler ? ».....	533
Interpellation de M. Ilias Panchard (Les Verts) et consorts : « Municipalisation de la FASL : il est urgent d'attendre ! »	534
Interpellation de Mme Céline Misiego (EàG) et consorts : « Quel impact lausannois des cadeaux aux entreprises et autres baisses fiscales annoncées par le Canton de Vaud ? ».....	534
Interpellation de M. Denis Corboz (soc.) et consorts : « Municipalisation de la FASL : quelles visions de la municipalité ? »	534
Budget de fonctionnement de l'exercice 2020 Plan des investissements pour les années 2020 à 2023 Achat d'actions de Romande Energie Holding S.A. – crédit complémentaire Augmentation du plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. Vente de la participation dans le capital de Mediaprofil S.A. à Mediaprofil Holding S.A.	
Préavis N° 2019/45 du 24 octobre 2019	
Discussion	535
Deuxième partie.....	
Budget de fonctionnement de l'exercice 2020. Plan des investissements pour les années 2020 à 2023. Achat d'actions de Romande Energie Holding S.A. – crédit complémentaire. Augmentation du plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. Vente de la participation dans le capital de Mediaprofil S.A. à Mediaprofil Holding S.A.	
Préavis N° 2019/45 du 24 octobre 2019	
Discussion – Reprise.....	559
Pétition de Mme Stephanie Parks et consorts (32 000 signatures) : « Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 ».....	559
Discussion	559
Ouverture d'une nouvelle séance sans convocation après minuit	592

Troisième partie	593
Budget de fonctionnement de l'exercice 2020. Plan des investissements pour les années 2020 à 2023. Achat d'actions de Romande Energie Holding S.A. – crédit complémentaire Augmentation du plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. Vente de la participation dans le capital de Mediaprofil S.A. à Mediaprofil Holding S.A.	
Préavis N° 2019/45 du 24 octobre 2019	
Discussion – Reprise	593

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Sima Dakkus (Les Verts) remplaçante de M^{me} Alice Genoud, démissionnaire.
2. Prestation de serment de M. Selsabil Maadi (Les Verts) remplaçant de M^{me} Sophie Michaud Gigon, démissionnaire.
3. Election complémentaire d'un(e) suppléant(e) à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de M^{me} Alice Genoud (Les Verts), démissionnaire.
4. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R46 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R53a Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ».
- R53b Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (FIM) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R59 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD) **BENOÎT GAILLARD**
- R60 Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne ». (CD) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R62 Rapport-préavis N° 2018/57 : Réponse au postulat de M^{me} Géraldine Bouchez : « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité ». (SE) **ALIX BRIOD**
- R64 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un marché culinaire pour Lausanne – un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous ». (CD/LEA/SE) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R65 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS) **GIANFRANCO GAZZOLA**
- R66 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD) **ANDRÉ MACH**
- R67 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un arbre lausannois comme dernier repos ». (LEA/SE) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R72 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources – Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics » – Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public » – Réponse au postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » – Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Pour une

- Ville de Lausanne sans mégots » – Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » – Réponse au postulat de M^{me} Véronique Beetschen et consorts « Une outillthèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois ». (FIM/EJQ) **JEAN-MARIE FÜRBRINGER**
- R77 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (CD) **ALICE GENOUD**
- R78 Rapport-préavis N° 2019/03 : Réponse au postulat de M^{me} Alice Genoud et M. Hadrien Buclin : « Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ? ». (CD) **JOËL TEUSCHER**
- R80 Rapport-préavis N° 2018/55 : Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Développement de l'identité numérique à Lausanne ». (LEA/CD) **FABRICE MOSCHENI**
- R88 Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (CD/SE) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R89 Rapport-préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts " Rovéréaz – Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame " 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM) **PHILIPP STAUBER**
- R90 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III) ». (FIM) **COMMISSION DES FINANCES (DANIEL DUBAS)**
- R91 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE) **ALICE GENOUD**
- R94 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (SE) **NICOLAS TRIPET**
- R96 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne ». (SE/FIM) **JACQUES PERNET**
- R97 Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée ». (LEA) **YVAN SALZMANN**
- R98a Rapport-préavis N° 2018/51 - Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA/FIM/SE/EJQ)
- R98b Rapport-préavis N° 2018/53 - Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier ». (LEA/ SE) **PHILIPPE MIAUTON**
- R99 Pétition de M. Alain Joly et consorts (4'900 sign.) : « NON aux expulsions des habitants de 160 logements ! ». (CD/LEA) **COMMISSION DES PÉTITIONS (QUENTIN BEAUSIRE)**

- R100 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD) **XAVIER DE HALLER**
- R101 Pétition de M^{me} Stephanie Park et consorts (32'000 sign.) : « Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 ». (CD/FIM) **COMMISSION DES PÉTITIONS (LAURA MANZONI)**
- R102 Motion de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Pour un impôt foncier climatiquement responsable ». (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R104 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques ». (EJQ) **THÉRÈSE DE MEURON**
- R2 Rapport-préavis N° 2019/13 - Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les oeuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ». (CD) **MARLÈNE VOUTAT**
- R4 Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! ». (FIM) **GIUSEPPE FONTE**
- R5 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE) **GRAZIELLA SCHALLER**
- R7 Pétition de M. Philippe Bourqui et consorts (16 sign.) : « Pétition visant à instaurer un délai de réponse légal pour les administrations ou les Conseillers Municipaux destinataires d'un courrier recommandé de la part d'un administré ». (CD) **COMMISSION DES PÉTITIONS (SARA SOTO)**
- R8 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (FIM) **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT)**
- R9 Pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (Mme Littoz-Monnet Annabelle et M. Urwyler Christoph) (130 sign.) : « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier ». (FIM) **COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD)**
- R10 Postulat de M^{me} Misiego Céline et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! ». (EJQ/FIM) **ANSELME BENDER**
- R11 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Améliorer l'information et l'accompagnement des personnes qui s'estiment victimes de mauvais traitements par la police ». (SE) **MATTHIEU CARREL**
- R12 Préavis N° 2019/04 : Modification du règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds. (CD) **VALENTIN CHRISTE**
- R16 Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Changer la ville pour préserver le Climat : projet pilote de captation de CO2 à l'usine TRIDEL ». (SIL/FIM) **THANH-MY TRAN-NHU**
- R18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (SE/EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R23 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois ». (FIM) **ANNE BERGUERAND**

- R24 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes ». (LEA) **ALAIN HUBLER**
- R25 Préavis N° 2019/41 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit-cadre annuel 2020. (LEA) **COMMISSION DES FINANCES (JEAN-FRANÇOIS CACHIN)**
- R26 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « De l'eau dans le gaz ? Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière pour protéger le climat et assurer la transition énergétique ». (SIL) **ROMAIN FELLI**
- R27 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins ». (EJQ) **MATHIEU MAILLARD**
- R28 Préavis N° 2019/45 : Budget de fonctionnement de l'exercice 2020 - Plan des investissements pour les années 2020 à 2023 - Achat d'actions de Romande Energie Holding S.A. - crédit complémentaire - Augmentation du plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. - Vente de la participation dans le capital de Mediaprofil S.A. à Mediaprofil Holding S.A. (FIM/SIL) **COMMISSION DES FINANCES (VALENTIN CHRISTE) (RAPPORT DE MINORITÉ : ALAIN HUBLER)**
- R29 Préavis N° 2019/43 : Crédits supplémentaires pour 2019 (2e série). (FIM) **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER)**
- R30 Préavis N° 2019/44 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2020. (FIM) **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER)**
- R31 Préavis N° 2019/46 : Crédits-cadres annuels 2020 – Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic – Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux – Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels – Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires – Entretien de surfaces privées communales. (FIM/SE/SIL/EJQ/LEA) **COMMISSION DES FINANCES (ROMAIN FELLI)**
- R32 Préavis N° 2019/36 : « Plaines-du-Loup - premier plan partiel d'affectation - pièce urbaine E - projet de construction de cinq immeubles conformes au concept de société à 2'000 watts et de réalisation des aménagements extérieurs communs à la pièce urbaine Constitution des droits distincts et permanents de superficie grevant la parcelle n° 20'828 en faveur de Logement Idéal - Société coopérative, Jaguar Realstate S.A., CIEPP Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle, SCCH Le Bled et Coopérative d'habitation La Meute - Octroi de cautionnements solidaires en faveur de Logement Idéal SC, de la Coopérative d'habitation La Meute et de la SCCH Le Bled - Bascule d'un crédit d'étude N° 2016/66 : "Métamorphose. Plaines-du-Loup périmètre du plan partiel d'affectation 1 - objets publics. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et les études nécessaire (...)" dans un crédit d'ouvrage N° 2018/01 "Projet Métamorphose - Plaines-du-Loup, périmètre PPA 1 - équipement parcelles, phase préliminaire - Métamorphose - études générales et travaux préparatoires - Demande de crédit d'ouvrage et crédit d'étude (...)" ». (CD/LEA) **BENOÎT GAILLARD (RAPPORT DE MAJORITÉ) ; ANITA MESSERE (RAPPORT DE MINORITÉ)**
- R33 Rapport-préavis N° 2019/18 - Intentions de la Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030 - Demande de crédit-cadre pour l'assainissement, la rénovation et l'optimisation des bâtiments scolaires - Réponse

aux postulats de M. Julien Eggenberger et consorts "Planification des rénovations et constructions scolaires" et de M. Manuel Donzé "Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées". (EJQ) **JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER**

R34 Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne (3'042 signatures) : « Sauvons l'Auberge du Lac de Sauvabelin ! ». (LEA) **COMMISSION DES PÉTITIONS (QUENTIN BEAUSIRE)**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI14 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement » (5^e/19.11.19) [EJQ] **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI15 Postulat de M^{me} Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (5^e/19.11.19) [SCS] **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI16 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) ! » (5^e/19.11.19) [SE] **DISCUSSION PRÉALABLE**

INI17 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sus l'angle de l'efficience énergétique – De la parole aux actes » (5^e/19.11.19) [EJQ] **DISCUSSION PRÉALABLE**

INTERPELLATIONS

INT13 Interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « La Municipalité a-t-elle mis tout en œuvre pour garantir le réengagement des employés des PFO ? ». (4^e/05.11.19) [SE] **DEVELOPPEMENT, REPONSE MUNICIPALE, DISCUSSION**

INT14 Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sorties scolaires : pour sortir des doutes ». (4^e/05.11.19) [EJQ/14.11.19] **DEVELOPPEMENT, REPONSE MUNICIPALE, DISCUSSION**

INT16 Interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « La saga de l'Auberge de Sauvabelin ». (5^e/19.11.19) [LEA] **DÉVELOPPEMENT, RÉPONSE MUNICIPALE, DISCUSSION**

INT17 Interpellation urgente de M. Claude Calame et consorts : « Les conditions de travail de la STEP doivent être améliorées ». (5^e/19.11.19) [SE] **DÉVELOPPEMENT, RÉPONSE MUNICIPALE, DISCUSSION**

INT17 Interpellation de M^{me} Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? ». (1^e/28.08.18) [SCS/15.11.18] **DISCUSSION**

INT22 Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « À qui profite ce gaz ? ». (6^e/06.11.18) [SIL/20.12.18] **DISCUSSION**

INT23 Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? ». (6^e/06.11.18) [FIM/20.12.18] **DISCUSSION**

INT24 Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? ». (6^e/06.11.18) [SIL/17.01.19] **DISCUSSION**

INT25 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? ». (6^e/06.11.18) [SIL/17.01.19] **DISCUSSION**

INT26 Interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? ». (7^e/20.11.18) [EJQ/17.01.19] **DISCUSSION**

- INT27 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? ». (6^e/06.11.18) [SE/31.01.19] **DISCUSSION**
- INT28 Interpellation de M^{me} Marie-Thérèse Sangra: « Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne ». (7^e/20.11.18) [SIL/31.01.19] **DISCUSSION**
- INT29 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1^e/28.08.18) [CD/LEA/07.03.19] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « A quand le chant du cygne de la régie ? ». (11^e/15.01.19) [CD/LEA/14.03.19] **DISCUSSION**
- INT31 Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez Henry et consorts : « Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citoyens ». (13^e/12.02.19) [LEA/21.03.19] **DISCUSSION**
- INT32 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD/21.03.19] **DISCUSSION**
- INT33 Interpellation de M^{me} Florence Bettschart Narbel et consorts : « Quand le Conseil communal va-t-il enfin recevoir une réponse au postulat Eggenberger relatif à la planification des rénovations scolaires ? ». (15^e/12.03.19). [EJQ/21.03.19] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12^e/13.02.18) [FIM/11.04.19] **DISCUSSION**
- INT35 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ? ». (3^e/02.10.18) [FIM/11.04.19] **DISCUSSION**
- INT36 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Des cellules contraires aux droits humains au sein de l'Hôtel de police de Lausanne ? ». (11^e/15.01.19) [SE/11.04.19] **DISCUSSION**
- INT37 Interpellation de M. Philipp Stauber et consorts : « Opération Papyrus Vaud ». (15^e/12.03.19) [SCS/28.03.19] **DISCUSSION**
- INT38 Interpellation de Mme Caroline Alvarez Henry et consorts : « Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois ». (12^e/29.01.19) [SE/FIM/CD/18.04.19] **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? ». (1^e/28.08.18) [SE/18.04.19] **DISCUSSION**
- INT40 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Assurer l'information du consommateur en matière d'allergènes ». (15^e/12.03.19) [SE/02.05.19] **DISCUSSION**
- INT41 Interpellation de M. Johan Pain et consorts : « Qu'en est-il de la santé et des conditions de travail des conducteurs et conductrices aux transports publics lausannois ? ». (15^e/12.03.19) [FIM/02.05.19] **DISCUSSION**
- INT42 Interpellation de M. David Raedler et consorts: « Quel bilan tirer de la qualité des déchets végétaux récoltés depuis le 1er janvier 2018 ? ». (18^e/09.04.19) [FIM/09.05.19.] **DISCUSSION**

- INT43 Interpellation de M^{me} Eliane Aubert : « Homophobie et transphobie : que fait la ville de Lausanne ? ». (12^e/29.01.19) [SE/16.05.19] **DISCUSSION**
- INT44 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d’actes désespérés – osons les filets anti-suicides ». (13^e/12.02.19) [FIM/06.06.19] **DISCUSSION**
- INT45 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s’agrandir ? ». (11^e/30.01.18) [CD/06.06.19] **DISCUSSION**
- INT46 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Politique des quartiers : un nouveau maillon à l’équilibre du budget participatif ? ». (22^e/11.06.19) [EJQ/20.06.2019] **DISCUSSION**
- INT47 Interpellation de M. Roland Philippoz : « Sous-location des appartements gérés par le Service des Gérances : quels impacts pour la Ville, l’accès à son parc immobilier et son attractivité pour les jeunes ? ». (13^e/12.02.19) [LEA/20.06.2019] **DISCUSSION**
- INT48 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? ». (1^e/28.08.18) [SCS/04.07.19] **DISCUSSION**
- INT1 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Alcool et vitesse : moins de contrôles pour plus d’accidents ? ». (19^e/07.05.19) [SE/15.08.19] **DISCUSSION**
- INT2 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « De quelle couleur doit être une terrasse ? ». (19^e/07.05.19). [SE/22.08.19] **DISCUSSION**
- INT3 Interpellation de M. Vincent Brayer : « Vers plus de belles terrasses, mais pas sans les restauratrices et restaurateurs lausannois.es ». (19^e/07.05.19) [SE/22.08.19] **DISCUSSION**
- INT6 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14^e/20.03.18) [SCS/12.09.19] **DISCUSSION**
- INT10 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal ». (3^e/02.10.18) [FIM/10.10.19] **DISCUSSION**
- INT11 Interpellation de M. Bertrand Picard : « Usage immodéré et abscons des acronymes dans les courriers et notes aux conseillers communaux ». (1^e/27.08.19) [CD/10.10.19] **DISCUSSION**
- INT12 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6^e/06.11.18) [CD/24.10.19] **DISCUSSION**
- INT15 Interpellation de M. Joël Teuscher : « La Municipalité est-elle prête à l’arrivée des e-trottinettes et aux enjeux du free-floating ». (20^e/21.05.19) [FIM/07.11.19] **DISCUSSION**

Prochaines séances : 14.01.20 (18h et 20 h 30), 28.01.20 (18 h et 20 h 30), 11.02.20 (18 h et 20 h 30), 03.03.20 (18 h et 20 h 30), 17.03.20 (18 h et 20 h 30), 24.03.20 (18 h et 20 h 30), 07.04.20 (18 h et 20 h 30), 05.05.20 (18 h et 20 h 30), 19.05.20 (18 h et 20 h 30), 26.05.20 (18 h et 20 h 30), 09.06.20 (18 h et 20 h 30), 10.06.20 (18 h), 23.06.20 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 25.08.20 (de 18 h à 20 h 00), 08.09.20 (18 h et 20 h 30), 22.09.20 (18 h et 20 h 30), 06.10.20 (18 h et 20 h 30), 03.11.20 (18 h et 20 h 30), 10.11.20 (18 h et 20 h 30), 24.11.20 (18 h et 20 h 30), 08.12.20 (18 h et 20 h 30), 09.12.20 (19 h 30), 15.12.20 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : *Eliane Aubert*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 07.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) :
- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.
- 06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD) **MATTHIEU CARREL**
- 29.01.19 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité ». (FIM) **ALAIN HUBLER**
- 12.03.19 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc ». (EJQ) **CÉLINE MISIEGO**
- 12.03.19 Postulat de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Un 13^e salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne ». (FIM) **AXEL MARION**
- 07.05.19 Préavis N° 2019/07 - Politique en matière de vidéosurveillance dissuasive « Rapport d'activité et révision du règlement communal sur la vidéosurveillance ». (SE) **AXEL MARION**
- 07.05.19 Rapport-préavis N° 2019/12 - Réponse au postulat de M^{me} Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques ». (CD) **PIERRE OBERSON**
- 11.06.19 Rapport-préavis N° 2019/24 - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour les surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD) **VINCENT VOUILLAMOZ**
- 27.08.19 Rapport-préavis N° 2019/26 : Politique de lutte contre les discriminations visant les personnes LGBTIQ - Réponses aux postulats de Mme Léonore Porchet et consorts : « Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network » et de Mme Géraldine Bouchez : « Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie ». (SE/FIM) **ALAIN HUBLER**
- 27.08.19 Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace ». (SE) **LAURA MANZONI**
- 27.08.19 Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel: « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa: « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle ». (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- 27.08.19 Pétition de M^{me} Annabelle Littoz-Monnet, M. Christoph Urwyler et consorts (253 sign.): « Pour la préservation du patrimoine et de l'identité du quartier Dufour/Fontenay/Reposoir/Mont-d'Or/Fleurettes ». **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 27.08.19 Rapport-préavis N° 2019/28 - Intentions municipales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'administration lausannoise. (FIM) **SARA GNONI**

- 10.09.19 Rapport-préavis N° 2019/31 – Cohabitation des diverses mobilités au sein de l'espace urbain. Réponse au postulat de M. Claude Calame et consorts : « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous ». (SE) **ARNAUD THIÈRE**
- 08.10.19 Préavis N° 2019/32 – Etablissement d'une zone réservée communale selon l'article 46 LATC, concernant les secteurs de Pra Roman, Vers-chez-les-Blanc, Chalet-à-Matthey, Flon Morand, Montblesson. (CD) **MAURICE CALME**
- 08.10.19 Rapport-préavis N° 2019/29 – Postulat de Henchoz Jean-Daniel : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois ». (SE) **MUSA KAMENICA**
- 08.10.19 Rapport-préavis N° 2019/34 : Réponse au postulat de M. Yvan Salzmänn : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois ». (CD) **CELINE MISIEGO**
- 10.09.19 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique ». (SE) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- 10.09.19 Postulat de M^{me} Anita Messere : « Pour que les proches aidants ne soient pas préférentiellement par la Ville ». (FIM) **BERTRAND PICARD**
- 08.10.19 Rapport-préavis N° 2019/37 : Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020 – Réponse au postulat de M. Yves Ferrari : « Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... un pas de plus vers la société à 2'000 W. » - Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse, à l'occasion des JOJ 2020 ». (SCS) **SARA GNONI**
- 08.10.19 Préavis N° 2019/38 : « Cinéma Capitole – Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Fondation Capitole – Demande d'une subvention d'investissement en faveur de la Fondation Capitole – Octroi d'un cautionnement en faveur de la Fondation Capitole – Rénovation, assainissement et agrandissement du bâtiment ». (CD/LEA) **JACQUES-ETIENNE RASTORFER**
- 08.10.19 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat ». (SIL) **ALAIN HUBLER**
- 08.10.19 Pétition de M. Joaquim Manzoni et consorts (3'160 sign.) : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine à Lausanne ? ». (CD/SE) **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 05.11.19 Préavis N° 2019/40 : Cité-Joie – Rénovation et densification d'un immeuble de logements à loyers modérés, et création d'appartements neufs supplémentaires, chemin de Cassinette 17 – Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement – Prolongation et modification du droit distinct et permanent de superficie n° 104 grevant la parcelle n° 2'576 de Lausanne – Etablissement d'une convention sur les espaces extérieurs. (LEA/CD) **ANSELME BENDER**
- 05.11.19 Rapport-préavis N° 2019/42 : Bilan et perspectives du plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale (plan RCD) – Réponses aux postulats de M. Johan Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! » et de M. Fabrice Moscheni : « Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social ». (EJQ/LEA) **CAROLINE ALVAREZ HENRY**
- 05.11.19 Rapport-préavis N° 2019/47 : Une certification "VilleVerte" pour la Commune de Lausanne – Réponse au postulat de Mme Géraldine Bouchez et consorts : « Label

VilleVerte Suisse, prochaine médaille d'or de Lausanne ? ». (LEA) **NGOC HUY HO**

- 19.11.19 Pétition du Collectif Sous-Gare sans antenne (par M^{me} Nathalie Chèvre) (429 sign.) : « Non à la construction d'une nouvelle antenne 5G dans une zone densément peuplée ». (LEA). **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 10.12.19 Rapport-préavis N° 2019/48 : Réponse au postulat de Mme Latha Heiniger « Fondation IdéeSport : l'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge ». (EJQ) **DIANE WILD**
- 10.12.19 Préavis N° 2019/49 : Immeuble Escaliers-du-Marché 27 – rue Pierre-Viret 5 à Lausanne – Rénovation complète de l'immeuble et de l'ancien établissement public « Le Barbare » - Octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier. (LEA) **GIANFRANCO GAZZOLA**
- 10.12.19 Postulat de M^{me} Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les séniors ». (2^e/10.09.19) [LEA/SCS]
- 10.12.19 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Qualité de vie à Lausanne : pour un Centre-ville apaisé et accessible à tous ». (3^e/08.10.19) [FIM]
- 10.12.19 Postulat de M^{me} Aude Billard : « Les trottoirs ne sont pas des parkings ». (4^e/05.11.19) [SE]
- 10.12.19 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne ». (4^e/05.11.19) [EJQ/SCS]

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE] **DISCUSSION**
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? ». (6^e/06.11.18) [CD] **DISCUSSION**
- 15.01.19 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! ». (8^e/04.12.18) [FIM] **DISCUSSION**
- 15.01.19 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? ». (8^e/04.12.18) [SCS] **DISCUSSION**
- 29.01.19 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 ». (11^e/15.01.19) [FIM] **DISCUSSION**
- 12.02.19 Interpellation de M^{me} Latha Heiniger : « Contrats d'auxiliaires : La Ville est-elle exemplaire ? ». (13^e/12.02.19) [FIM] **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? ». (18^e/09.04.19) [SE] **DISCUSSION**
- 07.05.19 Interpellation de M^{me} Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? ». (19^e/07.05.19) [FIM] **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? ». (20^e/21.05.19) [SE] **DISCUSSION**

- 10.09.19 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Que se passe-t-il avec le projet de parc du Jorat ? ». (2^e/10.09.19) [LEA] **DISCUSSION**
- 08.10.19 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Nouveaux développements quant au gaz ». (3^e/08.10.19) [SIL] **DISCUSSION**
- 08.10.19 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma sœur Anne où en sont les établissements de la ville ? ». (3^e/08.10.19) [LEA] **DISCUSSION**
- 08.10.19 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : point de situation sur le contracting ». (3^e/08.10.19) [SIL] **DISCUSSION**
- 08.10.19 Interpellation de M. Nicolas Tripet et consorts : « Quelle identité numérique pour nos enfants... dans 15 ans ? ». (3^e/08.10.19) [EJQ] **DISCUSSION**
- 08.10.19 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? ». (3^e/08.10.19) [SE] **DISCUSSION**
- 08.10.19 Interpellation de M. Denis Corboz et consorts : « Accident de la rue de la Mercerie, quelle suite donner ? ». (3^e/08.10.19) [FIM/SE] **DISCUSSION**
- 05.11.19 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... ». (4^e/05.11.19) [FIM] **DISCUSSION**

Première partie

Membres absents excusés : M. Guy Gaudard, M. Johan Pain, Mme Diane Wild, M. Quentin Beausire.

Membres absents non excusés : M. Jean-Daniel Henchoz, Mme Françoise Longchamp, Mme Marlène Voutat.

Membres présents	93
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de Mme Sima Dakkus (Les Verts) en remplacement de Mme Alice Genoud, démissionnaire et de M. Selsabil Maadi (Les Verts) en remplacement de Mme Sophie Michaud Gigon

La présidente : – Je prie MM. les huissiers de bien vouloir faire entrer les nouveaux élus et j'invite l'assemblée, ainsi que le public, à se lever.

Madame Dakkus, Monsieur Maadi, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Dakkus.

Mme Sima Dakkus (Les Verts) : – Je le promets.

La présidente : – Monsieur Maadi.

M. Selsabil Maadi (Les Verts) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal, vous remets le procès-verbal de l'assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

J'invite l'assemblée, ainsi que le public, à prendre place.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de Mme Alice Genoud, démissionnaire

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Le groupe des Verts a le grand plaisir de vous soumettre la candidature de David Raedler. Spécialiste des questions de mobilité et actif sur les thèmes de l'aménagement ou d'alimentation, nous sommes convaincus qu'il saura

contribuer aux travaux de cette commission, dont la portée dépasse nos frontières communales.

Est élu : M. David Raedler, à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M^{me} Alice Genoud (Les Verts) en qualité de membre de la Commission permanente de politique régionale ;
- oui la présentation d'un candidat par M. Ilias Panchard au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- oui la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. David Raedler (Les Verts), comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2016-2021.

Démission de M. Axel Marion (CPV) du Conseil communal, avec effet au 31 décembre 2019

La présidente donne lecture de la lettre de M. Marion.

Madame la Présidente, chère Eliane,

Par la présente, e vous fais part de ma démission de notre Conseil communal pour le 31 décembre de cette année.

Cette décision n'a pas été facile à prendre, car j'apprécie sincèrement de siéger ans l'organe délibérant de notre belle ville. L'engagement au niveau communal compte à mon sens parmi les activités les plus nobles de la politique. Décider d'un plan de quartier, rénover des places de jeu, développer l'accueil de jour, assurer la sécurité publique, soutenir la vie concrète de la population, de nos familles, de nos voisins. Que ce soit lors de mon premier passage au Conseil entre 2007 et 2011, ainsi que depuis le début de cette législature, cela a été un honneur et un réel plaisir de remplir cette tâche au service des Lausannoises et des Lausannois.

Cependant, les charges liées à mon mandat parallèle au Grand Conseil, à mon activité professionnelle dans la capitale fédérale et à ma famille qui s'est récemment élargie m'obligent à faire des choix. Je ne peux concevoir de m'engager à moitié seulement dans cette charge passionnante mais exigeante. C'est avec un sincère regret que je me retire, mais je le fais l'esprit tranquille car je sais que ma remplaçante accomplira cette tâche avec compétence et détermination, en pouvant compter sur l'appui de mes collègues de groupe que je profite de remercier pour leur confiance et leur soutien.

Ce n'est pas le lieu ici de tenir un long testament politique, d'autant que mon engagement se poursuit dans un autre hémicycle. Je me contenterai d'évoquer cet adage qui pourrait me tenir de devise : « fais ce qui te semble juste, et fais-le de ton mieux ». Cultivez chacun vos différences, soyez fiers de vos convictions, mais n'oubliez jamais que seuls le dialogue et le respect mutuel permettent de trouver les meilleures solutions. Si un centriste ne possède qu'une seule conviction forte, c'est bien celle-là.

Chères et chers collègues, mesdames et messieurs les municipaux, monsieur le secrétaire, mesdames et messieurs les membres de l'administration communale, je vous remercie chaleureusement pour ces années passées en votre compagnie et vous souhaite plein succès pour la poursuite de votre travail au service de notre population.

Avec mes cordiaux messages.

La présidente : – Comme il l'a dit dans sa lettre, M. Axel Marion a siégé pendant deux législatures. Il a d'abord siégé entre 2006 et 2011, puis, il a été réélu en 2016. Il a fait partie de la Commission de politique régionale entre 2008 et 2011, et il faisait partie de la Commission de recours en matière d'impôt communal, ainsi que de la Commission des finances. Nous remercions beaucoup M. Axel Marion pour le travail qu'il a effectué dans ce Conseil. Nous regrettons sa démission, bien sûr, et nous lui souhaitons bon courage pour ce mandat de député.

Applaudissements.

Communication – Dépôt

Pétition de Acidus (Association citoyenne pour la défense des usagers du service public) (1797 signatures) : « Pour la sauvegarde de nos offices postaux de quartier »

Lausanne, le 26 novembre 2019

Madame la Présidente,

L'attitude intransigeante et autoritaire de La Poste a suscité l'indignation des citoyen.nes avec l'annonce des fermetures d'offices de quartier. Nous avons récolté **1797 signatures** pour leur maintien.

Nous vous les remettons en mains propres afin que vous les transmettiez au Conseil communal pour qu'il puisse en débattre et prendre position. Nous souhaitons que les conseillers communaux puissent en informer les autorités compétentes pour exercer une pression politique qui vise à sauvegarder le service publique, en concertation avec la population.

Nous comptons sur ce soutien important car nous voulons faire vivre et pérenniser les offres de poste de quartier et de village.

Nous restons à disposition de la commission qui se réunira, pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et vous présentons, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Dora Fuentes, Acidus, Syndicom, Montelly Vit!, Touche pas à ma poste, Association Prélaz-Valency, Centre socioculturel Bellevaux, Association France-Collonges-Maupas

Texte de la pétition

Selon la Constitution fédérale, l'objectif prioritaire de la Poste est de garantir un service universel sur l'ensemble du territoire, accessible à tous et de bonne qualité. Nous, habitants des quartiers de Lausanne, refusons que la Poste supprime encore un office. D'ici 2020, La Poste compte supprimer dans notre canton, 106 offices sur les 134 qui existaient, tout en méprisant les régions périphériques et leurs propres employés. Seuls 8 offices lausannois seront garantis jusqu'en 2020. 8 autres vont fermer avant.

Nous sommes fermement attachés à nos services publics de proximité. La Poste en est un, elle appartient à la population. C'est pour cette raison que nous adressons cette pétition au Conseil communal de Lausanne en lui demandant de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir un service intégral (postal et de paiements) via des offices

postaux de quartier en faisant pression sur les dirigeants de la Poste et sur le Conseil Fédéral.

La pétition est transmise à la Commission des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition de Mme Christiane Pilet et consorts (5579 signatures) : « Pour la sauvegarde intégrale de la campagne de Rovéréaz : renonçons à toute nouvelle construction sur ce site exceptionnel ! »

Madame la Présidente du Conseil communal, Monsieur le Secrétaire du Conseil communal, Mesdames et Messieurs,

La pétition lancée en été 2017 en vue de la sauvegarde de la campagne de Rovéréaz, l'une des dernières campagnes lausannoises, menacée par un projet de construction privée sur la dernière parcelle en zone à bâtir, a été déposée ce jour auprès de la présidente du Conseil communal, Madame Eliane Aubert, accompagnée de 5579 signatures.

Les pétitionnaires attendent que cet élan populaire massif soit entendu et que les pouvoirs publics communaux fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour préserver cette campagne de construction, protéger cet espace naturel et ce biotope intact, et maintenir l'aspect paysagé et patrimonial qu'elle constitue, notamment reconnu par son inscription à l'inventaire ISOS.

En remerciant d'avance le Conseil Communal de la suite qu'il voudra bien donner à cette pétition, nous restons à disposition des autorités pour les démarches qui suivront.

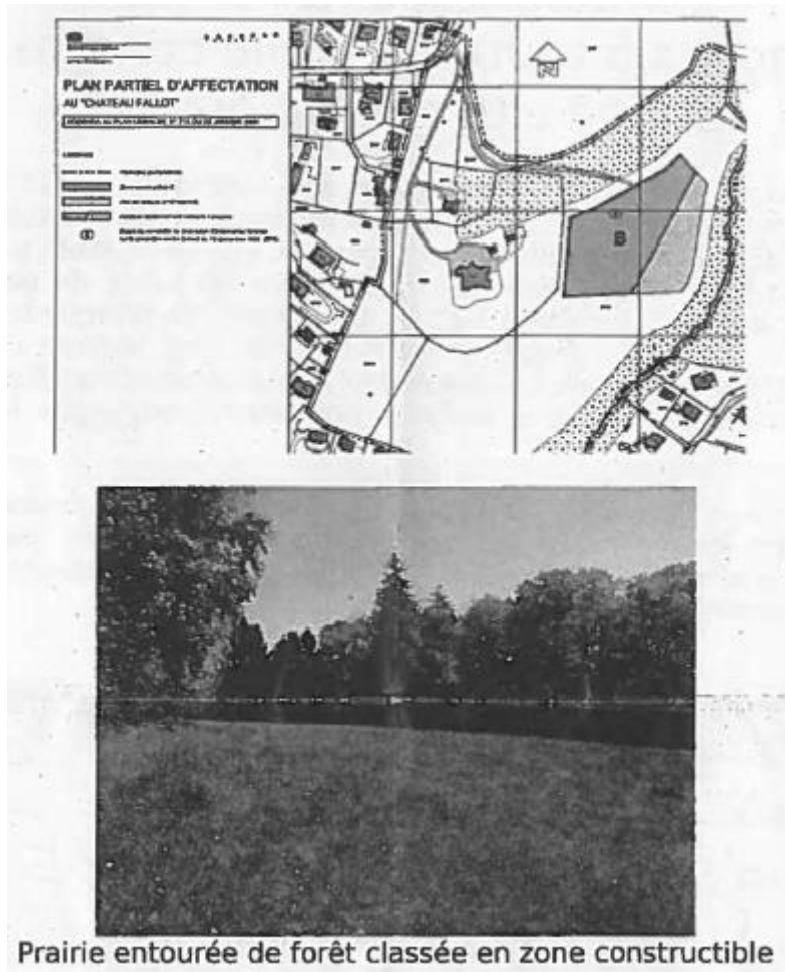
Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Les pétitionnaires : *Christiane Pilet, Isabelle Veillon, Stéphane Morey*

Texte de la pétition

La campagne de Rovéréaz sise au nord-est de Lausanne est le dernier espace vert à proximité de la ville. Ce site est librement accessible à toutes et tous pour des balades et des moments de détente. La vue plongeante sur le lac, les prairies et la forêt environnante font de ce lieu un havre de beauté et de tranquillité pour les Lausannoises et les Lausannois. Si presque la totalité du périmètre est en zone agricole, il reste toutefois une surface constructible d'environ 6000 m² à l'est du Château Fallot. Toute construction dégraderait les lieux de manière importante et porterait une atteinte paysagère irrémédiable au site.

Les soussigné-e-s demandent à la Municipalité de préserver intégralement la campagne de Rovéréaz par la mise en place de mesures conservatoires permettant d'affecter le périmètre du plan partiel d'affectation « Château Fallot » en zone non constructible.



La pétition est transmise à la Commission des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition de M. Sylvain Croset et consorts (1340 signatures) : « Contre les véhicules surdimensionnés à Lausanne.



Dans un intérêt de Santé publique, au vu des dangers qu'ils représentent, et parce que nous considérons que les véhicules surdimensionnés pour leur usage sont un gaspillage d'énergie et de ressources, nous, les signataires de cette pétition, demandons à la Ville de Lausanne de prendre des mesures concrètes et rapides pour dissuader l'usage des véhicules privés surdimensionnés (4X4, SUC, SUT, Crossover) à Lausanne.

Nous proposons de :

1. **Interpeller** les autorités cantonales/fédérales sur la possibilité d'interdire la circulation sur le territoire urbain de la Ville de Lausanne aux véhicules priés de type SUV/SUT/Crossover/4X4 (à traction intégrale, qu'elle soit enclenchable, semi-permanente, ou permanente) dont le poids à vide excède 1500 kg.
2. **Promouvoir** plutôt l'usage de véhicules thermiques économiques et légers (de faible cylindrée) et non-conventionnels (électriques) légers, notamment en leur réservant l'intégralité des places de stationnement du domaine public.
3. **Accélérer** l'installation d'infrastructures pour la mobilité électrique raisonnable et légère, la mobilité douce, ainsi que le développement de l'offre existante en transports publics.

Argumentaire de la pétition

I. Contexte

Le nombre de mises en circulation de véhicules à traction intégrale (appelés communément « 4X4 »¹) était d'un peu plus de 54'000 en 2002. Il a grimpé à près de 150'000 en 2017. Le nombre total de mises en circulation pour 2000 comme pour 2017 est quasi identique, autour de 315'000 unités.² Les Suisses achètent donc 3 fois plus de ces véhicules qu'il y a 20 ans, si bien que selon la RTS, en 2018, 49% des nouveaux véhicules achetés étaient des 4X4. En 2019, la Suisse possède ainsi le taux de véhicules individuels à traction intégrale le plus élevé d'Europe.³

II. Problématique

La problématique environnementale liée aux véhicules surdimensionnés se situe à deux échelles : globale et locale. Deux autres classes d'impacts concernent l'emprise d'espace

¹Précisions terminologiques : Un véhicule « 4X4 » dit « Tout-terrain » possède en général des ponts indépendants, 4 roues motrices (traction intégrale) permanentes et un blocage du différentiel. Un SUV (« Sport Utility Vehicle ») est un mélange entre un 4X4 et un monospace. Un « Crossover » est un croisement entre un 4X4 et une berline. SUV et Crossover ont généralement des modes 4 roues motrices non-permanentes, et contrairement à un vrai 4X4, ne permettent pas de sortir des chaussées carrossables. Ils sont vendus comme tel pour donner un sentiment de liberté à leur acheteur, mais sont essentiellement utilisés en zone urbaine ou périurbaine. Le SUT (« Sport Utility Truk ») est plus connu sous le nom de Pick-Up. Cette pétition concerne ces 4 types de véhicules sans distinction, car leur morphologie en fait dans tous les cas des moyens de transport inadaptés en ville pour des particuliers.

² (2018) Nouvelles mises en circulation de véhicules routiers selon le canton et les caractéristiques techniques.

³ <https://www.24heures.ch/suisse/suisse-4X4-ultrapolluants/story/25537943>

en milieu urbain et la menace à la sécurité des autres usagers. Ces quatre catégories vont être abordées dans ce présent document.

Impact environnemental global

Le poids, la taille des roues, la traction intégrale et la morphologie faiblement aérodynamique de ces véhicules en augmente fortement la consommation et les émissions de gaz à effet de serre. L'Office fédéral de l'Energie relève à ce titre que « l'augmentation de la consommation et des émissions de CO₂ est notamment due à l'augmentation du poids du parc des véhicules neufs, à la part des 4X4⁴ [...] ». Ces véhicules consomment en moyenne jusqu'à 10% de plus qu'une berline classique⁵ et si l'on se fie aux informations des constructeurs, la catégorie des véhicules dits « SUV » émet en moyenne 130 g de CO₂/km.⁶ Toutefois, selon les nouvelles procédures de test en vigueur, ces chiffres pourraient même être en fait supérieurs de 25 à 40%.⁷ Selon l'Agence internationale de l'Energie (AIE, 2019), les progrès réalisés pour rendre les moteurs plus propres ces dernières décennies ont de ce fait été totalement annulés par le nombre croissants de SUV en circulation.

D'ailleurs, selon l'AIE, la mode du SUV a désormais placé ce type de véhicules au deuxième rang des plus gros contributeurs à la hausse des émissions globales de CO₂ depuis 2010, devant l'industrie lourde, le transport aérien et le fret maritime.

La limite actuelle d'émissions moyennes de CO₂ de 130g/km n'est pas respectée en Suisse, et l'objectif des 95g/km pour la fin 2020 ne paraît pas atteignable dans le contexte actuel. La fâtière des importateurs Auto-Suisse admet elle-même que c'est la forte demande en 4X4 des suisses qui empêche d'atteindre ces buts.⁸

Ces véhicules sont souvent surmotorisés : en Suisse, la moitié des nouvelles mises en circulation concernent des véhicules dont la cylindrée est supérieure à 1800 cm³. Et la puissance des véhicules a augmenté : les nouvelles voitures de tourisme dont la puissance est supérieure à 270 CV sont passées de 3% à 17% entre 2005 et 2017.⁹

Le piège du SUV électrique

Contrairement à ce qu'affirment les importateurs d'automobiles et les lobbies routiers en Suisse,¹⁰ l'électrification des véhicules ne résoudra en rien le problème : on peut en effet craindre une explosion de la demande en électricité en Suisse si la mode du SUV se poursuivait parallèlement au remplacement du parc automobile actuel en un équivalent à propulsion électrique. Les SUV électriques qui arrivent sur le marché souffrent des mêmes désavantages physiques que leurs prédécesseurs thermiques : leur manque d'aérodynamisme et leur surpoids les rendent très gourmands en énergie et nécessitent des batteries lourdes et volumineuses pour garantir une autonomie correcte. La consommation d'énergie d'un véhicule électrique peut ainsi passer du simple au double en fonction de la masse du modèle.¹¹

⁴ OFEN, 2018.

⁵ Fanen, S. (2019) SUV, le gros du pavé. In lesjours.fr. 26.06.2019

⁶ Ces chiffres datent de 2017 et sont issus des protocoles de test NEDC (New European Driving Cycle) en vigueur depuis 1973, avant la généralisation du nouveau protocole de test WLTP (Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedure), nettement plus précis et plus représentatif de la réalité que le premier.

⁷ Foulon, C. (2019) Décryptage mobilité. Cabinet de conseil carbone 4. Consulté sous : <https://mailchi.mp/carbone4/news-decryptage-mobilite-11>

⁸ <https://www.letemps.ch/economie/suisse-pourrait-deroger-norme-co2-vehicules>

⁹ OFS/OFROU in <https://www.rts.ch/info/suisse/9391592-le-parc-automobile-suisse-toujours-plus-puissant-mais-moins-polluant>. Html (2018)

¹⁰ Voir notamment l'avis du Président d'Auto-Suisse dans cet article du journal Le Temps, paru le 17.10.2019. « Les « sport utility vehicles » risquent de tuer les efforts de l'électrique » <https://www.letemps.ch/economie/sport-utility-vehicules-risquent-tuer-efforts-lelectrique>

¹¹ Lara, H. (2019) La consommation d'une voiture électrique. Automobile Propre.

Le SUV électrique risque donc fort de devenir une illustration typique de ce que l'on appelle l'*effet rebond*, qui est un mécanisme par lequel une nouvelle technologie considérée comme « propre » accroît son taux d'utilisation et par ce fait en annule les bénéfices. En effet, un consommateur ayant acquis un véhicule électrique sera tenté de délaisser d'autres modes plus durables et plus efficaces en ville, tels que les transports publics, le vélo ou la marche. Le problème de la congestion des villes par le trafic n'en sera qu'accru. En Norvège, les voies réservées aux véhicules électriques sont aujourd'hui tout autant encombrées que les voies classiques.

Quel que soit le mode de propulsion, la prolifération des véhicules surdimensionnés, qui gaspillent une énergie considérable à tracter rien d'autre que leur propre poids, est donc une aberration dans un contexte de transition énergétique à venir. Pour cette raison, les véhicules surdimensionnés électriques sont également visés par cette pétition.

Impact environnemental et sanitaire local

Au niveau local, les véhicules 4X4 massifs participent, par leur consommation élevées, à la pollution de l'air, à fortiori dans les villes, où malgré une amélioration générale, des pics de concentrations de polluants nocifs à la santé sont encore régulièrement constatés, notamment à Lausanne.

Pour rappel, en Suisse, 30 à 40% de l'ensemble de la population est exposée à des niveaux de particules fines (PM) dépassant la valeur limite, y compris dans la région lausannoise, et ce plusieurs jours par hiver.¹² Le dioxyde d'azote (NO₂ ou Nox) est quant à lui responsable de cancers, asthme et maladies cardiovasculaires. Essentiellement produit par les moteurs à diesel (10x plus de NO₂ qu'un moteur à essence), ce gaz aurait causé, en 2021, 950 décès prématurés en Suisse.¹³ Les valeurs limites sont également régulièrement dépassées dans les villes. L'ozone finalement, est un gaz très irritant, responsable de 200 à 300 décès prématurés par an en Suisse, selon l'OFEV. Les pics d'ozone ont lieu plutôt l'été, notamment lors de fortes chaleurs. Là encore, la ville de Lausanne n'a pas été épargnée lors de la dernière canicule.

Que les citoyens ne puissent se livrer à des activités sportives en plein air toute l'année sans danger est tout de même regrettable pour une ville qui se déclare « Capitale Olympique », ou encore « Commune amie des Enfants ». Prendre des mesures d'urgence lorsque la limite des particules fines ou des gaz nocifs est déjà dépassée n'est pas suffisant. Le plan OPair de l'agglomération Lausanne-Morges a certes apporté quelques améliorations, mais pas encore suffisantes, notamment lors des épisodes météorologiques défavorables.

Impact urbanistique

Les véhicules surdimensionnés sont problématiques en ville par l'espace excessif qu'ils occupent, aussi bien en circulation qu'en stationnement. Les rues de Lausanne sont encombrées de ces véhicules à l'allure étatsunienne, comme un affront à une Cité qui avait pourtant été pionnière en matière de mobilité en mettant en service le premier métro de Suisse. A l'heure où les villes sont encouragées à se densifier, et alors que Lausanne développe de nouvelles infrastructures de transports publics et de mobilité douce, il est hors de toute logique que de laisser circuler en ville des modes de transports qui accaparent tant d'espace pour déplacer si peu de gens.

Impact sécuritaire

La morphologie hypertrophiée des SUV et autres 4X4 massifs n'en fait pas seulement des ennemis du climat ou de la qualité de l'air. Elle constitue également une menace directe pour les autres utilisateurs de la voie publique : les cyclomotoristes, les cyclistes, les

¹² Municipalité lausannoise (2017). Rapport-préavis N° 2017/58

¹³ ATE, 2013.

piétons, mais aussi et surtout les enfants, aux abords des écoles et dans les rues résidentielles, où manœuvrent avec peine ces engins disproportionnés.

Selon la revue *Traffic Injury Prevention*, en cas de collision entre deux véhicules, les occupants du plus petit ont davantage de risques d'être blessés.¹⁴ Et contrairement à ce que l'on pense habituellement, l'occupant du SUV n'est pas davantage en sécurité : selon des données du gouvernement américain, un conducteur de SUV aurait un risque 11% plus élevé de mourir lors d'un accident qu'un individu au volant d'une voiture « normale ».¹⁵ Selon la même source, le centre de gravité élevé de ces engins les rendrait nettement plus susceptibles de se retourner en cas d'accident, augmentant ainsi le risque de blessures pour ses occupants. Ces véhicules ne garantissent donc pas une plus grande sûreté d'usage, comme voudraient le faire croire les constructeurs.

D'un point de vue ergonomique, on peut relever que leurs dimensions larges et leurs angles morts, additionnés à une hauteur de caisse surélevée, rendent ces véhicules partiellement aveugles face à certains obstacles pouvant se trouver alentours. Si cette morphologie peut s'avérer avantageuse en montagne, en milieu urbain elle constitue avant tout un danger pour les enfants et d'autres personnes vulnérables.

Finalement, des études sérieuses ont démontré que le sentiment de sécurité et de fiabilité ressenti par celui ou celle qui conduit un véhicule surdimensionné l'amènerait à prendre davantage de risques au volant pour lui et les autres usagers.¹⁶

III Constat et conclusion

Les quelques constatations faites ici démontrent donc une chose : le parc automobile suisse est constitué de véhicules trop gros et trop gourmands en énergie. Il s'est développé à l'inverse de toute logique de rationalité, d'économie de ressources et au mépris de toutes les recommandations et avertissements de santé publique. Une offre pléthorique de véhicules a priori réservés à des usagers professionnels et/ou en zone escarpées, a été vendue à grands renforts de publicité à des consommateurs qui n'en ont en réalité nul besoin, puisque plus de 80% de la population suisse vit dans des espaces à caractère urbain.¹⁷

Résultat : une quantité considérable du carburant consommé est désormais dédiée uniquement à mettre en mouvement une masse de matériaux inertes à l'énergie grise colossale, dont un tiers suffit pourtant déjà à transporter 4 Homo Sapiens de poids moyen. On prend encore davantage conscience du gâchis lorsqu'on apprend qu'en Suisse, le taux moyen d'occupation par voiture est de 1,56 passager.¹⁸

Dans le contexte actuel et à fortiori en zone urbaine, nul argument prétendu de confort, de sécurité ou de liberté n'est recevable pour justifier l'usage d'un véhicule de 2 tonnes là où un autre modèle plus léger fera le même travail.

Les signataires estiment donc que les véhicules surdimensionnés et surmotorisés sont inutiles en-dehors de certains usages professionnels et doivent dans tous les cas rester à l'extérieur des villes, où ils représentent un danger supplémentaire pour les piétons et les cyclistes et viennent encombrer un espace déjà trop souvent congestionné par le trafic motorisé. Le Canton de Vaud et Lausanne devraient, selon eux, faire figure d'exemple et saisir l'occasion de concrétiser leurs récentes déclarations de l'urgence climatique en favorisant des modes de mobilité plus rationnels.

¹⁴ Monfort, S., J. (2019) Trends in aggressivity and driver risk for cars, SUVs, and pickups : vehicle incompatibility from 1989-2016. *Traffic injury Prevention*.

¹⁵ Hakim, D- (2004) Safety gap grows wider between S.U.V.'s and cars. New-York Times. 17.08.2004

¹⁶ Walker et al. (2006) *British Medical Journal* et Peltzman (1975) *Journal of Political Economy*.

¹⁷ Selon l'OFS (2018) « En 2016, la part de population vivant dans un espace à caractère urbain atteint 84,6% ».

¹⁸ OFS (2017) Recensement Micromobilité et Transport.

Il est évident qu'une commune ne peut agir que dans le cadre de ses compétences propres. Mais des mesures, telles qu'une surtaxe voire une interdiction de stationnement sur l'espace public pour ces véhicules serait un signal clair donné aux consommateurs et aux importateurs. Lausanne pourrait devenir un laboratoire de test pour les mesures politiques à plus large échelle qui seraient nécessaires afin de dissuader efficacement l'achat et l'usage de ces engins.

Sylvain Croset

Texte de la pétition

Pour une mobilité à taille humaine à Lausanne

Dans un intérêt évident de Santé publique, et parce que nous considérons que **les véhicules surdimensionnés pour leur usage sont un gaspillage d'énergie et de ressources**, nous, les signataires ci-dessous, demandons à la Ville de Lausanne de prendre des mesures concrètes et rapides pour dissuader l'usage des véhicules privés surdimensionnés (4X4, SUV, SUT, Crossover) à Lausanne.

Les signataires soutiennent, pour ce faire, **les mesures suivantes** :

1. **Interpeller** les autorités cantonales sur la possibilité d'interdire la circulation sur le territoire urbain de la Ville de Lausanne aux véhicules privés de type SUV/SUT/Crossover/4X4 (à traction intégrale, qu'elle soit enclenchable, semi-permanente, ou permanente) dont le poids à vide excède 1500 kg.
2. **Promouvoir** plutôt l'usage de véhicules thermiques économes et légers (de faible cylindrée, à essence) et non-conventionnels (électriques) légers, notamment en leur réservant l'intégralité des places de stationnement du domaine public.
3. **Accélérer** l'installation d'infrastructures pour la mobilité électrique raisonnable, la mobilité douce, ainsi que le développement de l'offre existante en transports publics.

La pétition est transmise à la Commission des pétitions.

Communication

Commission permanente des finances

Organisation du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Lausanne, le 9 octobre 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 9 octobre 2019, la Commission permanente des finances s'est organisée comme suit :

Président :	M. Valentin Christe, libéral-conservateur
1 ^{er} vice-président :	M. Johann Dupuis, Ensemble à Gauche
2 ^e vice-président :	M. Daniel Dubas, Les Vers
Secrétaire :	M. Emmanuel Bourquin
CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	M. Fabrice Moscheni, UDC
	M. Matthieu Carrel, PLR
SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE	M. Benjamin Rudaz, Les Verts
	M. Joël Teuscher, socialiste

SPORTS ET COHÉSION SOCIALE	M. Alain Hubler, Ensemble à Gauche M. Axel Marion, CPV
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Jean-François Cachin, libéral-radical M. Jacques-Etienne Rastorfer, socialiste
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M ^{me} Aude Billard, socialiste M. Daniel Dubas, Les Verts
FINANCES ET MOBILITÉ	M. Philippe Miauton, libéral-radical M. Vincent Brayer, socialiste
SERVICES INDUSTRIELS	M. Johann Dupuis, Ensemble à Gauche M. Romain Felli, socialiste

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de MM. Jean-François Cachin, Romain Felli et Benjamin Rudaz.

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Séance du Conseil communal de Lausanne du mardi 10 décembre 2019 – demandes de traitement prioritaire pour les Préavis N°s 2019/45, 2019/43, 2019/44, 2019/41, 2019/36 et le Rapport-préavis N° 2019/18

Lausanne, le 21 novembre 2019

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal citée en marge, qu'elle vous remercie de traiter dans l'ordre suivant:

Préavis N° 2019/45 – FIM/SIL: « Budget de fonctionnement de l'exercice 2020 - Plan des investissements pour les années 2020 à 2023 – Achat d'actions de Romande Energie Holding S.A – crédit complémentaire – Augmentation du plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. – Vente de la participation dans le capital de Mediaprofil S.A à Mediaprofil Holding S.A»

Préavis N° 2019/43 – FIM: « Crédits supplémentaires pour 2019 (28 série)»

Préavis N° 2019/44 – FIM : « Autorisations d'achats pour l'exercice 2020 »

Préavis N° 2019/46 – FIM/SE/SIUEJQ/LEA: « Crédits-cadres annuels 2020 – Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic – Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux – Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels – Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires – Entretien de surfaces privées communales »

Préavis N° 2019/41 – LEA: « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit-cadre annuel 2020 »

Motif : Comme chaque année, les préavis financiers doivent être traités pendant la première séance du mois de décembre.

Préavis N° 2019/36- CD/LEA: « Plaines-du-Loup - premier plan partiel d'affectation - pièce urbaine E – projet de construction de cinq immeubles conformes au concept de société à 2'000 watts et de réalisation des aménagements extérieurs communs à la pièce urbaine – Constitution de droits distincts et permanents de superficie grevant la parcelle n° 20'828 en faveur de Logement Idéal – Société coopérative, Jaguar Realestate S.A, CIEPP Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle, SCCH Le Bled et Coopérative d'habitation La Meute – Octroi de cautionnements solidaires en faveur de Logement Idéal SC, de la Coopérative d'habitation La Meute et de la SCCH Le Bled – Bascule d'un crédit d'étude N° 2016/66 : "Métamorphose. Plaines-du-Loup périmètre du plan partiel d'affectation 1 – objets publics. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et les études nécessaire (...)" dans un crédit d'ouvrage N° 2018/01 "Projet Métamorphose – Plaines-du-Loup, périmètre PPA 1 – équipement parcelles, phase préliminaire – Métamorphose - études générales et travaux préparatoires – Demande de crédit d'ouvrage et crédit d'étude (...)" »

Motif: L'enquête publique des cinq projets de la pièce urbaine E des Plaines-du-Loup s'est terminée fin octobre 2019. Afin que les chantiers puissent commencer dès obtention des permis de construire, il faut également que les DDP soient signés, et donc le préavis adopté par le CC. Un retard du démarrage des travaux de la pièce urbaine E impliquerait de plus des complications dans la coordination des différents chantiers de cette première étape du quartier.

Rapport-préavis N° 2019/18 – EJQ: « Intentions de ta Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030. Demande de crédit-cadre pour l'assainissement, la rénovation et l'optimisation des bâtiments scolaires. Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger et consorts « Planification des rénovations et constructions scolaires». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées »

Motif: Le chantier de rénovation de Montoie (prévu dans ce crédit-cadre) doit débiter à l'été 2020. Le dernier délai pour entamer le processus de planification de ce chantier avec le service d'architecture (études, appels d'offre, etc.) est donc le mois de janvier.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Traitement du rapport-préavis No 2019/37 « Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020 – Réponse au postulat de M. Yves Ferrari “Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... un pas de plus vers la société à 2000 W.” – Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz “Lausanne veut cultiver la différence, source d’une immense richesse, à l’occasion des JOJ 2020” »

Lausanne, le 28 novembre 2019

Madame la Présidente,

L'année 2019 touche à sa fin et le coup d'envoi des Jeux Olympiques de la Jeunesse suivra de très près la reprise de nos activités en janvier prochain.

Si le rapport de la commission examinant ce rapport-préavis devait être rendu à temps pour être traité par les groupes le 3 décembre prochain, la Municipalité propose de soumettre cet objet lors d'une séance du Conseil communal de décembre 2019.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affolter

Communication

Traitement prioritaire de la pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne – Sauvons l'Auberge du Lac de Sauvabelin !

Lausanne, le 26 novembre 2019

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité

Pour ne pas ouvrir deux fois le débat sur le même thème, au vu du dépôt d'une interpellation urgente pour le même objet, le Bureau a jugé utile de faire en sorte que la pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne - Sauvons l'Auberge du Lac de Sauvabelin ! puisse être traitée rapidement.

L'objet ci-dessous sera traité lors de l'une des séances du 10.12.2019, 11.12.2019 ou 17.12.2019 :

- pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne - Sauvons l'Auberge du Lac de Sauvabelin !

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède et vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Conseil communal de Lausanne

La présidente : *Eliane Aubert*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Traitement prioritaire de la pétition de Park Stephanie – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020

Lausanne, le 3 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité

Pour ne pas ouvrir deux fois le débat sur le même thème, au vu du dépôt d'amendements sur les subventions, la présidente a jugé utile de faire en sorte que la pétition de Park

Stephanie - Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 puisse être traitée rapidement.

L'objet ci-dessous sera traité le 10.12.2019 en même temps que le point P 2019/45 (budget) :

- Pétition de Park Stephanie - Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède et vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Conseil communal de Lausanne

La présidente : *Eliane Aubert*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Nomination de M. Julien Guérin au poste de chef du Service de l'urbanisme

Lausanne, le 28 novembre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 28 novembre 2019, la Municipalité a procédé à la nomination de M. Julien Guérin au poste de chef du Service de l'urbanisme dès le 1^{er} décembre 2019.

M. Guérin assurait l'intérim à ce poste depuis le 1^{er} juillet 2019. Il a été nommé à la suite d'une procédure de recrutement ouverte et compétitive. La Municipalité profite de cette occasion pour remercier également l'engagement du personnel du Service de l'urbanisme durant cette période de transition.

Titulaire d'une licence universitaire en géographie, âgé de 40 ans, M. Guérin travaille depuis 2011 pour le Service de l'urbanisme. Il était précédemment chef de projet aux affaires régionales puis délégué au projet d'agglomération. A ce titre, il avait principalement la charge des planifications directrices régionales, en relation avec le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et les différents schémas directeurs. Dans ce cadre, il a notamment assuré la co-direction du PALM de 2^e génération. M. Guérin s'est également beaucoup investi dans la révision en cours du plan général d'affectation. Avant de mettre ses compétences au service de l'administration communale lausannoise, M. Guérin a travaillé comme urbaniste chef de projets dans des bureaux privés, s'occupant principalement de planification de projets d'urbanisme et d'espaces publics, pour diverses villes et communes romandes.

Face aux enjeux actuels complexes, les missions du Service de l'urbanisme évoluent et s'intensifient. En collaboration avec ses équipes, M. Guérin dispose de toutes les compétences afin d'aligner l'action du Service par rapport à ces nouveaux défis.

M. Guérin a démontré sa capacité à articuler une vision de l'urbanisme lausannois qui intègre les enjeux actuels de société, respectant les qualités du territoire et orientée sur la valorisation du cadre de vie. La Municipalité se réjouit de cette nomination qui témoigne notamment de sa volonté d'approfondir un urbanisme de qualité à Lausanne.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Ouverture d'un compte d'attente pour un projet de géothermie à moyenne profondeur

Lausanne, le 5 décembre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Par la présente, la Municipalité vous informe qu'elle a ouvert un compte d'attente de CHF 349'000.- pour financer les dépenses en lien avec la préparation d'un projet de géothermie à moyenne profondeur. Il sera balancé dans le préavis de réalisation qui sera présenté ultérieurement à votre Conseil. Ce projet figure au plan des investissements 2020-2023 sous l'intitulé « Projet de géothermie (financé par le fonds CO₂) » pour un total de CHF 20 millions.

Conformément à l'article 106 du règlement de votre Conseil, l'ouverture de ce compte d'attente a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 11 novembre 2019.

Pour rappel, le préavis N° 2016/1 « Campagne de prospection géophysique pour une valorisation optimale de la chaleur géothermique dans l'agglomération lausannoise » a permis de cartographier le sous-sol de l'agglomération et de déterminer les cibles géothermiques les plus intéressantes, situées dans l'ouest lausannois, entre 1'500 et 2'000 mètres de profondeur.

Le compte d'attente permettra d'imputer au projet d'investissement les heures de l'équipe de projet et de couvrir d'éventuels mandats à confier à des bureaux spécialisés. Le projet pourra bénéficier du soutien de la Confédération, s'il est réalisé avant 2025 et que les fonds disponibles sont suffisants, et du soutien du fonds cantonal pour l'énergie.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique : *Natacha Litzistorf*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de M. Valéry Beaud du 6 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Valéry Beaud : « Le tram passe, la rampe trépassé ! »

Lausanne, le 5 décembre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Lors de sa séance du 6 mars 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Valéry Beaud « Le tram passe, la rampe trépassé ! », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Valéry Beaud :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès du Canton et des tl pour que débutent sans attendre les travaux du tram Renens-Gare – Lausanne-Flon (tl), du bus à haut niveau de service (BHNS) Prélaz-les-Roses – Saint-François et du garage atelier (GAT) ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité est en contact permanent avec l'Etat et a relayé les préoccupations qui lui ont été transmises par le Conseil communal par la voie de cette résolution.

Le tram t1, qui reliera dans un premier temps la plateforme du Flon à la gare de Renens, représente l'une des pièces maîtresses du développement attendu d'un réseau de transports publics de dernière génération, à même d'accompagner le dynamisme démographique (85'000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030) et économique (50'000 emplois supplémentaires) de l'agglomération lausannoise. Le transfert modal en faveur des transports publics, que la Municipalité appelle de ses vœux, suppose en effet de bâtir un réseau plus efficace, et le tram t1 joue à ce titre un rôle central. Il devra, dès sa mise en service, accueillir près de 11 millions de passagers par an et contribuer ainsi à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la pollution de l'air, dans l'agglomération lausannoise.

La Municipalité estime que le projet de tram constitue une mesure indispensable au développement présent et futur de l'agglomération lausannoise. Elle met donc tout en œuvre pour accompagner ce projet dans la mesure de ses moyens et de ses compétences et en permettre la réalisation dans les plus brefs délais. Dans ce contexte, elle reste en contact étroit et permanent avec le Canton de Vaud et les tl.

Le 8 mai dernier, le Tribunal fédéral (TF) a décidé de renvoyer la cause au Tribunal administratif fédéral (TAF) en lui demandant d'examiner sur le fond les recours déposés contre la décision d'approbation des plans. Ce faisant, le TF a aussi affirmé, et cet aspect-là de la décision est définitif, que l'Office fédéral des transports était bel et bien compétent pour autoriser l'une des mesures d'accompagnement contestées, à savoir la construction de la rampe routière Vigie-Gonin. Après avoir analysé dans le détail la portée de l'arrêt du TF et ses conséquences en termes de calendrier, il apparaît que la procédure judiciaire pourrait durer, le futur arrêt du Tribunal administratif fédéral étant lui-même susceptible d'être à nouveau attaqué auprès du Tribunal fédéral. Le permis de construire pour le tram Flon-Renens ne pourra donc entrer en force qu'avec la décision définitive du TAF, respectivement avec la décision du TF en cas de recours, pour autant que cette dernière y soit favorable.

Les retards liés à la construction du tram ne sont donc pas la conséquence d'un manque de volonté politique mais sont inhérents aux droits de recours et procédures judiciaires existants, qui protègent les intérêts de toutes les parties.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique : *Natacha Litzistorf*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Alix Aubert (EàG) concernant notifier l'interdiction de distribuer

Lausanne, le 10 décembre 2019

(Signé) *Alix Aubert*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Benjamin Rudaz (Les Verts) et consorts : « Pour une stratégie municipale de gestion des marchandises cohérente, compatible avec une ville dynamique et agréable à vivre »

Lausanne, le 10 décembre 2019

(Signé) *Benjamin Rudaz* et 5 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « Aéroport de la Blécherette : en finir avec un vestige du passé »

Lausanne, le 26 novembre 2019

(Signé) *Pierre Conscience* et 5 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Valéry Beaud (Les Verts) et consorts : « Pour une évaluation des impacts économiques et des coûts sociétaux de l'aéroport de la Blécherette »

Lausanne, le 29 novembre 2019

(Signé) *Valéry Beaud* et 4 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Municipaliser l'animation socioculturelle pour mieux la démanteler ? »

Lausanne, le 10 décembre 2019

(Signé) *Johann Dupuis* et 5 cosignataires

L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Ilias Panchard (Les Verts) et consorts : « Municipalisation de la FASL : il est urgent d'attendre ! »

Lausanne, le 10 décembre 2019

(Signé) *Ilias Panchard* et 8 cosignataires

L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Céline Misiego (EàG) et consorts : « Quel impact lausannois des cadeaux aux entreprises et autres baisses fiscales annoncées par le Canton de Vaud ? »

Lausanne, le 9 décembre 2019

(Signé) *Céline Misiego* et 5 cosignataires

L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Denis Corboz (soc.) et consorts : « Municipalisation de la FASL : quelles visions de la municipalité ? »

Lausanne, le 10 décembre 2019

(Signé) *Denis Corboz* et 4 cosignataires

L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Budget de fonctionnement de l'exercice 2020

Plan des investissements pour les années 2020 à 2023

Achat d'actions de Romande Energie Holding S.A. – crédit complémentaire

Augmentation du plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A.

Vente de la participation dans le capital de Mediaprofil S.A. à Mediaprofil Holding S.A.

Préavis N° 2019/45 du 24 octobre 2019

Finances et mobilité, Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Valentin Christe (PLC), président rapporteur de majorité : – Je n'ai pas de compléments à apporter à mon rapport.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur de minorité : – A année exceptionnelle, rapport de minorité exceptionnel qui pourrait ne plus l'être à l'avenir et donc devenir habituel. Je parle d'une année exceptionnelle pour plusieurs raisons : l'entrée en force de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et de la Réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA), la baisse du taux d'impôt communal par une majorité dite de gauche du Conseil communal et la toute récente prise de conscience de l'urgence climatique. La RIE III et la RFFA induisent une baisse de revenus durable pour la Commune qui s'élève à un peu plus de 40 millions de francs par année, un montant qui correspond approximativement à l'entier du budget du Service des sports, au déficit du budget pour 2020 ou encore – et c'est intéressant – à quelque 5 à 6 millions de plus que les économies structurelles du fameux plan d'assainissement financier. Autant dire que ce plan, dont la Municipalité s'enorgueillit en affirmant que les charges sont maîtrisées, n'aura servi qu'à éponger par avance la diminution des recettes induites par les réformes fiscales cantonales et fédérales, ainsi que par la baisse de l'impôt autoconsenti par ladite Municipalité.

C'est donc dans ce contexte sensible que la majorité de la Municipalité, qui se dit de gauche, laisse échapper 8 millions supplémentaires, sous forme d'un demi-point d'impôt et l'équivalent d'un point, sous forme de déductions fiscales. Une Municipalité rose-verte qui fait le jeu des pourfendeurs de l'impôt, de ceux qui pratiquent la politique des caisses vides, de ceux qui ont pour credo Plan structurel d'approvisionnement financier (PSAF) : du jamais vu à Lausanne ! Rappelons qu'en 1984, la droite avait réussi, grâce à la voix prépondérante du président radical de l'époque – cela peut encore arriver aujourd'hui – à imposer une baisse de cinq points d'impôts. A fortiori, en 2014, la Municipalité rose-verte avait renoncé à récupérer une baisse d'un point d'impôt cantonal, mais jamais n'avait-elle osé se lancer sur la pente glissante de la baisse d'impôts. Le faux pas est fait. Dont acte.

A toutes ces baisses de revenus qui ne semblent pas suffire à certains idéologues de droite – dont le président de la commission à ma droite qui affirmait sur les réseaux sociaux qu'il suffit de diminuer les budgets et laisser les exécutifs se débrouiller pour trouver des pistes d'économies – il convient d'ajouter celle des Services industriels (SiL) qui doivent se débattre, dans un contexte libéralisé très agressif, et qui subissent une lente érosion du produit des ventes d'énergie et de services multimédias. Depuis 2011, cette érosion se monte à 80 millions, avec un nouveau recul de 4,8 millions de francs pour la seule année 2020. En d'autres termes, entre les baisses d'impôts et de revenus, il n'est absolument pas tenu compte des besoins d'investissement afin d'en finir avec les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Plus prosaïquement, il n'est pas tenu compte des besoins pour financer l'augmentation des tâches publiques liées à l'accroissement de la population qui est tout de même de 11 % en dix ans, ainsi que les grands travaux dont chacun peut se rendre compte.

Ainsi, Lausanne est devenue une ville sarcastique dans laquelle il faut faire plus avec moins. Les seuls secteurs où une augmentation des investissements est visible sont ceux désignés comme prioritaires dans le programme de législature, mais de loin pas tous. Ils sont au nombre de deux : l'accueil de la petite enfance en crèches et garderies et les effectifs de police. En ce qui concerne les places d'accueil dans le secteur de la petite enfance, la minorité reconnaît et salue les efforts accomplis, mais déplore l'allure insuffisante de l'augmentation des capacités qui ne suffit pas à supprimer les listes d'attente ; nous y reviendrons avec un amendement.

En ce qui concerne la police, la minorité déplore que les moyens supplémentaires accordés se concentrent sur la lutte contre la visibilité du trafic de rue par l'augmentation policière uniquement. Un récent rapport a pu évaluer que ce dispositif est lacunaire par rapport aux autres villes de Suisse, trop de moyens étant dévolus à la police et pas assez à un

encadrement sociosanitaire face à la vente et à la consommation de stupéfiants en ville. Nous y reviendrons par un autre amendement.

Enfin, la minorité estime que malgré l'urgence climatique reconnue, ni le budget ni le plan des investissements ne mettent un accent sérieux sur le tournant écologique nécessaire pour réduire les émissions de CO₂ à zéro d'ici 2030. Notons à propos du plan des investissements que le Conseil communal n'a aucun pouvoir en la matière et qu'il est donc obligé d'intervenir par petites touches sur les lignes budgétaires du ménage courant. C'est ainsi que la Municipalité et le Conseil ont beau jeu de nous reprocher nos amendements renouvelés, année après année, visant à accélérer l'augmentation de l'offre en place de crèches et de garderies, en avançant la nécessité de prévoir des locaux longtemps à l'avance, justement par le biais du plan des investissements. Cependant, nous persisterons à déposer cet amendement.

Venons-en à la « spéciale dédicace » au Conseil d'État qui, non content d'avoir conclu un accord piétinant l'autonomie cantonale avec les communes en les enjoignant à effectuer des baisses d'impôts correspondant aux montants économisés par la reprise de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), se permet en plus d'avancer les taux de déductions liées aux brevets et à la recherche et au développement après que les communes, du moins celle de Lausanne, ont fixé leur taux d'impôts pour les prochaines années. En raison du brouillard et de la malice de la politique fiscale cantonale, on peut mettre en doute la sincérité des budgets élaborés par les communes. Non pas parce que les communes manqueraient de sincérité, mais parce qu'elles ne détiennent pas les informations nécessaires, ce qui est presque suffisant en soi pour refuser un tel budget.

La minorité de la Commission des finances, représentée par les deux commissaires d'Ensemble à Gauche, vous invite donc à refuser le budget 2020 tel que présenté par la Municipalité de Lausanne. Celui-ci entérine une politique de caisses vides consistant, d'une part, à réduire les rentrées fiscales et, d'autre part, à empêcher les investissements à large échelle que nécessiteraient la lutte contre le changement climatique et le développement des prestations essentielles à la population, comme l'offre de places en crèche et garderie, le logement ou l'accessibilité des transports publics. Au cas où les amendements proposés par le groupe Ensemble à Gauche seraient acceptés, en partie ou en totalité, notre position pourrait être revue.

La discussion est ouverte.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Revenons brièvement sur le rituel exercice du budget. Après la déclaration de l'extrême gauche, la mienne prendra un contre-pied un peu plus raisonnable. Le débat budgétaire montre plusieurs chiffres marquants, dont le premier est naturellement le déficit annoncé de 47,6 millions, un chiffre absolu déjà sidérant en lui-même, mais qui l'est encore plus mis en rapport avec les budgets des dernières années. En effet, cela montre par comparaison une aggravation de 5 millions par rapport au budget 2019 et de près de 20 millions par à celui de 2018. Sauf erreur de ma part, depuis 2010 – et hors assainissement de la Caisse de pensions – le budget présenté est le plus déficitaire que nous ayons eu à traiter. Ensuite, la dette augmente avec placidité d'année en année : plus 137 millions dans le budget 2020 ; la dette bancaire brute se chiffrera à 2,7 milliards de francs. Sauf erreur de ma part à nouveau, au rythme de l'augmentation actuelle, nous devrions atteindre le plafond d'endettement d'ici deux ans. Dans sa communication aux médias, la Municipalité a d'ailleurs reconnu le problème de cet endettement perpétuel et croissant, en indiquant que le plan des investissements devra faire l'objet de certaines adaptations. Nous y reviendrons.

Les effets du PSAF II, qui s'épuise, amènent un autre chiffre intéressant : 12 millions en 2019, 3,8 millions en 2020. Certes, il faut bien le reconnaître, ces améliorations se cumulent. Avec le PSAF I, près de 75 millions d'améliorations contribuent à une saine gestion des deniers publics ; toutefois, il n'en reste pas moins que cet élément qui permettait – on se rappelle la communication relative au budget de l'année dernière – une

forte maîtrise du déficit dit endogène, c'est-à-dire hors des facteurs cantonaux et des modifications des impôts dues aux adaptations internationales. Or, ce PSAF commence à ne plus faire effet. Ainsi, il est assez inquiétant de voir le déficit se maintenir à un niveau extrêmement élevé au terme de ce qui devait finalement être un processus d'amélioration financière largement vanté par la Municipalité en 2016. Y aura-t-il un PSAF III, selon le même modèle, avec une amélioration de surface des finances ? L'avenir nous le dira.

Enfin, il faut aussi prendre en compte la bascule de l'AVASAD. En effet, le budget offre cette vision un peu triste, malgré le fait – cela a été répété lors du traitement de l'arrêté d'imposition – que la non-répercussion complète de la bascule de l'AVASAD dans l'impôt sur les personnes représente une injection d'argent frais pour la Municipalité équivalant à un point d'impôt.

Les revenus de la ville se tassent aussi. Malgré le demi-point accordé, on voit que la population stagne et que l'impôt sur les personnes morales reste à un niveau relativement bas, certes avec une légère amélioration. Les revenus des Services industriels après apurement se situent à près de 5 millions en dessous de ce qui était le cas auparavant, dans le grand mystère que représente pour nous cette « Black Factory » financière.

Nous devons reconnaître à la Municipalité une certaine maîtrise des charges, qui a d'ailleurs bien été mise en avant par cette dernière – cela ne doit pas pour autant faire oublier que la situation n'est pas durable. S'il n'y a pas de dérapage catastrophique, la situation financière reste particulièrement blafarde et toujours plus inquiétante pour l'avenir. Certes, nous avons des charges à peu près maîtrisées, mais aussi un niveau de déficit qui reste insupportable sur le long terme et annonce des mesures qui devront être prises pour retrouver un niveau acceptable. C'est le problème que nous pose ce budget : les mesures n'y sont pas identifiables. Si le déficit est purement conjoncturel, alors il suffirait de serrer les dents et d'attendre que l'économie et l'impôt repartent. Néanmoins, il semble que ce ne soit pas le cas, et que les adaptations que nous avons connues sur les impôts, notamment sur les personnes morales, soient durables. Nous ne retrouverons donc pas les 40 millions d'impôts sur les personnes morales qui manquent depuis quelques années. Ainsi, il faudra prendre des mesures de réduction supplémentaires de priorisation des dépenses. En outre, d'autres mesures d'assainissement, des réductions des coûts des processus, un PSAF III après l'épuisement du PSAF II sont envisageables. Il appartiendra à la Municipalité de nous dire si ces économies de surface sont encore possibles, ainsi qu'une réflexion sur le périmètre de l'action publique municipale. Si certains domaines d'action sont prioritaires – la petite enfance et la sécurité – peut-être faudra-t-il, dans le prochain programme de législature, définir les périmètres d'action obsolètes de la Municipalité, qui ne devraient plus faire l'objet d'un franc de dépenses. Ce travail est extrêmement difficile, j'en conviens, surtout pour une Municipalité qui se fédère depuis vingt ans autour des grands projets de la ville.

Enfin, et c'est une critique que nous adressons depuis maintenant quatre ans, nous manquons d'une réflexion sur l'amélioration des revenus de la ville. Une motion – déposée en 2016 et transformée en postulat, avec un délai de réponse en juin 2020 – est toujours pendante et il nous semble qu'une vraie étude pourrait être entreprise sur des mesures pour augmenter les revenus de la ville, qu'il s'agisse du revenu des personnes morales en se rendant plus attractif ou qu'il s'agisse du revenu des personnes physiques. Nous pensons qu'à long terme, un point d'impôt plus concurrentiel pour les personnes physiques permettrait de faire revenir une partie de la classe moyenne supérieure qui a quitté la ville et qui n'y paye plus d'impôts. C'est la raison pour laquelle nous avons défendu le point d'impôt en moins. Par ailleurs, sur ce même point, nous attendons toujours des éléments de la Municipalité qui nous permettraient d'y voir plus clair à l'avenir.

Finalement, si nous reconnaissons la bonne tenue technique du budget, notre groupe estime que ce dernier, fortement déficitaire, est la conséquence d'un manque d'ambition de la Municipalité sur l'assainissement des finances, et que cette dernière refuse d'esquisser les

pistes d'une véritable amélioration, pistes qui s'avéreront naturellement de plus en plus difficiles à mener à mesure que le déficit augmentera.

En conclusion, ce budget est donc, sur le principe, inacceptable pour le PLR. La plupart de ses membres s'abstiendra lors du vote final pour peu qu'aucun amendement, de quelque ampleur qu'il soit, ne vienne péjorer la situation. J'annonce d'ores et déjà que quelques membres refuseront le budget ; mon collègue Philippe Miauton prendra la parole ultérieurement sur des propositions d'amendements et les budgets des directions.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Laissez-moi tout d'abord vous dire ma fierté, comme président du groupe socialiste, de débattre d'un budget qui, dans un contexte difficile, permet d'augmenter les prestations offertes à la population et de renforcer les services publics à Lausanne. Quand beaucoup de collectivités publiques cherchent à réduire les dépenses utiles à la population, la Municipalité nous propose un budget qui maintient les services dont la population a besoin, tout en maîtrisant les charges qui connaissent une légère augmentation de 0,3 %, en dehors des effets de l'AVASAD dont nous avons déjà parlé lors du débat sur l'arrêté d'imposition. Ce budget affiche un déficit de 47,6 millions. La ville continue ses avancées, dans les axes prioritaires fixés pour la législature, que sont l'accueil de jour et le corps de police. Ainsi, l'accueil de jour verra la création de 17 nouvelles places et la pérennisation de 94 places créées dans la seconde moitié de l'année 2019 pour l'accueil en préscolaire. Le parascolaire verra la création de 14 places et la pérennisation de 102 places ouvertes à la rentrée scolaire d'août 2019. La sécurité publique sera renforcée par 10 nouveaux postes et des efforts seront consentis dans la culture, la politique des quartiers ou encore afin d'améliorer les conditions salariales des auxiliaires de la ville, en instituant un treizième salaire.

Ce budget prévoit aussi des investissements importants dans les infrastructures sportives, les réseaux et la rénovation des bâtiments scolaires. J'insiste sur ce dernier point, car les investissements importants consentis dans ce domaine sont aussi la première étape d'un plan climat communal qui va permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire.

Les revenus sont en recul de 0,7 %, soit 13,3 millions. Cela s'explique principalement par une baisse des rentrées liée aux déductions fiscales complémentaires entérinées par le canton dans sa politique fiscale, ainsi que la baisse d'un demi-point liée à l'arrêté d'imposition déjà débattu ; et, finalement, une baisse des revenus des SiL de 4,8 millions. À ce propos, on ne peut que constater les effets délétères de la libéralisation du marché de l'électricité voulue par la droite. Ces baisses de revenus impactent négativement l'autofinancement de 1,5 million, alors que les investissements atteignent cette année 195 millions, dont 25 millions alloués à l'entretien des complexes scolaires lausannois. Le PSAF II améliore les finances de 3,8 millions, en diminuant de 900 000 francs pérennes les charges, mais surtout en augmentant les recettes de 2,8 millions. Si nous plongeons dans les détails, les principales évolutions des charges vont à l'augmentation des salaires pour 4,3 millions ; le financement des thématiques prioritaires pour 3,3 millions ; l'exploitation de Malley et de la Tuilière pour 1,8 million ; des effets de charges, d'amortissement et de défalcation de l'impôt pour 5 millions qui se compensent avec la baisse des charges d'intérêts de 5,1 millions. Enfin, une baisse de 13,4 millions liée à la reprise des charges de l'AVASAD.

Par rapport au budget 2019, nous augmentons les emplois d'une cinquantaine de postes, précisément 48,7 EPT, dont 23,7 sont en lien avec les axes prioritaires déjà mentionnés et 23,8 financés par de nouvelles recettes ou des fonds. Les autres variations d'emplois sont minimales.

La tendance des revenus à la baisse depuis 2011 reste préoccupante. On observe une baisse de 80 millions depuis 2011, baisse liée en partie à la péjoration de 40 millions des dividendes et une baisse de 20 millions par rapport à la moyenne 2011-2019 des revenus des SiL. Comme indiqué précédemment, ces baisses découlent largement des politiques de

libéralisation de l'électricité et, bientôt, du gaz. Ces baisses sont compensées à hauteur de 75 millions par les plans successifs d'amélioration financière. Il n'en demeure pas moins que cette tendance doit induire une prudence, ce que fait la ville en contenant l'évolution de ses charges.

En outre, en réponse au rapport de minorité déposé par M. Hubler, dans son introduction, ce dernier parle d'une politique des caisses vides menée par la Municipalité de Lausanne. Ce à quoi, il ajoute : « Les seuls secteurs où une augmentation des investissements est visible sont ceux désignés comme prioritaires dans le programme de législature. » Dès lors, j'aimerais amener quelques petits rappels afin que chacun puisse se forger sa propre idée de la question. Voici un petit récapitulatif des principaux investissements votés depuis 2011 par le Conseil communal de Lausanne :

- pour le renouvellement et l'entretien des réseaux route, mobilité, eau et SiL, 280 millions ;
- pour le service des parcs et domaines, 18 millions ;
- pour les investissements dans les SiL, 202 millions, dont 68 millions pour le réseau électrique, 24 millions pour le Plan Lumière, 21 pour la rénovation du poste de couplage et de transformation de Romanel ;
- 13 millions pour la Tuilière ;
- 5 millions pour la Pontaise ;
- 138 millions pour le Service de l'eau, dont 82 pour la nouvelle usine de St-Sulpice ;
- 106 millions dans les établissements scolaires, dont 24 pour un nouvel établissement et 23 millions pour les établissements primaires et secondaires de Béthusy ;
- 85 millions pour les transports publics urbains, dont 6 millions pour des mesures d'accompagnement ;
- 75 millions dans le domaine de la culture, dont 36 pour Beaulieu, 25 pour Plateforme 10, 7 pour le Musée historique, 4 pour Vidy ;
- 41 millions pour le projet Métamorphose et les 3000 logements qu'il devrait amener.

Je pourrais continuer longtemps cette liste en parlant du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, de La Sallaz, etc. Depuis 2011, la ville a consenti à 1 635 000 000 de francs. À mon humble avis, il ne s'agit pas seulement d'investissements dans les axes prioritaires, mais chacun est libre de son interprétation. Peut-être me direz-vous qu'il ne s'agit que d'investissements en infrastructures. Néanmoins, si l'on se penche sur le volet social, la ville n'est pas en reste, puisque depuis 2011, elle a développé les prestations suivantes :

- La Terrasse et Le Patio qui sont des logements de transition ;
- Le Répit, un accueil d'urgence de nuit, bien que l'accueil d'urgence soit une tâche cantonale ;
- l'espace de consommation sécurisée ;

Sans oublier de mentionner les avancées en matière d'accueil de jour. En effet, depuis 2011, on parle de 2000 enfants supplémentaires accueillis, soit une progression de 31 %. Entre 2010 et le budget du jour, ce sont 10 millions pérennes pour ce secteur. Nous en reparlerons en détail lors du débat sur les amendements déposés.

Bref, à notre sens, certains éléments du rapport de minorité ne reflètent pas la réalité du plan des investissements ni les différents investissements importants votés par ce plénum depuis 2011. Dès lors que l'on prend en compte l'ampleur des investissements réalisés et les niveaux élevés de prestations sociales et de services publics que permet le budget présenté, notre groupe refusera les amendements présentés afin de maintenir la dynamique d'investissements, sans péjorer la tenue des finances communales.

En conclusion, ce budget 2020 permet, dans une situation financière complexe, de continuer à fournir aux Lausannoises et Lausannois un très haut niveau de service public. Il permet de continuer à étoffer l'offre en accueil de jour et à renforcer la police de proximité, les deux axes majeurs de législature formulés par la Municipalité. Toutefois, il permet

aussi d'agir sur d'autres priorités, comme le climat pour lequel nous investissons massivement dans la rénovation des bâtiments scolaires afin de limiter leur consommation d'énergie. Ainsi, c'est avec conviction que nous soutiendrons le budget tel que proposé, et nous vous invitons à faire de même.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Comme l'a rappelé mon collègue Carrel, moins 32, moins 44, moins 31, moins 20, zéro, moins 39, moins 30, moins 42, moins 48, ce n'est pas le tirage du loto, mais les déficits en millions de francs des neuf derniers budgets de la ville de Lausanne. En tenant compte des engagements envers la Caisse de pensions de la ville, on obtient ainsi une dette monumentale de 4 milliards, cela fait 30 000 francs de dettes par Lausannois. Ainsi, aujourd'hui, la dette de Lausanne par habitant est presque la même que la dette par habitant en Grèce qui s'élève à 30 000 euros.

Mais regardons de plus près : une perte de 48 millions. Rappelons que la ville a engrangé 5,3 millions de bonus grâce à un tour de passe-passe sur l'arrêté fiscal et l'AVASAD. Sans cela, le déficit équivaldrait à 5,3 millions. Rappelons également que nous passons à une dette importante en croissance de 137 millions à 2,7 milliards. Par rapport au 31 décembre 2018, cela fait 8,5 %. En tenant compte des imputations internes, la croissance des charges est de 0,3 %, mais je reviendrai plus tard sur ce chiffre. En tenant compte des imputations internes, on constate une stagnation des revenus, une baisse de 25 % des résultats des Services industriels par rapport à l'année 2019. Ainsi, nous passons d'un excédent de 50 millions, au budget 2019, à un excédent de 39 millions au budget 2020. Il faut également observer une baisse – et ceci est historique – des revenus des impôts sur les personnes physiques de 3 %. Auparavant, c'était la pompe qui permettait à la ville de Lausanne de continuer à dépenser ; aujourd'hui, on assiste à une inversion de tendance, qui j'espère, ne va pas se poursuivre. Néanmoins, tout indique que ce sera le cas et que cette deuxième pompe à revenus est également en train de s'assécher. Heureusement, il existe une augmentation importante des dédommagements des collectivités publiques – l'argent qu'on reçoit des autres communes du canton – pour 20 millions de francs. En d'autres termes, nous allons toucher 20 millions de francs supplémentaires. Ainsi, sur les trois moteurs financiers de la ville, seules les subventions liées aux dédommagements des collectivités publiques semblent encore performer.

À ce stade, j'aimerais m'attarder sur les SiL. Dans le préavis du budget 2020, la Municipalité écrit que leur situation est difficile. Effectivement, les chiffres le montrent. Il y a quelques semaines, nous avons débattu de la situation de City Cable, ainsi que de la gouvernance des SiL. Lors de cette discussion, la Municipalité et la majorité de gauche nous ont expliqué, les yeux dans les yeux, que tout allait bien aux SiL et qu'elles ne voyaient pas de raison de changer quelque chose. Maintenant, parce qu'il est question du budget, la Municipalité nous dit que les SiL sont en difficulté. Il faudrait savoir... Les SiL vont-ils bien ou mal ? Je peux comprendre que la majorité de gauche veuille rester dans sa zone de confort, mais nous parlons ici d'une entité – les SiL – qui ont vu leur bénéfice divisé par deux en huit ans, une entité qui est l'un des poumons économiques de la ville. La majorité de gauche est-elle sourde, aveugle ou kamikaze ?

Je voudrais d'ailleurs signaler un point très curieux concernant ces mêmes SiL qui me fait craindre quant à leur gestion financière et à leur gouvernance. Je vous ai préparé un petit graphique que j'espère compréhensible. *(Une image est projetée.)*

Vous observez l'évolution des intérêts de la dette. Cette dernière est toujours présentée avec un chiffre complet pour la ville. Dans le cas présent, je me suis amusé à mettre en évidence l'évolution de la ville hors SiL et de la dette des SiL. Que constatez-vous ? En 2015, pour les comptes, la ville payait 46 millions d'intérêts par rapport à sa dette, et les SiL, 20 millions. En 2020, la ville, grâce à une bonne gestion financière par rapport aux intérêts de la dette, a diminué ses intérêts de 37 % et ne paye plus que 29 millions. Or, les SiL, eux, sont toujours à 18 millions. Il faut croire que les gens qui prêtent à la ville ne sont pas les mêmes ou qu'ils n'appliquent pas les mêmes taux aux SiL – ou alors, il doit y avoir

un problème avec l'identité des prêteurs. On se demande vraiment pourquoi les SiL continuent à payer autant d'intérêts sur leur dette, alors que la ville a réussi à diminuer fortement ses paiements. Par conséquent, j'attends avec impatience la réponse de la Municipalité. Si les SiL avaient été aussi performants que la ville, en termes de paiement des intérêts sur la dette, le coût des intérêts ne serait plus aujourd'hui de 18 millions, mais de 13 millions, c'est-à-dire une économie d'un point d'impôt.

Mais revenons à la ville et analysons de façon détaillée le budget présenté. Cherchons en particulier à comprendre ensemble la situation opérationnelle de la ville. Pour cela, j'ai préparé un deuxième graphique qui, je l'espère, sera tout aussi compréhensible que le premier. (*Une image est projetée.*)

Au haut du graphique figure le budget 2020, avec les charges, les recettes et le résultat. Sans surprises : c'est ce qui figure dans la brochure. On nous annonce une légère diminution des charges – il s'agit des charges apurées avec les mouvements liés à différentes écritures dont il faut tenir compte pour pouvoir comparer les deux budgets 2019 et 2020. Si vous avez des questions, je vous renvoie au rapport du président de la Commission des finances qui explique cela très clairement. Les charges passent de 1 861 000 000 à 1 853 000 000 : une diminution de 8 millions. Les recettes passent de 1 819 000 000 à 1 806 000 000 : une diminution de 13 millions. Le résultat, lui, de 42 à 48. Dans l'analyse 1, la zone un peu grisée, j'ai rapporté les chiffres en supprimant les imputations internes. Comme vous le savez, ces dernières relèvent simplement de la facturation à l'interne dans le cadre de la ville. Il faut donc les enlever pour comprendre ce qui se passe au niveau de l'évolution du budget. On constate par conséquent un mouvement très intéressant : ce qui était avant une diminution des charges – lorsque vous enlevez les imputations internes – vous observez, en 2020, une augmentation de 0,2 %. Les recettes diminuent, non plus de 0,7 %, mais de 0,1 %. Malheureusement, le résultat ne bouge pas, puisque ce sont des mouvements qui s'appliquent à la fois aux charges et aux recettes.

L'analyse 2 – la partie la plus grisée – est très intéressante. Je me suis permis d'enlever les ventes et achats d'énergie des SiL. Comme vous le savez, il s'agit d'une activité purement commerciale, qui n'est pas liée à la gestion opérationnelle de la ville. J'ai aussi enlevé les coûts de la dette, l'intérêt de la dette. C'est une activité financière qui n'est pas liée aux activités opérationnelles de la ville. Par ailleurs, j'ai aussi supprimé les dédommagements payés ou reçus des autres collectivités publiques du canton, c'est-à-dire les autres communes et le canton. Ce sont des subventions qui proviennent d'autres entités et qui n'ont rien à voir avec l'activité opérationnelle.

Que constate-t-on avec cette approche plus apurée ? On constate que les charges augmentent de 30 millions ; pour le budget 2019, on passe de 1 208 000 000 à 1 238 000 000 de francs, donc une augmentation des charges de 2,5 %. Les recettes augmentent de 1 083 000 000 à 1 093 000 000 de francs. N'en déplaise à M. Hubler, on voit que la ville va chercher encore plus d'argent, puisqu'il y a croissance de 0,9 %. Néanmoins, je vous l'accorde, il existe un problème lié à un effet ciseaux : c'est-à-dire que les charges augmentent bien plus vite que les recettes. En résumé, cette deuxième analyse – que j'appellerai « analyse apurée » ou « opérationnelle » ou « charges maîtrisables », comme vous voulez – montre aujourd'hui que la ville de Lausanne ne survit que grâce à deux facteurs : d'une part, l'augmentation de l'aide externe, c'est-à-dire des subventions ou des versements d'autres collectivités vaudoises et, d'autre part, la baisse des intérêts sur la dette.

La Municipalité nous explique avoir mis en place un plan d'utilisation, ce que je salue. Néanmoins, les résultats montrent, année après année, que cela ne suffit clairement plus. La situation de la ville de Lausanne est sérieuse, et le temps ne va pas arranger les choses : il est temps de changer de *software*. Sans faire de parodie : notre maison brûle ; sommes-nous en train de voler l'avenir de nos enfants ? Cet été, pour le bien de la planète – et je le souligne, de la planète – Lausanne a récemment déclaré l'urgence climatique. Elle a

l'ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2030. Mais une société durable implique aussi de ne pas laisser des montagnes de dettes aux générations futures ni de faire peser le poids de son incurie financière sur les autres. Pour une société durable et pour le bien, non pas de la planète, mais des Lausannoises et des Lausannois, des Vaudoises et des Vaudois, la ville de Lausanne doit maintenant déclarer l'urgence financière, avec un plan ambitieux et courageux d'assainissement à l'horizon 2030.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à refuser ce budget. Si des mesures structurelles courageuses ne sont pas acceptées par ce plénum, nous ferons nous-mêmes des propositions allant dans ce sens.

M. Valentin Christe (PLC), président rapporteur de majorité : – Je retire, pour quelques instants, ma casquette de président de la Commission des finances pour vous donner la position du groupe libéral conservateur sur ce budget 2020. Autant le dire d'emblée, le groupe PLC est consterné face à un budget aussi déséquilibré. Avec regret, nous constatons que nous pourrions ce soir reprendre bien des critiques formulées par le passé à l'encontre des budgets des années précédentes. C'est le signe tangible que, de notre point de vue du moins, rien ne change. La politique financière de la ville peut se résumer à *business as usual* ; on continue la fuite en avant dans des dépenses excessives. Les éléments externes sur lesquels la ville n'a pas de prise, tels que la réforme de la fiscalité des entreprises, sont les seuls facteurs de changement. Pour l'heure, il n'y a pas de volonté propre à la ville de maîtriser ce fameux déficit structurel. Nous pouvons rejoindre le constat établi tout à l'heure par M. Hubler, lorsqu'il a observé les effets induits par les réformes fédérales et cantonales de la fiscalité des entreprises. Nous rappelons au passage que ce plénum, et en particulier sa petite minorité de droite, a régulièrement tiré la sonnette d'alarme face à la dégradation continue des finances et au risque que ces réformes fiscales faisaient peser sur les finances communales : sans grands résultats, force est de le constater. Ce soir, on feint de se retrouver presque surpris face à l'ampleur du déficit.

Puisque j'ai été personnellement interpellé par M. Hubler qui m'accuse de vouloir assécher les finances de la ville de Lausanne – rien de moins que cela – et qui me reproche de m'en être fendu sur les réseaux sociaux, je lui réponds. Je ne vais pas lui faire le reproche de grossir un peu le trait, tant il s'agit d'une tendance récurrente de sa part, mais je me permets tout de même une correction : contrairement à ce que M. Hubler laissait entendre, votre serviteur n'a pas publié ce commentaire sur un célèbre réseau social en sa qualité de président de la Commission des finances, mais en sa qualité de simple conseiller communal concerné par l'inexorable dégradation des finances publiques de la ville. J'en veux pour preuve le fait que ce commentaire et cette publication ont été émis le 20 novembre 2018, soit bien avant que la Commission des finances ne m'élise à sa présidence. Voilà qui devrait remettre les pendules à l'heure. Cela étant, je suis beau joueur et remercie M. Hubler de se faire le porte-parole de ma modeste personne. Nul doute que la position que j'exprimais, dans ce modeste statut, a pu bénéficier d'une publicité inespérée. J'en profite pour confirmer que, sur le fond, ma position – de conseiller communal, encore une fois – n'a pas changé. Force est de constater qu'à Lausanne, toute recette supplémentaire est immédiatement absorbée par de nouvelles dépenses. Il faut donc aussi agir sur les recettes pour contraindre la majorité lausannoise à procéder à de réelles économies. C'était précisément le sens de la motion – à l'époque, nous ne nous en étions d'ailleurs pas cachés – qui demandait une baisse de l'imposition de trois points, que M. Moscheni avait déposée et que j'avais eu le plaisir de cosigner avec un certain nombre d'autres collègues.

M. Carrel a survolé tout à l'heure le thème de l'épuisement du PSAF, on pourrait même parler d'essoufflement. Plus inquiétant : l'amélioration apportée par le PSAF consiste maintenant essentiellement en des recettes nouvelles et de moins en moins en des réductions de charges. En effet, les effets du PSAF pour 2020 se monteront à 3,8 millions, mais la baisse de charges pérennes ne s'élève qu'à 0,9 million, alors que les recettes supplémentaires s'élèvent à 2,8 millions. Nous avons donc trois quarts de recettes

supplémentaires pour seulement un quart de baisse de charges. Si cette tendance devait se poursuivre à l'avenir, le PSAF ne serait rien de plus qu'un plan d'augmentation des recettes. Cela ne déplairait peut-être pas à un certain nombre de mes collègues dans cette salle, mais nous ne pourrions plus sérieusement parler de maîtrise des charges.

M. Carrel a aussi parlé de la priorisation des dépenses et suggère de définir, dans le prochain programme de législature, les domaines qui ne sont plus jugés prioritaires. Je me réjouis qu'il rejoigne ainsi la position que nous avons déjà exprimée à de multiples reprises par le passé. Nous saluons bien sûr cette proposition, mais nous pensons qu'il n'y a simplement pas lieu d'attendre une échéance aussi lointaine que le prochain programme de législature. Finalement, ce dernier n'engage pas grand monde ; c'est la raison pour laquelle nous aurons le plaisir, ce soir, de vous proposer un amendement qui permettra de démarrer cette démarche indispensable de priorisation des tâches publiques. J'aurai l'occasion d'y revenir lorsque la discussion portera sur les amendements lors du passage en revue de la direction concernée. À ce stade, nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir compter sur le soutien des groupes de ce plénum qui en appellent à une définition claire des priorités dans les politiques publiques.

Certains commentateurs considèrent que ce budget est inacceptable, mais optent néanmoins pour l'abstention. J'avoue que c'est une position qui ne cesse de me surprendre. Je crois que, face à un budget aussi médiocre, le Conseil communal doit prendre ses responsabilités et renvoyer sa copie à l'exécutif. Ce soir, il s'agit de ne pas se cacher derrière son petit doigt : tout vote autre qu'un non devient de fait une caution de la politique financière menée par la majorité en place. Je considère par conséquent qu'il faut que chacun prenne ses responsabilités et réfléchisse sérieusement au sens de son vote. M. Moscheni a peut-être un peu ironisé sur l'urgence financière et climatique, je me contenterai de relever qu'on ne peut pas parler de durabilité des politiques publiques sans parler de durabilité des finances publiques. Or, force est de constater que, dans cette ville, on s'intéresse beaucoup à la première, mais un peu moins à la seconde. C'est la raison pour laquelle notre groupe va évidemment refuser ce budget, sauf si étaient acceptés des amendements améliorant substantiellement la situation.

M. Axel Marion (CPV) : – À mon tour, et au nom de mon groupe, de prendre la parole sur ce budget. Je vais faire court, je crois que beaucoup de chiffres ont été énoncés, mais je voudrais revenir sur quelques-uns, notamment sur les 50 millions de déficits. Je ne vais pas faire la litanie des déficits cumulés durant ces dernières années, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un des déficits les plus graves. Cela représente 2,7 % du budget annuel et ne doit pas être perçu comme quelque chose de normal.

Monsieur Brayer, vous avez livré un exposé convaincant sur certains points, du moins pour ceux qui partagent nos idées politiques, mais je ne pourrais pas parler de fierté concernant les politiques publiques menées par la ville, lorsqu'on sait que ces dernières sont menées au détriment de la santé financière. Toute action que mène une collectivité publique doit être en équilibre avec ce que la collectivité publique peut fournir ou peut récolter comme rentrées. C'est logique ; comme l'ont dit certains de mes collègues, c'est aussi un signe de durabilité pour les générations futures. Il faut savoir que l'endettement – même dans un contexte de taux historiquement bas qui ne devraient pas manquer de remonter à un moment donné – représente des charges, du « vrai » argent que l'on peut investir dans beaucoup de choses : la sécurité, les crèches et garderies, la rénovation d'un certain nombre de bâtiments, etc. Dans le cas contraire, c'est de l'argent qui part à la banque. Il faut donc aussi admettre que l'endettement n'est pas une solution acceptable. Je rappelle d'ailleurs que l'endettement s'élève à 2,2 milliards environ, soit 120 % des charges annuelles de la ville. À titre de comparaison, dans le cas du canton de Vaud, la dette est équivalente à 10 % des charges annuelles du canton.

Comme l'a dit M. Christe, un problème existe au niveau du PSAF. En effet, on nous annonce 900 000 francs d'amélioration au niveau des baisses de charges, soit 0,05 %. Pour

le reste, il s'agit d'une hausse des revenus qui proviennent des entreprises ou des particuliers. Il s'agit donc d'une contribution supplémentaire à la santé financière à laquelle consentent les habitants ou les usagers de la ville. Je trouve que mettre ceci dans une mesure qui s'appelle plan structurel d'amélioration financière – même s'il s'agit effectivement d'une amélioration financière – il ne s'agit pourtant pas forcément d'un effort financier consenti par la ville : une nuance qui mérite tout de même d'être rappelée.

En bon centriste, j'aurais quand même relevé que la Municipalité bénéficie de circonstances atténuantes, car il est vrai qu'un certain nombre de décisions ont été prises au niveau cantonal, des décisions qui sont à saluer, mais qui ont indéniablement un impact sur la ville. Sans refaire le débat sur le taux d'imposition, une petite adaptation du taux était décidée pour une année seulement. Vous verrez bien l'année prochaine comment le débat se portera. C'est évidemment une mesure qui a un effet. De même, nous savons que Lausanne reste une ville-centre, la grande ville-centre du canton, si ce n'est de la Suisse romande. À ce titre, elle subit aussi des charges qu'il faut reconnaître, tout comme il est nécessaire de s'engager à d'autres niveaux pour que Lausanne puisse être reconnue dans ce rôle de ville-centre. C'est aussi le sens de la réforme de la péréquation intercantonale, du moins c'est l'espoir que nous nourrissons. Dans le cadre de mes activités de député au Grand Conseil, je continuerai à défendre les intérêts de Lausanne, sans étiquette partisane, pour que ses charges soient reconnues.

De même, nous appuyons les investissements relatifs aux priorités énoncées auparavant. Bien sûr, nous reconnaissons les priorités dans le domaine de l'accueil de jour des enfants et de la sécurité. Néanmoins, pour notre part, nous ne considérons pas qu'il faille épargner dans ces domaines. À ce titre, nous admettons les dépenses supplémentaires, mais nous regrettons qu'un effort plus marqué dans d'autres domaines ne soit pas consenti pour pouvoir simplement équilibrer les recettes de la ville.

Sachant que la situation se corrobore d'année en année, nous souhaitons envoyer un signal fort à la Municipalité. Nous pensons refuser ce budget ce soir, sauf si l'un des amendements présenté est accepté. Il s'agit d'un amendement de portée symbolique, mais tout de même important sur le plan de la bonne ou mauvaise volonté que la majorité peut donner : celui qui propose de maintenir les subventions culturelles à l'état actuel de 2019. Nous y verrions davantage qu'un effet budgétaire, un engagement moral qui nous satisferait. Comme je me doute qu'il sera difficile que cet amendement passe la rampe, nous ferons sans doute partie de ceux qui refuseront ce budget.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le budget de fonctionnement pour l'année 2020 prévoit un déficit d'un peu moins de 50 millions de francs, nous le savons. Il n'est jamais réjouissant de faire face à un budget déficitaire, mais les montants projetés ne sont pas dramatiques non plus. Le budget reflète un contexte financier tendu, comme pour l'ensemble des communes vaudoises d'ailleurs, tout en permettant aux autorités de mener des politiques ambitieuses qui répondent effectivement aux besoins de la population lausannoise. Les charges sont maîtrisées ; elles n'augmentent que de façon très modérée, tout comme les effectifs en personnel. Cela s'explique par des charges, entre autres, par des amortissements importants, mais surtout par un renforcement substantiel des ressources allouées aux mesures prioritaires dans le domaine de la petite enfance et de la sécurité. Ce sont, en somme, des politiques publiques qui ont largement été validées par le Conseil communal, des priorités auxquelles nous réitérons très fort notre soutien.

Au niveau des revenus, le budget prévoit une baisse significative par rapport à 2019. L'imposition sur les personnes physiques est en baisse, c'est en partie à cause du compromis sur la baisse du coefficient communal qui été validée par ce Conseil communal, mais également en raison de revenus des SiL qui, comme nous l'avons vu, continuent à baisser de près de 5 millions cette année.

Le groupe des Verts salue la politique d'investissement de la ville de Lausanne dans des domaines – comme les infrastructures sportives, les infrastructures scolaires ou les réseaux

– qui reflètent des choix politiques et qui bénéficieront d'un retour sur investissement très important ces prochaines années. Cette politique permet de transformer la ville dans un sens plus écologique, vivable et durable, qui présente des conséquences positives sur les entreprises locales, l'emploi et, plus largement, sur les habitants de cette ville. Elle permet notamment de mener des politiques proactives pour le climat et pour la biodiversité, dans le domaine de l'habitation – les quartiers durables, les coopératives d'habitation – de la mobilité et des transports – les trams, les bus et la mobilité douce – du vivre-ensemble, la sécurité et l'intégration, mais aussi de nos habitudes de travailler et de consommer, si nous pensons aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, ou encore de l'accueil de la petite enfance, pour ne donner que quelques exemples.

Dans le même temps, nous soulignons la nécessité de maintenir une certaine rigueur dans la maîtrise des charges, notamment au regard des prévisions financières pas forcément réjouissantes. Nous saluons notamment les mesures proposées par la Municipalité dans le cadre du deuxième PSAF qui permet, pour l'année 2020, de réduire encore un peu plus le déficit. Ces mesures cumulées sont considérables, puisqu'elles s'élèvent à presque 33 millions de francs depuis le début de la législature ; l'objectif des 35 millions sera très vraisemblablement atteint avant la fin de la législature. Pour les années à venir, il s'agira d'observer de près les effets de la RFFA acceptée par la population suisse. Les taux d'emprunt pourraient augmenter à terme, même si pour l'instant, il faut le dire, le poids de la dette en termes d'intérêt est plutôt en baisse. Une détérioration de la situation économique et de la conjoncture n'est pas non plus à exclure. De même, les charges du centre-ville de Lausanne restent très élevées. Selon une étude de l'Union des villes suisses (UVS), elles sont aujourd'hui encore de près de 65 millions, ce qui représente 500 francs par habitant lausannois. Ce sont des charges assumées par Lausanne pour les communes avoisinantes, voire pour d'autres communes du canton. Une répartition plus juste des charges va devoir être négociée avec le canton et avec les autres communes, notamment celles de l'agglomération.

En conclusion, le groupe des Verts va soutenir le budget 2020 et il refusera les amendements proposés par la gauche, amendements qui ne nous semblent pas responsables en l'état actuel des choses. Nous refuserons également les amendements de la droite qui entraîneraient des baisses dans les prestations que la ville pourrait fournir à sa population. Ce budget est donc responsable ; il permet à la ville de mener des politiques proactives afin de répondre aux attentes et aux besoins de la population lausannoise, sans mettre en danger pour autant la marge de manœuvre pour les générations futures et d'ainsi répondre à leurs besoins.

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'aimerais réagir aux propos de notre collègue Brayer qui fait mine de s'interloquer des amendements proposés dans l'excellent rapport de minorité qui nous a été tout aussi excellemment présenté par mon camarade Alain Hubler. Monsieur Brayer, vous faites mine de vous interloquer du constat relatif aux insuffisances des investissements consentis par la Municipalité, mais que vous fouettez année après année. En effet, votre argumentation liste toute une série de dépenses effectivement consenties, mais surtout des dépenses pour des infrastructures dont certaines sont ponctuelles. En matière de politique sociale, votre argumentation est tout de suite beaucoup plus limitée, puisque vous mettez en avant non pas des investissements supplémentaires, mais des investissements qui sont déjà effectués aujourd'hui.

Il s'agit tout de même de prendre en considération — quand on prétend que la ville continue à développer sa politique sociale — le fait qu'il s'agisse de rapporter cette dernière à la population et à sa croissance démographique. Or, vous ne pourriez pas le contredire dans le débat de ce soir, la majorité des services de la ville voient leur budget stagner, année après année, alors même que l'on fait face à une forte croissance démographique. Dès lors, les prestations à la population ne se développent pas pour les habitants, mais elles régressent : c'est un fait, car si les montants stagnent et que la

population bénéficiaire augmente, les moyens alloués à ces prestations par habitant diminuent. C'est un fait mécanique de cette politique telle qu'elle est votée.

Affirmer que la politique municipale consiste à renforcer son volet social, sur tous les services, de façon globale, est par conséquent faux. Le rapport de minorité relève d'ailleurs que les deux services jugés prioritaires par la Municipalité, dont celui de l'accueil de jour, font exception à cet état de fait. Nous ne le contestons pas. Cependant vous avez nié – et cela a fait l'objet d'un postulat dont nous discutons ce soir – que les moyens ne permettent pas de répondre aux carences et aux insuffisances de cette politique qui fait que certains enfants demeurent sur liste d'attente, alors que cela serait parfaitement évitable. Pour répondre de façon générale, il faut évidemment prendre en compte ce critère démographique pour savoir si, habitant par habitant, les services à la population se déploient. Or, ce n'est pas le cas. On peut même faire le constat que ces services se détériorent.

Monsieur Dubas, vous qualifiez d'irresponsables les amendements proposés, et cela permet aussi de répondre aux arguments de notre collègue Brayer. Monsieur Dubas, qu'est-ce qui est irresponsable, si ce n'est un budget qui ne prend pas toute la mesure de l'urgence écologique, que nous avons pourtant actée dans ce Conseil et à l'égard de laquelle nous professons toutes et tous des grandes phrases, mais face auquel, au moment d'en voter les moyens financiers pour mener une politique — le nerf de la guerre — tout le monde figure aux abonnés absents, y compris les Verts ?

Une réelle prise en considération de l'urgence écologique exigerait des centaines de millions d'investissements qui devraient évidemment être pris en considération dans le débat de ce soir. Or, ce n'est pas le cas ! C'est la raison pour laquelle je considère que c'est plutôt la position de la Municipalité qui est irresponsable et qui laisse s'accroître une dette, comme le dit le rapport de la minorité, une dette écologique qui pèse sur l'avenir de nos enfants et des générations futures ; des risques autrement plus grands que la dette financière vis-à-vis de laquelle vous vous inquiétez toutes et tous, alors même que la situation financière de la ville est bonne, qu'il est possible aujourd'hui d'emprunter à des taux exceptionnellement bas. Il faudrait plutôt proposer une politique d'investissement.

Pour conclure, les propos préliminaires des représentants des groupes nous amènent à constater que la majorité de ce Conseil fait la course à celui qui donnera la preuve d'une plus grande rigueur budgétaire, une course dans laquelle s'affrontent le parti socialiste, les Verts ainsi que la partie la plus à droite de cet hémicycle. Ce soir, il ne reste qu'un groupe qui vous propose une alternative à cette politique budgétaire par le biais de ce rapport de minorité : le groupe Ensemble à Gauche.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Plusieurs éléments ont été évoqués ; permettez-moi d'y répondre et de préciser le contexte général de ce budget 2020. Il ne faut pas se le cacher, la situation financière de la ville est difficile et son budget en est le reflet, avec un déficit important. Le contexte est compliqué. En effet, la Municipalité et votre Conseil – par l'adoption de la plupart des préavis que nous vous présentons – souhaitent offrir de très bonnes prestations à la population. Les demandes sont importantes et croissantes dans plusieurs domaines. En parallèle aux prestations et aux attentes de la population auxquelles nous souhaitons répondre, nous subissons, depuis un certain nombre d'années, des pertes importantes de nos revenus. Cela a été dit, et mon collègue Pidoux interviendra à ce sujet tout à l'heure, nous avons subi des pertes importantes de recettes des SiL – environ 20 millions ces dernières années –, mais nous avons également perdu des dividendes qui étaient générés par Energie Ouest Suisse (EOS) d'environ 40 millions ; à cela s'ajoute une fiscalité qui se resserre et se réduit.

Dans ce contexte, je me permets de répondre aux interrogations de M. Hubler sur la politique fiscale de l'État, respectivement sur les informations contenues dans les documents de l'État et les calculs effectués par la ville. En effet, il est important de savoir si les chiffres les plus exacts, à notre connaissance, sont intégrés dans le budget. Deux

volets de la fiscalité subissent actuellement des modifications au niveau des débats du Grand Conseil et ont été présentés par le Conseil d'État : le premier touche les contribuables modestes, avec une petite correction qui fait suite à l'introduction des nouvelles déductions pour subsides relatifs à la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Il s'agit d'une correction introduite dans la législation dans le cadre du vote du budget à l'État. Pour notre part, cet élément a été pris en considération dans les calculs des recettes fiscales menés dans le cadre du budget 2020. Nous avons travaillé sur les chiffres communiqués par l'État dans le cadre de sa conférence de presse en septembre et les avons rapportés proportionnellement sur les recettes fiscales de la ville.

Le deuxième volet touche les outils fiscaux : cela est passé relativement inaperçu, mais après tous les débats sur la fiscalité des entreprises, le Grand Conseil a introduit les outils fiscaux liés aux réformes fédérales dans le cadre du vote du budget de cette année. Là encore, nous n'avons pris connaissance du détail de ces outils que le 7 novembre. J'ai encore contrôlé cette information : l'exposé des motifs et projets de décret de l'État a été rendu public le 7 novembre. En revanche, les chiffres, qui ont anticipé la publication des textes législatifs et qui ont été communiqués en septembre par le Conseil d'État, tenaient déjà compte de ces différents éléments. Ainsi, des textes très clairs affirment que les chiffres annoncés, à savoir la génération de 16 millions de recettes fiscales issus de la « manicette » qui consiste à supprimer les statuts et à intégrer les outils. L'État précise dans son décret qu'il peut garantir les 16 millions de recettes supplémentaires promis aux communes depuis un certain temps déjà. Dans ce sens, nos chiffres reflètent parfaitement ceux communiqués par l'État. En revanche, nous regrettons que les communes n'aient pas été consultées sur le choix des outils, surtout sur celui des taux et des différents pourcentages. Il nous semble que, sur une réforme aussi sensible, il aurait été pertinent que les communes soient consultées sur la définition des outils. Par ailleurs, nous regrettons aussi le *timing*, quand bien même les calculs des effets financiers ont pu être faits correctement, en se basant sur des estimations globales, les dispositions fines ne nous ayant été communiquées que le 7 novembre. Il ne semble pas adéquat de travailler ainsi entre l'État et les communes et de recevoir ces informations aussi tardivement. Je rappelle que la loi prévoit que les arrêtés d'imposition doivent être votés jusqu'au 30 octobre. Nous avons demandé à l'État une dérogation pour voter l'arrêté d'imposition le 5 novembre, mais l'État n'a rendu publique la législation fine que le 7 novembre. En termes de procédure, cela pose donc quelques questions, mais en termes de chiffres, sur la base des informations fournies par l'État, notre budget correspond exactement.

Il me semblait important de répondre à ces questions légitimes qui m'ont été posées tout à l'heure. Pour revenir au budget de la ville, j'aimerais rappeler ce qui a déjà été dit par un certain nombre d'intervenants tout à l'heure : le statut de ville-centre de Lausanne. Nous observons que la situation de ville est plutôt défavorable par rapport à celle qui existe dans d'autres cantons. Vous connaissez le principe : les contribuables de la ville-centre financent toute une série de prestations – nous pensons notamment aux grandes infrastructures sportives, culturelles, à la sécurité, aux transports publics – qui bénéficient à un cercle bien plus large. Aujourd'hui, nous rencontrons un problème, puisque ces charges spécifiques de ville-centre sont peu reconnues dans la péréquation actuelle. Nous avons par exemple des soucis par rapport à nos voisins genevois : dans le canton de Genève, la fiscalité est partagée entre le lieu de domicile et le lieu de travail, et cela résout bien des problèmes, puisqu'un certain nombre de charges découle aussi du lieu de travail des personnes. Notre législation ne tient pas compte de ce phénomène qui pénalise largement les villes-centres de tout le canton. Lausanne n'est pas seule concernée, plusieurs autres villes-centres sont dans la même situation.

Dans ce contexte, la Municipalité n'est pas restée inactive et travaille à la maîtrise de la croissance des charges, qui correspondent approximativement à 1 % ces dernières années ; ainsi, nous vous présentons chaque année une croissance des charges extrêmement

contenue et un programme structurel d'amélioration des finances de l'ordre de 75 millions lancé en 2011.

Permettez-moi encore de répondre à quelques interrogations de M. Moscheni. A ce dernier, nous pouvons expliquer autant de fois que souhaité qu'une information ne correspond pas à la réalité, il continuera à la répéter : c'est intéressant ! C'est le jeu politique... ce n'est pas grave. Néanmoins, face aux affirmations de M. Moscheni, je dois m'efforcer à chaque fois de rappeler les éléments factuels corrects. Monsieur Moscheni, la longue tirade des chiffres que vous exposez reflète les budgets présentés dans ce Conseil. Toutefois, et heureusement pour la collectivité, lors des dernières années, nous avons pu à chaque fois boucler sur des comptes nettement meilleurs.

Pourtant, les chiffres que vous avez annoncés ne correspondent pas à la réalité, puisque ce sont évidemment les comptes de la ville qui font foi. Ces derniers ont été à l'équilibre, voire légèrement positifs, durant toutes ces dernières années, à l'exception de 2018. Vous évoquez un montant de la dette par habitant, équivalant à 30 000 francs ; cette information est fautive, car vous intégrez dans ce montant la garantie de déficit de la Caisse de pensions. En effet, la garantie de déficit de cette dernière, qui s'élève à environ 1,2 milliard permettrait de verser des rentes à tous les actifs de la caisse si nous venions demain à fermer la Caisse de pensions et si toutes les personnes actives professionnellement venaient à partir à la retraite au même moment ou venaient à mourir toutes simultanément – suite à une explosion d'une bombe tombée sur Lausanne. Voilà ce que représente la garantie de 1,2 milliard. Et, monsieur Moscheni, cette hypothèse n'est pas crédible. Il n'est pas probable que nous devions verser, d'un jour à l'autre, toutes les rentes de la caisse. Aucun économiste sur cette planète n'intègre des garanties de déficit dans les calculs de dettes. C'est purement et simplement faux, mais je pense que vous le répéterez à nouveau l'année prochaine, et je pourrai vous redonner cette même explication à ce moment-là.

En ce qui concerne les SiL, M. Pidoux interviendra plus longuement. En revanche, je dois vous expliquer le calcul des intérêts. En effet, vous vous étonnez du fait que les SiL n'ont pas diminué la charge des intérêts. Il faut savoir qu'il s'agit de charges d'intérêts qui découlent des montants totaux investis. D'une part, cela démontre que nous investissons assez largement dans nos réseaux – les investissements sont importants et, par conséquent, la charge d'intérêts liés est aussi importante. D'autre part, ces investissements sont très intéressants parce qu'ils sont rentables, car nous pouvons facturer un taux de rendement admis par la Confédération. Certes, ces bénéfices ont diminué, mais ils permettent encore de générer plusieurs dizaines de millions de francs chaque année pour le ménage communal. Globalement, les montants que vous avez cités représentent de l'argent qui rentre dans les caisses de la ville.

Cette année, les chiffres que vous avez choisis sont un peu différents... comme au loto : chaque année, vous tirez au sort les groupes de charges que vous allez nous asséner à la tribune. Nous vous avons longuement expliqué, sur une dizaine de pages, les erreurs de raisonnement commises l'année dernière dans vos tableaux. Cette année, vous en reproduisez une partie. En donnant ces chiffres de façon globale, il n'est pas possible de contrôler ce que vous avez ou non déduit. Par exemple, vous n'avez vraisemblablement pas déduit les transferts entre le groupe de subventions et le groupe 39 pour 10 millions d'imputations que le Contrôle des finances (CFL) nous a demandés. Votre vision s'en voit ainsi complètement faussée. Du côté du groupe dit « 35 » des contributions aux autres communes, vous n'avez regardé que du côté des charges que vous avez déduites, mais sans mentionner les effets sur les revenus. Il faut mettre au net cette rubrique : si vous ne le faites pas, cela fausse complètement votre calcul. Pour prendre un exemple que vous pouvez facilement comprendre, pour l'AVASAD, nous avons 13 millions de charges en moins, mais nous avons aussi des recettes fiscales en moins. Or, vous ne regardez qu'un côté : vos taux de charges sont donc complètement faux. Je pense que nous aurons chaque année le même débat en plénum.

Pour en revenir aux enjeux généraux, je le répète : nous travaillons dans un contexte dans lequel nous regardons attentivement la croissance des charges et mettons en place une gestion financière sérieuse et rigoureuse, sans faire abstraction des besoins de la population. Dans ce cadre, nous avons développé depuis 2011 un certain nombre de prestations. Pour d'aucuns, elles sont trop importantes, alors que pour d'autres, c'est l'inverse. Voici quelques éléments factuels pour que vous puissiez vous forger une opinion : plus 30 % de places en crèches et garderies depuis 2011 ; de nombreuses nouvelles prestations dans le domaine social – la Terrasse, le Patio, le Répit, l'Espace pour l'accueil de jour ; l'Espace de consommation sécurisé (ECS) ou encore l'Etape dont l'offre d'hébergement nocturne ne se fait plus dans des abris de la Protection civile, mais dans des lieux bien différents. Nous aurons l'occasion de revenir tout à l'heure sur ces exemples, dans le cadre des amendements. Je pourrais ajouter, dans le domaine de la culture, la politique du livre, les budgets participatifs, un ambitieux projet de rénovation des écoles, la construction d'infrastructures sportives majeures, une piscine olympique, un stade de foot, un centre de foot ou encore des augmentations dans le domaine de la sécurité. Dire que ces actions relèvent de la politique des caisses vides ne correspond tout simplement pas à la réalité. Néanmoins, il est vrai que nous essayons de concilier différents objectifs, tout comme nous concilions la maîtrise des charges dans ce contexte.

Les différentes interventions dans ce contexte nous montrent bien deux visions diamétralement opposées. D'une part, d'aucuns font croire à une politique du laisser-aller en matière de gestion financière quand d'autres font allusion à une politique des caisses vides. Vous l'avez compris, la Municipalité s'oppose à ces deux visions contradictoires et veille à trouver le juste équilibre, le meilleur compromis possible pour répondre aux attentes de la population, sans faire abstraction des enjeux du domaine financier.

En conclusion, nous vous invitons évidemment à accepter ce budget. Il s'agit d'un acte essentiel auquel nous procédons chaque année, dont il ne faut pas oublier l'importance. Or, j'ai entendu que certains voulaient le refuser. Je peux comprendre certaines positions politiques, mais j'ai plus de peine pour d'autres ; car en acceptant ce budget, vous assurez la pérennité des prestations pour 2020, alors que s'il n'est pas accepté, la loi indique que nous ne pouvons engager que les dépenses indispensables. Naturellement, une marge d'interprétation prévaut sur ce terme. Toutefois, il demeure certain que les nouveautés, les augmentations prévues, ne pourront pas être mises en œuvre. Je me permets d'en lister quelques-unes : pas d'augmentation des places en crèches et garderies, ni d'augmentation des effectifs de police, ni de ressources supplémentaires pour les rénovations des bâtiments scolaires, ni de treizième salaire pour les auxiliaires, ni d'augmentation possible pour les employés de la fonction publique, ni de mise en œuvre du plan climat. Voilà ce que cela signifie, refuser le budget. Vous l'aurez compris, je vous invite donc à l'accepter.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Une petite réponse à M. Moscheni qui a manifesté son intérêt pour les SiL... (*Rires*) et qui fait preuve d'une perception sélective, puisqu'il nous dit que la Municipalité a expliqué, les yeux dans les yeux – les yeux de la Municipalité dans ceux du Conseil communal – que tout allait bien aux SiL. A l'évidence, nous n'avons jamais dit cela. Bien sûr, nous considérons que la situation des SiL est préoccupante, en particulier dans le domaine multimédia. Au reste, les propositions en matière de gouvernance de M. Moscheni ne correspondent pas à la Loi sur les communes (LC) ni à une véritable amélioration de la gouvernance. Mais dans tous les cas, nous n'avons jamais dit que les SiL se trouvaient dans une forme éblouissante.

Par ailleurs, il faut expliquer pourquoi nous en sommes arrivés là. D'une certaine manière, les revenus des SiL, reviendraient-ils aux SiL ou à la Direction des finances, sont dépendants du marché, qui n'est évidemment pas maîtrisable par la direction des SiL. Je vous rappelle qu'une partie importante des dividendes versés à la ville provenait, dans le temps, d'EOS et ensuite de la fusion entre EOS et Atel, qui a donné la société Alpiq. Au moment de sa constitution, cette société a pu verser aux actionnaires d'EOS, c'est-à-dire la ville de Lausanne, une somme considérable de 1,8 milliard de francs, dont 20 % sont

revenus à la ville de Lausanne — cependant pas en une seule fois —, et ont permis des mesures d'assainissement considérables de différents éléments de la ville. Il s'agissait évidemment d'une opération unique. D'ailleurs, les dividendes qui ont ensuite transité par EOS en provenance d'Alpiq se sont complètement asséchés, puisqu'Alpiq était dépendante d'un marché européen de l'énergie, qui s'est effondré. C'est la raison pour laquelle depuis 2011, plus aucun dividende ne passe à travers EOS – en provenance d'Alpiq – en direction de la ville de Lausanne. Nous n'y pouvons pas grand-chose ; en tout cas pas plus que les autres actionnaires d'Alpiq et certainement pas plus que les acteurs européens sur le marché de l'énergie.

En ce qui concerne la dette des SiL, M. Moscheni produit aussi une analyse erronée, pour ne pas dire cocasse. Mesdames et messieurs les conseillers communaux, vous avez, année après année, voté des préavis d'investissements pour les SiL – crédits-cadres ou crédits d'investissements spécifiques. Dans tous les préavis, un chapitre concerne la charge d'intérêts que les SiL paient. A qui est payée cette charge d'intérêts ? La réponse est : à la Ville de Lausanne. Car la Ville de Lausanne détermine quelle est la charge d'intérêts que les services constructeurs payent. Évidemment, avec des investissements à peu près constants et un taux d'intérêt constant, il est très improbable que la charge d'intérêts des SiL diminue. La Ville bénéficie de la diminution des taux d'intérêt lorsqu'elle va sur le marché bancaire, alors que pour les SiL ce n'est évidemment jamais directement le cas, puisqu'ils passent par la Ville. La conclusion est assez facile à tirer.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'aimerais réagir... à quelques réponses. Madame la municipale, il semble que nous n'ayons pas suivi les mêmes écoles financières, mais cela peut se comprendre. Dans votre tirade sur les déficits liés au budget, vous nous dites que seuls comptent les comptes et non les budgets. Dès lors, j'ignore pourquoi nous nous réunissons ce soir, puisque les budgets ne servent à rien, ne reflètent pas la réalité. J'ai une petite pensée pour mes collègues d'extrême gauche qui veulent faire passer des augmentations de dépenses : finalement, vous n'avez peut-être pas tort, parce que les budgets ne sont pas si importants, nous nous arrangeons de toute manière pour finir à zéro.

En ce qui concerne la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL), vous m'expliquez, année après année, que j'ai tort, mais au même rythme, je reviendrai pour répéter que vous n'avez pas compris comment fonctionne une caisse de pensions. Je vais vous répondre par un tiers payant – si j'ose dire – c'est le Conseil fédéral. Madame Germond, si vous avez raison, expliquez-moi pourquoi la CPCL doit aujourd'hui suivre un chemin de recapitalisation forcée par la loi – le Conseil fédéral – pour arriver à 80 % de taux de couverture. Or, si la garantie de couverture n'était pas un problème, nous pourrions rester à 60 %, ou aller à 40, voire 15 %. Pourtant, il se trouve que la loi nous impose de remonter ce taux de couverture et donc de diminuer la garantie, pour que le taux de couverture arrive à 80 %. Cela veut donc dire que cette garantie revêt une réalité financière. Il est vrai que, dans le cadre de MCH1, vous n'avez pas l'obligation de le faire figurer dans les comptes, mais toute personne sensée sait qu'il faut tenir compte de cette garantie. Madame Germond, aujourd'hui, vous êtes obligée de dépenser, avec des taux de cotisation à 30 % – les plus hauts de Suisse – pour maintenir cette caisse de pensions en vie, qu'elle ne tombe pas en pleine désuétude, voire en faillite. Nous pourrions en parler autant que vous voulez, en plénum ou entre vous et moi. Je veux bien vous expliquer comment cela fonctionne, je suis prêt à le faire, même gratuitement.

Enfin, vous attaquez mes chiffres, je voudrais préciser qu'ils ont été validés par vos services. Je suis à votre disposition pour vous les remettre. Il n'y a pas de problème, je suis le premier à admettre mes erreurs. Néanmoins, je trouve que les budgets sont une partie importante de notre activité et je ne peux pas croire que vous nous ayez dit qu'ils ne sont pas importants. Et, ces derniers montrent que la ville se trouve dans une situation compliquée. Aujourd'hui, il s'agit de trouver des solutions qui permettent d'anticiper, et pas simplement des solutions homéopathiques, car nous le savons tous, l'activité économique est à son summum, on ne peut aller que vers une situation plus compliquée. Les taux sont

extrêmement bas et une libéralisation du marché de l'électricité et du gaz arrive. Peut-être que Lausanne va faire comme le petit village gaulois et résister, mais je ne suis pas sûr que nous ayons la puissance politique nécessaire pour y arriver. J'ai un peu l'impression que de nombreux nuages s'accumulent devant nous et, aujourd'hui, que nous ne sommes pas très en forme pour traverser cette tempête. Madame la municipale, ce que je dis n'est peut-être pas plaisant à entendre, mais ne tirez pas sur le messager.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Loin de moi l'idée de contester la situation globale, j'ai d'ailleurs commencé mon intervention en précisant que la situation financière était difficile. En revanche, Monsieur Moscheni, je ne suis pas d'accord avec vos calculs de croissance des charges. Vos calculs ne sont pas corrects, parce que vous faites du *cherry picking* : vous choisissez ce qui vous arrange pour votre analyse. C'est pour cette raison que cette dernière n'est pas correcte. Les instituts qui nous notent arrivent d'ailleurs au constat d'une situation financière difficile, mais ils mettent aussi en parallèle la gestion financière rigoureuse exercée par l'exécutif de la ville. Ils ont des termes spécifiques pour cela : Standard & Poor's a confirmé notre situation hier, et nous avons relayé cette information ; ils parlent d'une gouvernance financière forte. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Standard & Poor's. À ma connaissance, vous ne pouvez pas les accuser d'être d'affreux gauchistes...

En ce qui concerne la caisse de pensions, le Parlement fédéral a admis que, vu la pérennité des collectivités publiques, une sous-couverture était possible. Il me semble que cela va donc dans le sens de ce que je vous ai expliqué.

Enfin, loin de moi l'idée de vous dire que le budget, ou le vote du budget, ne sont pas importants. Au contraire, il me semble avoir plaidé pour vous rappeler l'importance du vote du budget ; il s'agit d'une autorisation de dépenser, qui nous permet de faire fonctionner la collectivité publique l'année prochaine. En revanche, j'ai peut-être dit, de façon un peu raccourcie, que pour une analyse économique de la situation financière de la ville, il fallait prendre en considération le résultat du bouclage des comptes. Me faire dire que le budget n'est pas important relève de votre stratégie manipulatrice habituelle. Je précise à nouveau ma pensée : bien sûr, les budgets sont extrêmement importants, tout comme les votes de ces budgets, mais pour analyser la situation financière de la ville, il faut évidemment prendre en considération ce qui a effectivement été dépensé durant l'année écoulée, donc le résultat des comptes.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Monsieur Moscheni, la recapitalisation des caisses de pensions publiques relève d'une volonté de la droite au niveau fédéral. Ce sont vos partis qui ont fait cette proposition, ne venez pas nous dire que c'est maintenant un besoin ! C'était une volonté de dire que le modèle public devait coller au modèle privé. Nous n'y avons jamais été favorables, nous y sommes mêmes opposés. (*Rires*)

M. Johann Dupuis (EàG) : – Face à ce genre d'interventions, on est toujours un peu emprunté : doit-on seulement daigner répondre, en risquant de tomber dans le ridicule ? Il faut tout de même rappeler une réalité à quelqu'un qui présente un budget virtuel, selon ses propres chiffres et sa propre méthode comptable : la ville suit une norme comptable publique – MCH2 – qui s'applique à toutes les collectivités publiques de Suisse. En outre, la ville est auditée et certifiée selon cette norme comptable. Monsieur Moscheni, je vous pose la question suivante : qui certifie et qui contrôle les calculs que vous nous présentez chaque année ? Personne, si ce n'est vous-même. Vous vous déclarez autorité intellectuelle pour produire ces chiffres et contester les chiffres officiels, alors proposez de facto une norme comptable alternative. Il est erroné d'écouter les délires de M. Moscheni ; nous devrions passer à la substance du budget, c'est-à-dire le contenu politique de ce dernier. En d'autres termes, sommes-nous d'accord ou non avec les orientations politiques de la Municipalité ? C'est bien de cela que nous allons discuter ce soir et pas de la norme comptable inventée ce soir par l'apprenti-comptable, M. Moscheni.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Mon camarade Dupuis relève avec justesse l'incohérence des propos de M. Moscheni. Encore une fois, il s'agit d'un débat dans lequel chacun essaie de prouver la plus grande rigueur budgétaire, le plus grand respect des décisions votées par ceux qui sont dans l'opposition ici, mais dans la majorité au niveau cantonal ou fédéral et, finalement, qui sera le meilleur élève de la rigueur et de la restriction budgétaires.

En ce sens, j'aimerais répondre aux propos de Mme Germond : je note avec le sourire, qu'en bonne camaraderie, vous vous êtes repassé, entre le représentant du parti socialiste au Conseil et à la Municipalité, les mêmes exemples d'investissements consentis. C'est votre droit, mais ce n'est pas la diversité des arguments qui sont soumis dans ce plénum. Madame Germond, qu'est-ce que la politique de la caisse vide ? C'est décider de réduire, ou de ne pas augmenter, les rentrées, pour pouvoir ensuite dire : « Regardez, il n'y a pas d'argent ! » En effet, c'est factuellement le cas de la politique que vous menez, puisque nonobstant les très bonnes appréciations faites par des indicateurs du type Standard & Poor's, la Municipalité refuse de consentir à des investissements supplémentaires pour permettre de déployer une politique écologique et sociale plus ambitieuse et plus cohérente avec les discours sur lesquels cette Municipalité se fait élire tous les cinq ans, ou avec l'urgence écologique décrétée et face à laquelle on attend toujours des actes concrets, alors même que le temps presse.

Il s'agit aussi d'une politique de la caisse vide lorsqu'on décide délibérément de baisser les rentrées fiscales en baissant le point d'impôt. C'est un fait ! En effet, il n'y a pas de changement d'ampleur dans des pans entiers de la politique sociale de la ville ; toute une série de services voient leurs moyens alloués stagner, alors que la population augmente. Or, si la population augmente et que les moyens stagnent, cela signifie que les prestations à la population se détériorent. Voilà le message que nous voulons transmettre par le biais des amendements que nous défendons et qui motivent notre opposition politique de fond à la politique budgétaire proposée par la Municipalité. Sur le fond politique, dans ce plénum, personne d'autre qu'Ensemble à Gauche ne s'oppose à cette politique budgétaire de la Municipalité.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais revenir rapidement sur les propos de M. Dupuis. Cher *tovarich*, « *E pur si muove !* », avait rétorqué Galilée, lorsque l'Eglise lui disait que la terre était au milieu du monde et que le soleil tournait autour. Vous avez raison, des normes sont définies. Il existe un dogme, mais aussi ce qu'on appelle « penser en dehors de la boîte ». Cela consiste à avoir une certaine analyse, une liberté individuelle que vous ne connaissez peut-être pas. Je vous invite peut-être à suivre ce chemin assez libérateur. J'essaye de suivre ce chemin, de regarder les finances de manière ouverte pour comprendre ce qui se passe. Vous seriez étonné de voir à quel point on peut être heureux lorsqu'on est un peu libre.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Pour moi, la définition de la caisse vide – et vous me corrigerez si vous n'êtes pas d'accord – signifie dépenser et ne plus rien avoir dans la caisse. Or, c'est précisément ce qui en train d'arriver du côté de la ville de Lausanne. Pour comparaison, la caisse pleine se trouve du côté du Château, et la majorité de gauche qui s'y trouve installée trouve énormément de moyens de dépenser avec sa caisse pleine. Cela contredit complètement la démonstration que vous êtes en train de nous livrer. Vous allez même dans l'excès, étant donné que nous avons un budget présentant un déficit de 46 millions et que vous proposez des amendements qui creusent encore le déficit de 10,2 millions supplémentaires. Vous contribuez donc à vider encore plus les caisses.

La question que nous devons nous poser, soulevée par de nombreux collègues du centre-droit, est la suivante : peut-on se le permettre ? Il est possible de dire que ces dépenses sont utiles à la population, que nous avons un très haut degré de service public ; mais pouvons-nous nous le permettre, ou de surcroît continuer à le faire ? À un certain moment, n'allons-nous pas devoir dire stop ? Ce serait difficile, dans la mesure où, actuellement, nous rendons tout le monde satisfait de cette politique qui arrose très largement. Bien entendu,

cela sera plus difficile quand tout ira moins bien, lorsqu'il faudra commencer à faire des coupes et expliquer que les caisses sont vides.

Dans les discours de considération de durabilité, je pense qu'il est important – cela a été dit sur le ton de la boutade précédemment – que nous maintenions des finances saines. Même si quelques-uns en doutent, elles sont gérées de manière techniquement saine, mais il faut réfléchir à la largeur de l'arrosage que l'on peut se permettre pour assurer une certaine durabilité. Ainsi, je considère que la définition de la caisse vide est malheureuse, parce qu'elle s'applique à ce qui est en train d'arriver à la ville de Lausanne. Un jour ou l'autre, nous allons devoir prendre des décisions autrement plus compliquées que d'élargir continuellement la liste, comme nous sommes en train de le faire à Lausanne.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur de minorité : – Nous n'allons pas dissenter longtemps sur la politique des caisses vides et sa définition. La caisse lausannoise se vide pour une bonne raison : parce que la droite et la gauche de ce Conseil ont accepté une diminution d'impôts qui permettra à M. Moscheni, au PLR et à d'autres de dire, dans deux ans : « Regardez, les comptes sont mauvais ; il faut serrer la vis ! », mais aussi, en même temps « Il faut baisser les impôts, parce que cela attirera des gens qui ont des revenus ». Mon collègue Christe, à ma droite, me comprendrait bien. C'est une spirale descendante ; voilà ce qu'est la politique des caisses vides que la Municipalité a entamée pour un demi-point d'impôts et un point de déductions supplémentaires. Et, elle a précisément tort : pour cela nous refusons ce budget qui met le doigt dans l'engrenage qui va broyer la ville. Cela vous ravira, puisque vous aurez ainsi rasé gratis et arrosé vos amis qui paieront moins d'impôts que ceux qui en payent beaucoup.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je rebondis directement sur les propos de notre collègue : 0,5 d'impôts, c'est dramatique... un tout petit retour en faveur des contribuables lausannois par rapport à une situation qui aurait pu être nettement plus grave à vos yeux. Vous indiquez encore un point d'impôts que la ville de Lausanne aurait accepté, mais elle n'a rien accepté du tout, puisqu'il s'agit du fruit de la votation populaire sur la RIE III, et également le fruit d'une initiative populaire qui ont toutes deux débouché sur cette déduction supplémentaire. Ne faisons pas le débat sur l'arrêté d'imposition, mais le résultat est là ; il est faux de croire qu'augmenter les impôts va accroître la caisse, car toutes les diminutions d'impôts ont provoqué une augmentation de rentrées *in fine*, parce que cela attire des gens et des entreprises. Finalement, nous ne serons jamais d'accord sur ce point. Pourtant, une entreprise attire des employés, ce qui entraîne des impôts supplémentaires et crée des emplois, un développement de la ville. Voilà précisément ce que nous demandons depuis plusieurs années : des rentrées supplémentaires. Nous ne serons pas d'accord à ce sujet, mais les arguments que vous avancez sur ce 0,5 point de la ville et sur les déductions provoquées par le canton sont, à mon avis, totalement faux.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je voudrais apporter un éclaircissement sur cette question fiscale. Monsieur Hubler, la Municipalité n'est pas entrée dans une spirale de baisse d'impôts. Cela a été bien expliqué lors du débat fiscal ; nous avons simplement veillé à tenir la promesse que nous avons prise dans le cadre des négociations entre le canton et les communes. Nous n'avons pas tenu cette promesse à la lettre, mais dans l'esprit, en ayant *in fine* une baisse équivalente à 1,5 point de baisse d'impôts correspondant aux négociations qui ont eu lieu dans le cadre de l'AVASAD. Pourquoi ne nous en tenons-nous pas à notre parole donnée dans cette affaire ? Parce que, il faut le rappeler, l'accord AVASAD a été largement bénéfique aux communes, qui a permis de récupérer – à Lausanne, mais plus encore dans les communes qui ont une faible capacité contributive – une partie de ce que nous avons perdu avec la réforme des entreprises.

Aujourd'hui, je le dis clairement dans ce Conseil, si nous nous asseyons complètement sur les accords que nous prenons, quand bien même nous devons bien entendu tenir compte de notre situation financière, nous n'avons plus aucune chance de négocier des accords avec l'État en matière financière. De ce point de vue, la ville ne s'est absolument pas engagée

dans une spirale de baisse d'impôts. D'ailleurs, la baisse représente l'équivalent de 2,5 ou 2,7 millions par année, et non pas 8 millions. Cette baisse limitée permet d'obtenir un certain nombre d'engagements et nous permet de pouvoir continuer à discuter avec l'État et les autres communes en matière financière. Et Dieu sait si nous en avons effectivement besoin, avec des charges de ville-centre de plus de 60 millions de francs qui sont aujourd'hui non couvertes.

Par la même occasion, j'aimerais répondre à M. Miauton sur le fait que les baisses d'impôts stimulent les recettes fiscales. Il faut bien admettre, si on regarde les chiffres, que cela s'est en partie vérifié sur les recettes des personnes morales, notamment au niveau des recettes fédérales durant les quinze ou vingt dernières années. Par ailleurs, des dynamiques conjoncturelles permettent difficilement de distinguer ce qui relève de la dynamique conjoncturelle de ce qui a trait aux effets directs des taux d'imposition. En revanche, c'est évidemment faux pour les personnes physiques et à plus forte raison au niveau de la fiscalité communale.

Monsieur Miauton, vous le reconnaissez, trois points de baisse d'impôts, ce que vous réclamez à Lausanne, équivalent à 1,2 % de la facture fiscale des contribuables. Ce n'est pas cela qui a un effet d'appel. Vous n'avez pas proposé trente points de baisse d'impôts, peut-être que cela aurait eu un effet sur un certain nombre de contribuables, mais pas à hauteur d'un, deux ou trois points. Aujourd'hui, la fiscalité communale est devenue extrêmement marginale dans la facture fiscale finale des contribuables. L'imposition des communes ne représente qu'une part réduite de l'imposition globale des contribuables. Cela est important à rappeler. D'ailleurs, la baisse à laquelle la Municipalité de Lausanne a consenti et que le Conseil communal a acceptée, consiste en une baisse de 0,2 % de la facture fiscale des contribuables. Nous sommes très loin de la spirale de baisse d'impôts évoquée par M. Hubler.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je vous écoute depuis un certain temps ; je ne suis pas un grand spécialiste, je n'ai pas fait de grandes écoles, et la comptabilité n'est pas vraiment ma tasse de thé. Néanmoins, je vous avoue que si un citoyen lambda présentait de tels comptes et un tel déficit, il serait en faillite, à l'Office des poursuites où il ferait l'objet d'une saisie sur salaire et l'affaire serait très rapidement réglée. Une petite entreprise, en passant au niveau supérieur, peut avoir un certain nombre de dettes, mais elle doit pouvoir couvrir ces dettes pour pouvoir continuer, même si les limites sont vite arrivées : c'est alors la faillite. Si votre entreprise n'est pas une Société à responsabilité limitée, vos biens sont saisis et c'est réglé !

Lorsque j'entends les gens d'extrême gauche, cela me fait vraiment penser à mon copain d'enfance qui avait fait quelques choix malheureux et qui n'avait pas beaucoup été aidé dans la vie. Chez lui, je suis un jour tombé sur une facture, et il m'avait dit : « Ce n'est pas grave, mets-la sur le tas avec les autres, l'Office des poursuites réglera le cas, de toute façon je n'ai pas d'argent, il n'y a rien à prendre. » Finalement, il n'en avait plus rien à faire, puisqu'il croulait sous les dettes qu'il ne pourrait jamais régler.

En voyant la politique prônée par les gens d'extrême gauche et le résultat que cela a donné dans des pays concernés par cette fameuse politique, je pense qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre trop longuement cette discussion.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je ne suis pas plus spécialiste en matière comptable et budgétaire que mon préopinant. Comme lui, je suis un citoyen lambda qui se positionne sur ces questions en essayant d'avoir un regard le plus avisé possible. Or, je pense que beaucoup de citoyens lambda ne se livrent pas à la même analogie que vous, cher collègue. Ils savent fort bien que comparer les finances publiques aux finances d'un ménage relève d'une absolue incohérence. Plus encore, beaucoup d'entre eux se rendent bien compte que l'argent existe. Dans cette société, les richesses sont produites pour permettre de garantir les besoins de la population qui, à ce jour, ne sont pas suffisamment satisfaits ou pas du tout satisfaits. Les personnes lambda, comme vous dites, savent très bien que les moyens

sont là, mais que la question de la répartition des richesses produites doit être posée pour permettre de déployer des politiques publiques, écologiques ou sociales. Cette question de la répartition se pose notamment à travers les questions fiscales et les questions budgétaires. Nul besoin d'être fiscaliste pour le savoir et le comprendre.

Je voudrais développer deux arguments que je n'ai pas pu aborder tout à l'heure. Tout d'abord, j'aimerais rappeler que nous faisons face à une Municipalité qui nous propose cette politique budgétaire après trente ans d'exercice, trente ans de majorité telle qu'elle existe actuellement. Elle porte donc la responsabilité des carences qui existent dans tel ou tel service. Il est parfaitement hypocrite de dire que nous tentons de régler ces problèmes depuis cinq ou dix ans, comme si ces derniers n'étaient pas préexistants, comme si cette Municipalité avait débarqué lors de la législature actuelle ou de la précédente. En trente ans, ne peut-on pas éviter la pénurie de logements ou, lorsqu'elle se présente, faire en sorte d'anticiper cette situation ou y répondre rapidement ? En trente ans, n'est-il pas possible de développer une politique d'accueil de jour qui puisse garantir à chaque enfant une place d'accueil ? On peut anticiper la croissance de graphiques, les besoins qui vont venir et éviter ainsi des situations de carence ou d'insuffisance dans un certain nombre de services. En trente ans, est-il si difficile de garantir une politique qui ne contraindrait personne à dormir le soir dans la rue et mettre ainsi sa survie en péril ? En trente ans, puisque l'urgence était déjà reconnue, et que les Verts faisaient déjà partie de cette même majorité, n'existait-il pas la responsabilité politique d'entreprendre des investissements budgétaires nécessaires pour opérer la transition écologique, avant que des centaines de milliers de jeunes ne viennent vous mettre sous pression pour passer des paroles aux actes, ce que l'on attend toujours ?

Par ailleurs, on nous assène – Mme Germond notamment – l'ultime argument du chantage. On nous dit : « Votez cela, sinon ce sera une rigueur budgétaire encore pire. » Il n'incombait qu'à vous de proposer une autre mouture pour ce soir. Au fond, vous aviez fondamentalement deux options pour garantir un vote majoritaire : soit ce que vous avez fait ce soir, c'est-à-dire vous aligner sur la philosophie de rigueur et de restrictions budgétaires de la droite, soit décider de proposer au groupe Ensemble à Gauche de consentir à un certain nombre de mesures concrètes pour renforcer la politique sociale et écologique de la ville. Nous aurions alors éventuellement pu soutenir votre politique budgétaire. Vous avez choisi d'être plus royalistes que le roi, calife à la place du calife, en entrant dans cette politique. La course à laquelle nous assistons ce soir – entre PS, Verts, PLR, UDC, centre et PLC – est à celui qui sera le premier chantre de la rigueur budgétaire ! La seule obsession que vous nourrissez tous est l'excellence dans ce domaine. J'aimerais que celles et ceux qui écoutent ce débat en prennent acte : il y a bel et bien un clan politique qui défend une politique restrictive, qui est composé de l'ensemble des groupes de ce plénum, à l'exception d'un autre camp, celui d'Ensemble à Gauche qui propose une réelle alternative pour un renforcement des moyens à la politique sociale et écologique de la ville, ce qui est le contraire de ce qui nous est proposé ce soir.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Ce qui vient d'être dit va complètement à l'encontre du bon sens. Ce soir, nous présentons un déficit de 50 millions. Il faut cesser de montrer du doigt une rigueur budgétaire telle que la ville se transforme en un champ morose dans lequel l'intervention des pouvoirs publics n'offre plus aucune prestation à la population... Ouvrez les yeux, regardez autour de vous, regardez ce qui est offert dans les quartiers, pour les familles, pour les personnes précarisées. Regardez les investissements pour l'énergie, etc. Monsieur Conscience, celles et ceux qui habitent dans cette ville savent pertinemment que votre discours n'est pas crédible ; ils voient toutes les prestations que la ville offre à sa population. Peut-être est-ce insuffisant ou qu'il faut faire un peu plus, mais clamer l'absence de prestations offertes à la population n'est simplement pas conforme à la réalité. Je crois que tout un chacun est assez adulte est conscient des réalités pour se faire sa propre opinion et constater le caractère caricatural de vos propos.

Mon intervention était pondérée ; j'ai expliqué longuement que nous nous situons dans un équilibre que nous cherchions à atteindre entre les prestations que nous offrons à la population et, en parallèle, une maîtrise des charges que nous essayons de poser comme conduite pour la gestion de ce budget. Je crois que cela ne sert à rien de débattre davantage, chacun campant sur ses positions. Pour les personnes qui nous écoutent, je tenais tout de même à rappeler ce cadre.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je bois du petit lait lorsque l'extrême gauche se bagarre avec la gauche majoritaire. Je relis une citation de notre Municipalité parue dans le journal *24heures* : « Les collectivités publiques ont un risque inexistant de faillite [...] ou peut s'en faut. » Il est vrai que les partis de centre-droit ont un énorme doute face à cette assertion. C'est la raison pour laquelle, de temps en temps, nous présentons une demande de diminution d'impôts. Je suis d'accord avec notre syndic sur le fait que, pour les personnes physiques, cela n'a pas créé un appel d'air incroyable. Ce n'est pas le point d'impôts ou la baisse, c'est la comparaison de notre point d'impôts par rapport à d'autres communes. Les gens sont bien conscients qu'en venant en ville de Lausanne, cette ville-centre, ils peuvent s'attendre à payer un peu plus d'impôts. Néanmoins, c'est le décalage face aux autres communes qui freine peut-être leur venue à Lausanne.

On a aussi parlé des trente ans de la majorité : du côté de l'extrême gauche, on s'en inquiète, mais c'est le difficile exercice du pouvoir. Mme la municipale vient de nous l'expliquer, tout n'est pas que discours, ou proposition qui sortirait d'une poche – le fameux « Hulahup, barbatruc ». Ce n'est pas ainsi que ça se passe. Nous constatons que la gestion technique du budget tient la route, mais que les résultats sont inquiétants sur la longueur.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Je n'avais pas prévu de participer à ce débat qui, rappelons-le, coûte quelques jetons de présence à l'heure pour nous écharper sur des postures qui ne sont pas budgétaires, mais de principe, des façons de faire valoir une posture stricte plutôt que des propositions concrètes et réalistes par rapport à l'enjeu que représente la gestion d'une commune de la taille de celle de Lausanne. De la bouche de M. Conscience, que j'apprécie beaucoup pour ses postures politiques, on a entendu la phrase suivante : « La ville a une obsession de rigueur budgétaire. » En bon prince, il annonce une posture d'ouverture de négociation avec la Municipalité. Monsieur Conscience, c'est complètement faux, car vous avez adopté cette année une posture d'exigence, non pas de négociation, mais de prise d'otages. Contrairement aux autres années, vous étiez alors peut-être plus ouvert au compromis ou à la discussion, vous disiez : « Peut-être, si cet amendement nous tient à cœur, celui-là est très important pour nous, nous entrons en négociation. » Cette année, vous avez exigé que tous vos amendements soient acceptés pour obtenir vos voix : ce n'est pas de la négociation, c'est du chantage.

Par conséquent, vous n'en voudrez pas aux membres du groupe des Verts ou du parti socialiste de ne pas entrer en négociation avec cette posture, étant donné que vous avez clairement indiqué que votre but n'était pas d'obtenir quelque chose, mais de prouver à vos électeurs – c'est le jeu politique – et au monde entier que vous déteniez la palme du « plus ». La preuve en est que vous avez même maintenu des amendements, alors que vous aviez entre-temps obtenu ce que vous demandiez, en tout cas lors de la première lecture. Devant une démarche intellectuelle de ce type, nous avons refusé d'entrer dans la danse. Ce n'est pas une réfutation du fond politique, mais une négociation humaine. En face de vous se tiennent des humains. Gouverner consiste à équilibrer, à faire des choix, examiner, peser. Les Verts et les socialistes de cette ville sont amenés à jouer ce rôle, qui n'est pas facile. Mme la municipale l'a rappelé, il s'agit d'un rôle complexe qui se joue sur 1,8 milliard de francs, et ce n'est pas avec des choses linéaires – ni à la hausse ni à la baisse, et je regarde aussi sur ma droite en disant cela – que l'on peut gouverner ; car ce ne sont que des outils, des tableurs Excel. On doit procéder sur pièces, par pesée d'intérêts, un travail difficile accompli toute l'année par la Municipalité, par ses services et par les fonctionnaires qui font tourner cette ville.

Quant à MM. Miauton, Christe et leurs collègues, les théories du ruissellement qui sont censées dynamiser l'économie, quand on voit partout que l'inverse se produit, en tout cas à moyen terme, la qualité des arguments n'est pas forcément meilleure. Une fois qu'on a détruit les services publics, les prestations et tout ce qui fournit un filet quelconque – je ne parle pas seulement du filet social, mais aussi du filet d'infrastructures au sens large – c'est cela qui détruit les économies. Observez les États-Unis, suffisamment de laboratoires économiques démontrent ce qui s'y passe par voies de l'ultra libéralisme et des coupes budgétaires massives.

Comme vous l'avez proposé au budget pour l'arrêté d'imposition, trois ou six points de moins, allons-y... Comme l'a dit le syndic, allons-y pour vingt ou trente points ! Regardez le Kansas qui se trouve dans une situation économique catastrophique, qui n'a plus de service public, ni services environnementaux ou sociaux pour répondre aux besoins d'une population qui s'est paupérisée entre-temps. Les infrastructures de transport, les prestations en termes d'accueil de jour sont les garants d'une activité économique attractive. Et, c'est exactement ce que proposent les démarches finançables par le budget que vous avez sous les yeux ce soir. En toute logique, je vous invite par conséquent à voter ce budget.

En effet, notre responsabilité – un terme normalement très fort à droite – consiste à faire tourner la ville, tout en ayant conscience des choix difficiles qui s'opèrent tout au long de l'année, et s'effectuent sous l'égide et le contrôle de la Commission des finances dans laquelle vous siégez. Vous avez souvent des questions extrêmement pertinentes, ce dont je vous remercie. Après cet examen, à la fin du budget, direction par direction, la Commission des finances donne un préavis sur lequel nous débattons à nouveau, parfois avec des arguments à double. A fortiori, la réalité est la suivante : la situation est difficile, nous n'en maîtrisons pas tous les facteurs. Le budget proposé ce soir montre l'accumulation de tous ces facteurs et ne peut pas être résolu d'un simple trait de crayon, d'une simple somme linéaire à ajouter à une ligne ou à une autre.

M. Claude Calame (EàG) : – Permettez-moi une dernière remarque à propos des déductions fiscales accordées aux grandes entreprises. Ces déductions fiscales – qui auraient donc pour effet bénéfique d'augmenter les apports fiscaux pour la Confédération, le canton et les communes – à quel prix social et environnemental ont-elles été consenties ? En effet, accorder ces déductions fiscales, attirer de nouvelles multinationales, équivaut à accepter que la Suisse continue à être un paradis fiscal abritant les entreprises comme Vale, Glencore, Trafigura. Des entreprises qui, en raison même de leur installation en Suisse, peuvent échapper à l'impôt dans les pays dont elles exploitent les ressources humaines et naturelles. Des multinationales qui exploitent la force de travail de manière éhontée et qui entraînent des pollutions dont souffrent les populations des pays les plus défavorisés. Si nous voulons continuer dans cette direction, continuons à accorder ces déductions fiscales aux multinationales.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Les auditeurs et auditrices de ce débat auront pu constater qu'en paraphrasant mes propos, vous êtes, madame la municipale, plus caricaturale que moi. Car au fond, vous avez sous-entendu que mes propos indiquaient l'absence de prestations en ville de Lausanne, une situation de crise humanitaire. Or, de mes propos ce n'était pas du tout la teneur, puisque je me suis borné à dire que les moyens alloués étaient insuffisants, que la majorité actuelle à la Municipalité était pleinement responsable de la situation et des carences existantes dans les politiques de la ville. Je l'ai peut-être dit avec verve, mais je ne suis pas allé au-delà.

Cher camarade Rudaz – que j'apprécie par ailleurs également et qui nous a donné l'exemple parfait d'une prétention « faites ce que je dis, pas ce que je fais » – je n'ai jamais indiqué que nous voulions ouvrir des négociations, être dans des tractations avec les autres groupes politiques. J'ai plutôt dit que si la Municipalité voulait obtenir une majorité pour ce budget, sur un autre pôle de ce plénum, elle en avait parfaitement la possibilité – comme elle l'a depuis des années – en proposant des virages budgétaires conformes à l'urgence écologique

et qui permettent de satisfaire l'entier des besoins sociaux du plus grand nombre des habitants de notre ville.

Je ne vous cache pas que, comme chaque année, nous avons été non pas surpris, mais très tristes, de constater que ce n'est pas le cas. Je le relevais simplement, mon propos n'était empreint d'aucune hypocrisie ; force est de constater des divergences politiques certaines avec votre groupe et vous-même, même si je suis persuadé que, sur le fond, vous iriez bien volontiers plus loin, si vous aviez des camarades un peu plus combatifs.

Vous l'avez rappelé, depuis trente ans, vous gouvernez, c'est-à-dire que vous procédez à des choix, des pesées d'intérêts ; or, nous constatons dans le rapport de minorité et dans le débat de ce soir que ces choix prêteritent un certain nombre de besoins de la population et surtout qu'ils n'ont pas permis, durant ces trente dernières années, d'anticiper les virages nécessaires pour faire face à l'urgence écologique. Et cela, cher collègue Rudaz, vous en conviendrez.

La séance est levée à 20 h 30.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme et MM. Jean-Daniel Henchoz, Johan Pain, Diane Wild.

Membres absents non excusés : Mme et MM. Guy Gaudard, Françoise Longchamp, Marlène Voutat

Membres présents 94

Membres absents excusés 3

Membres absents non excusés 3

Effectif actuel 100

A 21 h, à l'Hôtel de Ville.

Budget de fonctionnement de l'exercice 2020

Plan des investissements pour les années 2020 à 2023

Achat d'actions de Romande Energie Holding S.A. – crédit complémentaire

Augmentation du plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A.

Vente de la participation dans le capital de Mediaprofil S.A. à Mediaprofil Holding S.A.

Préavis N° 2019/45 du 24 octobre 2019

Finances et mobilité, Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion – Reprise

Il est passé à la discussion sur les Directions, Service après Service.

1401 – Service de la Culture

La présidente : – Nous allons traiter la pétition Parks à cette ligne du budget.

Pétition de Mme Stephanie Parks et consorts (32 000 signatures) : « Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 »

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Laura Manzoni (EàG), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'ai appuyé parce que je voulais déposer un amendement, mais pas lié à cette pétition.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – La pétition pour la réévaluation des coupes budgétaires 2019 et 2020 à l'orchestre Sinfonietta a récolté 31 633 signatures, dont environ 2000 directes, et les autres par internet.

Les pétitionnaires ont été entendus par la Commission des pétitions le 18 mars dernier. Ils nous ont rappelé que, depuis sa fondation, 1500 étudiants, après leur diplôme, ont été formés au sein de l'orchestre Sinfonietta et que, cette année, 35 musiciens de la Haute école de musique (HEMU) sont venus renforcer l'orchestre. L'orchestre fait six concerts par année, que ce soit à Montbenon ou à la salle Métropole, organisés grâce au soutien de la Ville. D'autres concerts sont organisés par ailleurs – environ une quarantaine par année.

Les pétitionnaires craignent que si l'orchestre n'est plus soutenu à hauteur de 400 000 francs par la Ville, la programmation soit certainement réduite. Malgré l'appréciation évidente que la population manifeste envers le Sinfonietta, force est de constater que d'autres écoles artistiques, dont les diplômés ont des difficultés semblables à

se placer sur le marché de l'emploi, n'ont pas de structure de mise à l'étrier, comme c'est le cas pour Sinfonietta.

Le budget total de Sinfonietta est d'environ 1,2 million par année, pour la moitié de subventions publiques, et l'autre moitié de subventions privées, donc les recettes des concerts et autres dons. Jusqu'en 2018, la subvention de la Ville pour orchestre uniquement était de 450 000 francs. Quand on dit « uniquement », il faut penser pour le reste aux salles de concert qui sont mises à disposition. Elle est de 300 000 francs pour 2019, et devrait passer à 200 000 francs en 2020. Ces montants ne comprennent pas la subvention à l'Opéra, bien sûr.

Les pétitionnaires ne peuvent pas préciser à combien se montent les recettes des ventes de billets, ce qui a été relevé comme fort regrettable par la Commission des pétitions. Ils ne sont pas non plus nécessairement au courant du montage financier de leur orchestre.

La commission s'est évidemment posé la question s'il est vraiment du ressort de la Ville de soutenir l'orchestre, puisque la formation délivrée par la Haute école de musique est une mission de compétence cantonale. Il faudrait centrer et coordonner les missions de l'orchestre Sinfonietta avec celles de l'HEMU, ce qui semble avoir été tenté, mais sans beaucoup de succès. Il faut dire que plus de la moitié des musiciens sont là, au sein de Sinfonietta, depuis sept ans, et certains musiciens viennent de Genève, ce qui pose évidemment la question de savoir si c'est à la Ville de Lausanne de subventionner les lancements de carrière de musiciens qui viennent d'hors Lausanne, voire carrément hors canton.

Des pourparlers en cours avec le Canton, pour que celui-ci reprenne à sa charge l'éventuelle diminution des subventions en 2020 ne sont pas, à notre connaissance, bien avancés. Peut-être que les choses ont évolué depuis le mois de mars. En tout cas, nous ne sommes pas au courant. Autrement dit, tant que la Ville subventionne, le Canton ne va pas mettre la main à la poche. Et c'est dans ce contexte, malgré l'appréciation évidente que la plupart des commissaires ont manifestée aux propos et aux intentions de Sinfonietta, que la commission a proposé, à la majorité, un renvoi à la Municipalité pour étude et communication, pour qu'elle puisse faire état de ses décisions une fois pour toutes. Il y a eu deux voix pour un renvoi pour étude et rapport-préavis, et aucune abstention. Donc, le Parti socialiste s'aligne avec la décision de la commission et vous invite à la soutenir, avec un renvoi à la Municipalité pour étude et communication.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Nous parlons ici d'une pétition signée par 31 000 personnes, dont environ 2000 Lausannois. Je ne crois pas qu'une pétition ait jamais réuni un tel nombre de signataires.

Comme vous le savez, je me suis fortement impliquée pour éviter une deuxième coupe de la subvention au Sinfonietta après une première coupe de 150 000 francs au budget 2019. La Commission des finances a d'ailleurs voté un vœu à l'unanimité demandant de renoncer à cette deuxième coupe de 100 000 francs et demandant à la Municipalité de négocier la reprise du subventionnement par le Canton. Nous avons donc été à moitié entendus, puisque la coupe est seulement de 50 000 francs.

Avec cette nouvelle coupe, l'orchestre se retrouve avec une subvention qui se montera en 2020 à 395 000 francs. En deux ans, l'orchestre Sinfonietta a vu sa subvention passer de 595 000 francs à 395 000 francs en 2020, autrement dit une subvention diminuée d'un tiers. 395 000 francs pour un orchestre de 120 musiciens, dont une grande partie sort de HEMU Vaud, Valais, Fribourg, et qui font, pour ceux qui sortent de cette école, leurs premières armes de musiciens professionnels, mais pas encore expérimentés. Des musiciens qui n'ont même pas de deuxième pilier.

On vient d'entendre qu'une des critiques c'était qu'il y avait des musiciens qui venaient de Genève. Je n'ai pas encore entendu que, dans le monde de la culture, ce type de frontière était pertinente. Le budget de la culture prévoit une augmentation d'environ 800 000 francs

au budget 2020. Alors que la musique classique est à la peine, qu'elle aurait besoin de soutien, on lui retire le tapis sous les pieds. Je ne peux pas être d'accord avec cette coupe de 50 000 francs, une goutte d'eau dans le budget de la culture, alors que celui-ci augmente, on vient de le voir, de près de 800 000 francs pour plusieurs institutions subventionnées.

Le Sinfonietta s'appelle « Sinfonietta de Lausanne ». Il faut se demander s'il faut qu'il garde ce nom. On peut d'ailleurs se demander s'il y aura encore un orchestre qui s'appelle Sinfonietta. Vous l'aurez compris, chers collègues, je déplore une décision que je trouve injuste, injustifiée et injustifiable.

Mme Sara Soto (Les Verts) : – Mme Richard-de Paolis a très bien la situation et la position des Verts, donc je ne vais pas le répéter. Mais je dois souligner que le groupe des Verts soutient le Sinfonietta dans son projet artistique et pédagogique, que la manière dont ses musiciens ont su le déployer pour désormais rayonner au-delà de nos frontières communales. Nous déplorerions donc une baisse de ses moyens financiers, ce qui est une moindre chose pour assurer sa pérennité.

Mais le problème qui pousse notre groupe à renvoyer cette pétition pour étude et communication réside dans le déséquilibre entre le financement provenant de notre Ville et celui qui provient de notre Canton. Car il s'agit avant tout de la question de la répartition des charges entre les habitants de la ville-centre que représente Lausanne, et on en a assez parlé tout à l'heure, et le reste des habitants du Canton, qui bénéficient également du rayonnement du Sinfonietta. Parce que cet orchestre peut aujourd'hui se targuer de jouer la majeure partie de sa programmation dans de hauts lieux culturels de la Cité, pour ne citer que l'Opéra, la cathédrale ou encore la salle Métropole. C'est donc naturellement qu'il s'est, au fil du temps, détourné de son objectif premier, qui, pour rappel, est celui d'assurer un tremplin entre les musiciens sortis tout droit du Conservatoire de Lausanne et leur entrée dans la vie active. Aujourd'hui, il emploie non seulement de nombreux musiciens formés ailleurs, et qui retentent bien plus longtemps que prévu, mais il attire surtout un public qui s'étend bien au-delà de nos frontières communales.

En se positionnant pour un renvoi pour étude et communication, le groupe des Verts lance ainsi un appel au Canton, lui, qui fait notre fierté en matière d'arts plastiques, nous l'invitons à ne pas négliger la création musicale. Elle fait partie, ainsi que le spectacle vivant dans son ensemble, de l'action d'une collectivité qui se veut active dans la vie culturelle. Nous restons persuadés que le Sinfonietta saura trouver le juste modèle organisationnel et financier, tout comme le Canton saura reconnaître son devoir de financement d'une institution devenue désormais aussi sienne.

Mme Laura Manzoni (EàG) : – J'enlève ma casquette de rapportrice pour amener le point de vue de mon groupe.

Cette pétition a été lancée par les musiciens de l'orchestre Sinfonietta. Comme cela a été dit, ils se sont organisés, ils ont constitué une association, afin d'être actifs dans ces négociations. Ils ont récolté des signatures dans la rue, ils ont joué de la musique, ils ont récolté très rapidement près de 32 000 signatures. Les musiciens ont aussi pu s'exprimer face aux critiques avancées par la Ville, qui ont motivé la coupe budgétaire annoncée. De nombreux problèmes découlant d'une mauvaise gestion de l'ancien directeur artistique ont été résolus ensuite avec le nouveau directeur, qui est en place depuis septembre 2018. Il y a une réelle amélioration des conditions de travail des musiciens et la mission de formation des jeunes musiciens est rétablie.

Seulement une minime partie des musiciens est issue de l'école genevoise, contrairement à ce qui était reproché à l'orchestre. Le 90% des concerts bénéficiant des subventions de la Ville ont lieu à Lausanne. Je rappelle également que l'orchestre cultive une image dynamique d'un orchestre tout terrain, et collabore, par exemple, avec de grandes scènes, participe à des cinéconcerts, etc.

S'il est vrai que le but de formation motive une subvention cantonale, nous devons nous rendre compte que ces coupes forcent l'orchestre à diminuer le nombre de concerts d'abonnement, à réduire le nombre et la qualité de ses interventions dans les écoles lausannoises et à diminuer la qualité de la formation des jeunes musiciens. Si l'orchestre n'arrivait plus à former les jeunes musiciens, l'Orchestre de chambre de Lausanne pourrait en former une partie pour les instruments à cordes, mais pas pour les autres instruments.

Le Canton devrait en donner plus, mais est-ce la bonne manière de l'encourager à le faire ? Au niveau politique, c'est un pari dangereux, parce qu'il y a des gens derrière, des familles, des travailleurs. Au niveau éthique, ça ne se fait pas d'utiliser les gens. Au niveau culturel, c'est une perte pour la Ville. La Municipalité ayant déjà répondu, proposant un compromis entre la Ville et le Canton, ce qui n'est pas suffisant pour maintenir les activités de l'orchestre. Afin d'éviter que l'administration fasse deux fois le travail, je vous propose un amendement.

Amendement

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73, litt. B) du Règlement du Conseil communal, *et prend acte de la réponse déjà reçue dans la communication du 10.10.2019.*

Il est passé à la discussion sur l'amendement.

La présidente : – C'est un amendement à la conclusion de la pétition. Cela a déjà été fait pour d'autres pétitions.

M. Grégoire Junod, syndic : – Vous l'aurez peut-être constaté, habituellement on a du retard dans les réponses. Là, on vous a répondu trop tôt, puisqu'on vous a effectivement fait une communication, alors que la pétition ne nous avait pas été renvoyée. De ce point de vue, l'amendement formel qui vient d'être déposé me paraît juste et pas tellement sujet à débat, à moins que vous souhaitiez rapport-préavis. Mais dans la mesure où vous suivez l'avis de la commission, qui était celui d'un renvoi pour communication, dans la mesure où on a déjà répondu, effectivement, je pense que c'est correct d'amender dans ce sens et de prendre acte de la communication reçue.

Sur le fond, sans vouloir prolonger le débat, juste vous dire que, parmi les options qui avaient été envisagées et demandées par la Ville dans le cadre de l'avenir de Sinfonietta, il y a celle notamment d'une collaboration avec l'HEMU qui a été souhaitée. Simplement vous dire que ces discussions sont bien engagées et qu'elles sont plutôt productives. En tout cas il y a une volonté, notamment de l'HEMU, mais je crois aussi de Sinfonietta, de pouvoir aller de l'avant pour rapprocher ces deux institutions.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Pour préparer la position du PS, j'avais regardé dans les documents de Goéland pour voir quelles étaient les propositions. La communication du 10 du 10 m'échappe complètement. Est-ce que quelqu'un pourrait nous la rappeler ? Peut-être Laura Manzoni, vous l'avez en tête ? Parce que c'est un peu vague pour voter.

La présidente : – On va vous la chercher, madame la conseillère.

M. Grégoire Junod, syndic : – Dans la communication que vous avez reçue, qui constitue la réponse à la pétition, on indique ce qui a été fait et ce qui a été inscrit au budget 2019.

Je m'excuse, parce que la Municipalité a introduit de facto un peu de confusion dans ce débat, puisqu'on a répondu avant le renvoi, avant que le Conseil n'ait traité l'objet. Mais si vous admettez ce soir le renvoi pour étude et communication, ça équivaut à accepter l'amendement qui a été déposé et à prendre acte de la réponse qui a vous déjà été fournie. Effectivement, nous avons déjà répondu le 10 octobre, dans une communication que j'ai ici, que je peux vous remettre, madame la conseillère, si vous la souhaitez. Vous l'avez toutes et tous reçue le 10 octobre. Nous avons répondu au fait que nous avons inscrit une baisse dans la subvention de 50 000 francs dans le cadre du budget 2020. C'est ce qu'on

vous avait expliqué, et on a simplement anticipé le renvoi de cette pétition, et on s'en excuse.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Je voulais juste dire à M. le syndic qu'il allait plus vite que la musique.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Laura Manzoni est approuvé par 75 voix contre 9 et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication par 73 voix contre 13 et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M^{me} Stéphanie Park et consorts (32'000 sign) : « Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal et prend acte de la réponse déjà reçue dans la communication du 10.10.2019.

La discussion sur le préavis N° 2019/45 est reprise.

1401 – Service de la Culture - suite

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je dépose donc un amendement à la rubrique 1401.365 pour proposer d'augmenter de 200 000 francs les subventions casuelles pour les créations scéniques indépendantes et les autres cultures alternatives, théâtre et danse notamment.

Le groupe Ensemble à Gauche a bien pris acte des légères augmentations de subventions aux créations scéniques indépendantes. Néanmoins, il nous apparaît que ces augmentations ne sauraient répondre aux besoins de ce secteur de la culture et, surtout, qu'il ne permet pas de contrebalancer ce que nous pointons du doigt par cet amendement, c'est-à-dire le déséquilibre flagrant qu'il y a entre les soutiens de la Ville aux dites grandes institutions lausannoises : Opéra, Vidy, etc., vis-à-vis de ces créations scéniques indépendantes, et qu'il nous apparaît, au contraire, que c'est ce type d'activité culturelle qu'il s'agirait de soutenir de façon proactive et avec les moyens nécessaires, plus que ces dites grandes institutions. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de donner un bon accueil à cet amendement en le soutenant, pour répondre aux besoins des professionnels de ce domaine.

En relevant aussi le fait qu'on pourra souvent dire que les demandes actuelles qui existent ne légitimeraient pas un tel renforcement de la subvention, mais il est connu que – ce n'est pas mon cas, mais pour en avoir discuté et m'être renseigné auprès des personnes concernées – souvent, dans ce secteur, les demandes viennent avec les offres existantes. C'est-à-dire que c'est en fonction des subventions existantes que des collectifs d'artistes vont ou non faire des demandes à la Municipalité. Mais nous savons très bien que les demandes et les besoins existent pour de tels renforcements budgétaires. C'est la raison pour laquelle nous vous les proposons ce soir.

Amendement

Compte 1401.365

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1401.365	50 765 800	+200 000	50 965 800

Augmentation de charges : 200'000 CHF

Il est passé à la discussion sur l'amendement Pierre Conscience.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je veux bien discuter de cet amendement, et de plein d'autres choses. Vous saurez que je suis quelqu'un de très prolix.

Pour revenir à l'amendement proposé par M. Conscience, je suis d'accord avec certains des arguments qu'il a avancés et, en mon nom propre, je pourrais même me rallier à certaines des choses qu'il a dites. Néanmoins, dans le budget de cette année, il y a déjà une augmentation des subventions casuelles de 100 000 francs. Il est à noter que ces mêmes subventions casuelles ont déjà été augmentées dans le budget précédent d'un montant légèrement inférieur – c'est 80 000 francs, mais je vous parle de mémoire. C'est évidemment un domaine prioritaire d'aider les artistes indépendants à faire de la création dans les arts vivants, et c'est pour ça que la subvention de 100 000 francs est une réelle avancée. Nous pourrions discuter éventuellement l'année prochaine d'un nouveau montant à ajouter à cette subvention. Nous verrons bien.

En l'état, 100 000 francs, à titre informatif, il faut savoir que la Ville alloue, de manière générale, aux projets culturels entre 10 000 et 30 000 francs par projet pour les créations en arts vivants, c'est-à-dire. C'est en tout cas entre 3,5 et 10 projets supplémentaires financés par la Ville de Lausanne. Toujours par souci de complémentarité, par rapport aux propos de M. Conscience, il y a environ 65 projets qui sont déposés dans les arts vivants du théâtre chaque année, à la louche, une soixantaine de projets, et il y en a, à la louche, entre 20 et 30 qui sont soutenus pour des montants entre 10 000 et 30 000 francs. Nous vous invitons donc à refuser cet amendement.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Un peu sur les brisées de mon collègue Brayer, évidemment que cet amendement paraît louable sur le fond. Mais il représente précisément ce que nous critiquions précédemment, c'est qu'on est arrivé à un stade à Lausanne, avec un arrosage tellement large qu'au final, c'est sûr que les quelques personnes à la fin qui ne sont pas arrosées mériteraient aussi d'avoir leur part du gâteau.

Dans ce contexte, j'ai bien entendu les propos de notre collègue d'extrême gauche. S'il estime que certaines institutions sont trop largement subventionnées, j'aurais attendu qu'il y ait une petite coupe dans d'autres domaines, parce que c'est ça la difficulté, quand on distribue. Il faut aussi savoir de temps en temps dire non ou raccourcir à d'autres endroits. Malheureusement, en l'état, on ne voit qu'une augmentation de 100 000 francs. Dans ce contexte, le groupe PLR refusera cet amendement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Monsieur Brayer, une personne avisée m'a dit un jour que rien ne compte dans les propos d'une personne avant son « mais ». Cela vaut aussi pour le « néanmoins », je crois. Vous vous accorderez avec moi pour dire que l'essentiel de vos propos succédait à ce « néanmoins ».

Je note avec une très relative satisfaction que, visiblement, le caractère répété de certaines de nos propositions permet de faire bouger quelques lignes et de renforcer quelques subventions. Vous l'avez relevé, il y a eu une augmentation à cette rentrée budgétaire pour le budget 2020. Tant mieux. Je persiste et signe sur le fait qu'elle nous apparaît insuffisante, et je tiens quand même à le souligner, parce que vous n'avez pas repris ce propos, et pourtant je suis sûr que c'est aussi un argument auquel personnellement vous

vous associeriez volontiers, c'est le décalage criant qu'il y a entre certaines institutions et d'autres. Et ça, c'est vraiment le problème.

Et non, je ne rentrerai pas dans la logique de sabrer quelque part pour renforcer ailleurs parce que, contrairement à ce qui a été dit par mon préopinant, il y a d'autres alternatives à cette politique restrictive en matière budgétaire qui consisterait, mais je ne vais pas y revenir, en des politiques d'investissement, ou encore ne pas baisser le point d'impôt.

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aimerais d'abord vous inviter dans ce débat sur la politique culturelle à ne pas vouloir opposer les grandes institutions et le reste de la culture, parce que je pense que c'est une mauvaise approche, si on commence à aborder la politique culturelle comme ceci, pour plusieurs raisons. D'abord parce que les grandes institutions jouent un rôle extrêmement important de moteur pour l'ensemble de la scène culturelle, qu'elles entretiennent au passage des centaines de places de travail, y compris dans des métiers très divers, qui sont des métiers d'ailleurs qui, pour certains n'existent que grâce à l'activité culturelle, je pense notamment à tout un travail qui peut se faire dans l'atelier de décors de l'Opéra de Lausanne, toute une série d'écoles qui travaillent aussi autour des grandes institutions. Il y a un très important écosystème qui se crée autour de la culture et aujourd'hui, la culture c'est une activité à la fois identitaire de la Ville de Lausanne, qui joue un rôle très fort de lien entre une communauté, commune que nous partageons toutes et tous. Ce sont des prestations qui sont très suivies aussi par le public. Une étude sur les publics a montré qu'il y avait des biais socioculturels importants dans la culture, mais qu'en même temps, on avait une part importante des Lausannois – près de 70% – qui sont des consommateurs réguliers de l'offre culturelle. Donc elle répond à un besoin et à une demande.

Et puis, c'est aussi un facteur d'attractivité, de rayonnement, de tourisme pour la Ville, et c'est un secteur économique important. Cela l'est devenu ; aujourd'hui, l'économie culturelle est un secteur économique important dans cette ville, et on peut s'en réjouir. C'est ce qu'on appelle largement l'économie créative, dont la culture non institutionnelle fait indéniablement partie.

Par ailleurs, vous savez aussi, monsieur Conscience, qu'une institution comme le théâtre de Vidy a des fonds de production, et que le théâtre de Vidy aujourd'hui accueille un nombre important de compagnies locales, ce qui n'a pas toujours été le cas dans son histoire – cela a fait l'objet de très nombreux débats ici, dans ce Conseil –, mais on a une proportion importante de compagnies locales et romandes qui sont accueillies, et les fonds que nous mettons pour les grandes institutions servent aussi, par ce biais-là, pour une partie, évidemment, en fonds de production qui peuvent accompagner les fonds que nous mettons aussi dans le domaine des casuels.

Ce n'est pas juste de vouloir ici imposer la culture des grandes institutions au reste de la culture. Cela dit, et j'insiste là-dessus, dans les augmentations budgétaires auxquelles nous avons procédé, environ 1 million depuis le début de cette législature, et ça fera une enveloppe de plus de 2 millions sur l'ensemble de la législature que nous avons choisi de consacrer à la culture, sur des subventions culturelles qui sont d'un peu plus de 40 millions, ces augmentations, il faut voir qu'elles sont quand même presque exclusivement consacrées aux institutions qui ne font pas partie des quatre grandes institutions, à l'exception de l'Orchestre de chambre de Lausanne, pour lequel nous avons une convention tripartite, qui a été signée avec l'Etat de Vaud, et un certain nombre d'engagements ont été pris.

Pour le reste, y compris les montants qui sont réservés pour l'indexation des salaires, ce sont des montants qui ont été réaffectés en direction d'autres institutions, pour consolider des festivals, pour soutenir de jeunes manifestations et pour renforcer aussi le soutien à la création. La création scénique, cela a été dit, nous l'avons renforcée de 170 000 francs environ depuis maintenant deux ans, mais aussi la création musicale, la création dans le domaine des arts plastiques. Nous avons publié récemment un rapport-préavis sur la

question des conditions de prévoyance et les conditions sociales des artistes et indéniablement, il ne s'agit pas seulement de faire plus, mais il s'agit aussi de pouvoir mieux soutenir les artistes et de ce point de vue, ces soutiens sont justifiés.

Encore une fois, c'est une question d'équilibre. Nous considérons quand même que ce soutien important que nous avons apporté à la culture ces dernières années, et que nous allons continuer à apporter ces prochaines années, et qui s'inscrit dans le programme de législature de la Municipalité, est un soutien qui est important, mais qui demeure raisonnable aussi, en vertu de la situation financière de la Ville, des grands équilibres financiers auxquels nous sommes également attentifs. Je vous invite à en rester au budget qui est présenté par la Municipalité qui, encore une fois, présente des augmentations relativement importantes, dans un secteur où, il faut aussi reconnaître, il n'y en a pas eu pendant plusieurs années. Je vous invite à vous en tenir au budget présenté par la Municipalité. Cela vaut aussi pour l'amendement qui va venir et qui devrait, celui-ci, proposer quelques coupes.

M. Jacques Pernet (PLR) : – J'exprime ma satisfaction. Enfin j'entends que la culture a des retombées économiques importantes, et j'aimerais remercier M. le syndic de nous le rappeler, parce que je crois que c'est la première fois qu'on l'entend. Je pense qu'on pourra dire la même chose quand on traitera du budget du sport.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je tenais simplement à préciser, mais je pense que ce n'était pas contradictoire avec les propos de notre syndic, qu'évidemment, dans notre argumentation nous ne cherchons évidemment pas à opposer le financement des grandes institutions à celui des créations scéniques indépendantes. Dans mes propos introductifs, j'ai simplement relevé le décalage qu'il y a entre les subventions pour ces deux institutions, évidemment pas pour aller dans le sens du groupe libéral-radical, qui voudrait que si on augmente une subvention on doit mécaniquement en couper une ailleurs. Nous n'entrons pas dans cette logique, et nous avons motivé les raisons pour lesquelles nous ne le faisons pas dans nos propos introductifs. Donc, évidemment, pour nous, il s'agirait d'aller vers une harmonisation par en haut de ces subventions, puisque ce caractère fructueux de l'économie du domaine de la culture, comme vous l'avez relevé, n'a pas de raison d'être l'exclusivité de ces quatre institutions.

Par ailleurs, je trouve que nous devrions veiller premièrement à ne pas déterminer ces subventions en fonction du caractère économiquement intéressant de ces institutions, mais bien en fonction de la nécessité d'avoir un pôle de création culturelle vivant, nonobstant sa rentabilité économique, un pôle de création culturelle vivant à Lausanne, qui doit pour ça permettre le renforcement des créations scéniques indépendantes. A la marge de cette discussion, puisque vous relevez le nombre d'emplois que cela concerne, je pense aussi que vis-à-vis de ces quatre grandes institutions, mais cela pourrait faire l'objet d'un autre débat. Il y aurait matière à se soucier des conditions de travail qu'il y a dans notamment le personnel auxiliaire, le personnel employé de façon temporaire à l'Opéra, ou dans d'autres grandes institutions, puisqu'il m'a, ici ou là, été remonté le caractère particulièrement précaire de certains des contrats et de certaines des planifications horaires dans ces institutions. Donc ça pourrait donner matière à un peu de réflexion et d'inspection de notre Municipalité.

M. Grégoire Junod, syndic : – Cela me permet de le dire, puisque visiblement c'est ignoré de certains, que nous avons des clauses sociales qui sont en vigueur dans la culture depuis de nombreuses années, qui ont été encore rappelées, et qui d'ailleurs ont débouché et débouchent régulièrement sur des adaptations salariales dans une série de grandes institutions. Elles fixent des minima salariaux, qui sont les mêmes que ceux de la Ville, et elles fixent des conventions sociales réglementaires, notamment le fait d'avoir une assurance perte de gain, ainsi que d'autres conditions minimales. C'est une très bonne chose, Lausanne peut en être fière.

Le domaine qui est en réalité le plus précaire est celui du soutien indépendant dans les arts de la scène, mais c'est encore pire dans d'autres disciplines artistiques, notamment la musique ou les arts plastiques. Et là, nous essayons d'apporter quelques améliorations via les subventions et via des obligations de cotisations au 2^e pilier. Mais s'agissant des conditions de travail dans les grandes institutions, nous avons des clauses sociales. Elles ne règlent pas tout, mais nous avons des clauses sociales minimales qui s'appliquent dans les institutions que nous subventionnons.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Cofin a refusé cet amendement par 7 non, contre 2 oui, avec 5 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Pierre Conscience est refusé par 75 voix contre 11 et 3 abstentions.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je vais finalement intervenir. J'ai deux amendements. Le premier est un amendement qui porte sur la Paternelle. Pour ceux qui ne connaissent pas la Paternelle, j'ai préparé un petit texte.

La Paternelle est un spectacle populaire et lausannois. A une époque où l'éphémère est la norme, il est magnifique d'avoir des sociétés qui rassurent par leur longévité. C'est en 1886 qu'a eu lieu le premier arbre de Noël de la Paternelle, qui avait pour but d'offrir un vrai Noël aux orphelins. Depuis, le monde a changé, mais le théâtre d'enfants de la Paternelle demeure. Hormis les années de guerre, chaque mois de décembre est rythmé par ce spectacle d'enfants, à ce jour probablement le plus grand et le plus ancien d'Europe. Unique création du théâtre de Beaulieu depuis son ouverture, en 1958, aujourd'hui, la Paternelle mandate une dizaine d'artistes et professionnels de la région – dramaturges, metteur en scène, chorégraphe, directeur des chœurs, compositeur, costumiers, scénographe, éclairagistes, et techniciens. Leur rémunération totale se monte actuellement à près de 170 000 francs. Année après année, ces productions sont un succès populaire, qui réunissent chaque année près de 10 000 spectateurs. Je crois que c'est le plus gros spectacle de Beaulieu sur un week-end – quand Beaulieu est ouvert, donc pas cette année ; la Paternelle a eu lieu à Bellerive.

Ces représentations s'adressent à un public familial et des tarifs accessibles à toutes les bourses. Elles restent pour beaucoup le premier souvenir d'une expérience théâtrale et probablement aussi pour certains d'entre vous. Malheureusement, par manque de soutien financier, l'édition 2020 a dû être annulée. Pour garantir un avenir à cette institution, il est important de pouvoir adapter notre soutien au même niveau des autres productions lausannoises.

Pour conclure, sachez que la Paternelle est une institution lausannoise à but non lucratif, qui mobilise 200 bénévoles pour permettre à 200 jeunes, de 8 à 20 ans, de Lausanne et environs, de découvrir les arts de la scène gratuitement depuis 1986. Sachez aussi que c'est un spectacle qui est très bien géré au niveau des recettes. Les recettes propres, c'est-à-dire, billetterie, sponsoring, génèrent près de 85% des charges, mais il reste malheureusement 15% à 20% des charges récurrentes qui, chaque année, ne sont pas couvertes.

Partant de cela, je dépose un amendement qui demande la création d'une subvention ordinaire de 65 000 francs en faveur de la Paternelle, compensée intégralement par une réduction équivalente des subventions casuelles. C'est donc un coût nul pour la Ville. L'idée est de prendre dans les casuels 65 000 francs et de créer ainsi une subvention ordinaire pour la Paternelle.

Amendement

Compte 1401.365 (paternelle)

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
1401.365		65'000 CHF	
1401.365	50'765'800 CHF	-65'000 CHF	50'765'800 CHF

Il est passé à la discussion sur l'amendement Fabrice Moscheni.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Vous voyez, je vous avais dit que j'étais prolix, donc je vais revenir plusieurs fois ce soir.

Ah, monsieur Moscheni. Ce que vous ignorez encore, puisque j'en ai eu la primeur lors de la Commission des finances, c'est que M. Moscheni déposera plus tard un amendement qui vise à couper toutes les augmentations des subventions culturelles, à part celles qui sont en relation avec les préavis votés par ce plénum sur Beaulieu. Ce que cela signifie, c'est que M. Moscheni souhaite qu'aucune subvention supplémentaire ne soit accordée dans la culture. Par contre, M. Moscheni s'accorde la prestance de lui-même, d'accorder une subvention de 65 000 francs à un spectacle, contre lequel je n'ai rien du tout. La Paternelle, c'est un emblème de la Ville de Lausanne. De nombreux membres et de nombreux enfants de conseillères et conseillers ici présents y ont participé.

Néanmoins, je rappellerai à M. Moscheni que les subventions casuelles sont allouées sur dossier par une commission indépendante, formée de citoyennes et de citoyens, qui ne sont pas attachés à la Ville de Lausanne, sauf le préposé à la culture. Ce sont ces personnes qui jugent les projets déposés. Il y a le préposé à la culture dans cette commission, mais il y a aussi un prof d'Université, un fleuriste, il y a des gens qui ne sont pas employés de la Ville, qui étudient les dossiers de subventionnement pour, par exemple, les subventions dans les arts vivants, et ces subventions sont allouées sur dossier. Je ne vois pas pourquoi la Paternelle devrait avoir une situation différente des autres. Elle peut tout à fait faire une demande de subvention si elle le souhaite, qui sera traitée parmi tous les autres dossiers. Je vous invite donc à refuser cet amendement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je rejoins, sur le fond, les argumentations qui ont été développées par notre collègue Brayer. Néanmoins, en cohérence avec les arguments que nous venons de défendre lors de l'amendement précédent, le groupe Ensemble à Gauche serait disposé à soutenir cet amendement si M. Moscheni acceptait de supprimer la deuxième ligne, qui consisterait à ratiboiser les autres subventions. Si M. Moscheni est prêt à la défendre sans ce conditionnement budgétaire, alors il trouvera en Ensemble à Gauche un allié solide.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je trouve l'offre de M. Conscience absolument excellente. J'imagine que M. Moscheni va reprendre la parole, donc j'aimerais demander s'il pouvait nous expliquer pour quelle raison finalement il juge adéquat de supprimer 65 000 francs à un ensemble d'art soutenu par les subventions casuelles, et pourquoi, à l'inverse, il serait adéquat d'attribuer cette somme à la Paternelle ? Est-ce que la Paternelle mérite mieux que les autres arts qui sont subventionnés par la Ville à travers les subventions casuelles ? J'attends votre réponse, mais je pense qu'elle sera boiteuse. Je vous suggère d'adopter la solution proposée par M. Conscience.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Vu que ma réponse sera boiteuse pour M. Dupuis, je ne vais donc pas répondre à sa question.

Par rapport à M. Conscience, vous êtes habile, je dois bien le reconnaître, donc vous me mettez face à une situation dantesque où, d'un côté, il y a une certaine gestion financière que promeut et, d'un autre côté, je mets effectivement en avant la défense d'un spectacle qui est là depuis plus de cent ans, et qui, je crois, est un spectacle populaire qui mérite plus

que d'autres, peut-être, notre soutien. Donc, je ne vais pas accepter de retirer la deuxième ligne, à mon corps défendant, puisqu'effectivement, je pense que la Paternelle mérite ce soutien.

C'est une institution qui a le mérite d'avoir une approche populaire, c'est une manifestation pour les enfants. C'est vrai qu'on a parlé beaucoup de spectacles qui sont plutôt pour les adultes, peut-être pour une certaine élite. Je crois que la Paternelle est aussi un élément social, c'est un mélange de gens qui viennent de toutes les classes sociales, et j'espère que M. Dupuis et M. Conscience se rendent compte de cela. Donc je crois vraiment que la Paternelle mérite notre soutien, parce que c'est vraiment un élément important de notre bien vivre ensemble.

Effectivement, je propose d'aller prendre 65 000 francs sur les subventions casuelles, mais rien n'empêche la gauche de demander à ce qu'une partie des subventions ordinaires soient re-balancées dans les subventions casuelles par le même genre d'écriture.

Mme Sandra Pernet (CPV) : – Je voulais juste informer M. Dupuis par rapport à la Paternelle. Je ne sais pas si elle mérite mieux qu'une autre, mais juste dire que la Paternelle donne une rente à tous les enfants qui ont perdu un parent, donc qui se retrouvent qu'avec un seul parent. Donc les personnes qui adhèrent à la Paternelle reçoivent après coup, quand elles perdent leur père ou leur mère, une rente qui leur permet d'étudier, de vivre convenablement suite à ce décès.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La commission a refusé cet amendement avec 2 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Fabrice Moscheni est refusé par 62 voix contre 19 et 9 abstentions.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Effectivement, j'ai un deuxième amendement qui a été largement annoncé et par M. le syndic – mais, comment sait-il ? – et par les membres de la Cofin – c'est l'œil de Moscou.

Mesdames et messieurs, entre subventions ordinaires, malheureusement pas pour la Paternelle, mais sachez, madame Germond, que je reviendrai à l'attaque l'année prochaine, et subventions casuelles, les subventions à la culture sont de plus de 51 millions, selon le budget 2020. Je demanderai à M. Tétaz d'afficher mon tableau. *(Une image est projetée.)*

Comme vous le savez, les subventions soutiennent différents types de cultures ou d'arts : l'art de la scène, la musique, les arts visuels. Et Lausanne a toujours été très généreuse pour les aider, comme vous pouvez le voir sur ce graphique, qui représente l'évolution des subventions du Service de la culture depuis 2009. Vous avez l'évolution des subventions. Je me suis permis de dessiner le budget 2020, qui sera donc à 51,4 millions. Pour être tout à fait clair, il y a 2 millions qui vont pour Beaulieu, donc ce n'est pas 3 millions d'augmentation. On a voté Beaulieu, et il faut s'y tenir, mais il y a une augmentation, d'après l'amendement qui a été quantifié par les services de Mme Germond d'à peu près 900 000 francs. Ce que vous voyez ici, c'est qu'il y a une évolution stable, voire en progression tout au long des années et, en dessous des années reportées sur le graphique, vous avez les déficits budgétaires. Alors, j'ai appris ce soir que les budgets ne comptaient pas, mais je les ai quand même reportés. Donc, vous voyez tout au long de ces dix dernières années, malgré les difficultés budgétaires de la Ville, les subventions ont été stables, voire en progression.

Mesdames et messieurs, la culture est importante et la Ville fait amplement sa part pour l'aider, comme vous le voyez, mais, aujourd'hui, ce n'est pas faire offense à la culture que de leur demander aussi de faire leur part pour aider la Ville face à sa situation financière. Partant de ce constant, il est plus que raisonnable de ne pas augmenter les subventions – ce n'est pas une question de les réduire, mais l'idée c'est de ne pas les augmenter –, et qu'elles restent donc au niveau de 2019. Cet amendement demande le gel de l'ensemble

des subventions de la Direction culture et développement au niveau de 2019, hormis les subventions pour Beaulieu, les baisses annoncées de subventions et les DDP gratuits. L'économie serait de 842 000 francs.

Amendement

Amendement cpte 1401.365 (gel niveau 2019)

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
1401.365	50'765'800 CHF	-832'000 CHF	49'933'800 CHF
1920.365	623'000 CHF	-10'000 CHF	613'000 CHF

Total de réduction des charges supplémentaires : -842'000 CHF

Il est passé à la discussion sur l'amendement Fabrice Moscheni.

M. Axel Marion (CPV) : – Comme je l'ai dit dans mon propos introductif, nous accordons une certaine importance à cet amendement. J'aimerais dire en préambule que, comme tout le monde ici, nous soutenons la culture et l'offre culturelle en Ville de Lausanne.

Pour une fois, je pense que le tableau de M. Moscheni a été bien compris par tout le monde, et a permis de voir que la progression des subventions a été importante, certainement justifiée, mais effectivement, en période de disette budgétaire, comme il l'a dit, c'est important que chacun puisse faire un effort. Il est vrai que ce près de 1 million d'augmentation de subvention dans le domaine de la culture, même s'il peut certainement se justifier sur une approche micro, soit si on considère chaque projet, finalement on n'est pas correspondant avec l'effort qui est fait et que la Municipalité revendique comme effort de maîtrise des charges.

Il est certain qu'en 2020, l'offre culturelle pourra être tout aussi riche que celle de 2019, et permettre aux Lausannoises et aux Lausannois qui le souhaitent, et on espère que c'est le plus de personnes possible, de profiter de l'offre culturelle. La somme totale n'est pas si importante, et c'est aussi un message que l'on peut faire passer, c'est-à-dire que vous n'êtes pas en train de prêter un champ culturel – on parle de 840 000 francs sur 50 millions de subventions. Par contre, c'est un symbole de volonté que la Municipalité, mais surtout le Conseil communal et sa majorité sont invités à faire, et nous prendrons ce message comme un signal fort sur la volonté de redresser les finances communales, et par conséquent aussi sur notre vote final sur le budget.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Pour faire très court, le PSL ne soutiendra pas cet amendement.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts ne soutiendra pas non plus cet amendement. Pour nous, il est important d'investir dans la culture, comme le disait très bien M. le syndic, et aussi M. Pernet. C'est aussi quelque chose qui a un rendement économique et financier par la suite, c'est quelque chose de positif. Ce qui est important aussi, si on augmente la subvention, c'est de pouvoir prioriser, c'est-à-dire couper certaines subventions et en augmenter d'autres. Le groupe des Verts soutient très clairement la politique culturelle de la Ville de Lausanne et refusera donc l'amendement.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Cette proposition d'un gel sur la base du budget 2019 nous paraît « indolore », dans la mesure où elle remettrait en question des engagements. Mais discuter d'un budget ne veut pas dire qu'on doit le valider simplement par peur de délier des engagements de la Municipalité. Sinon, cela veut dire que l'exercice de l'analyse du budget est totalement inutile. Aujourd'hui, il nous apparaît que c'est préférable de freiner aujourd'hui pour éviter de couper douloureusement plus tard. Accepter cet amendement serait un petit gage au regard des plus de 50 millions dévolus à ces

subventions. Dans une prise de conscience d'une situation compliquée, la Municipalité nous en a parlé, et donc, au final, accepter cet amendement consisterait en un gage qui affermirait notre abstention.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous invite évidemment à refuser cet amendement. Je le dis quand même : les chiffres de M. Moscheni sont totalement fantaisistes. Les budgets culturels ont effectivement augmenté à Lausanne – je l'ai dit tout à l'heure – et l'intention de la Municipalité, c'est qu'ils continuent à augmenter raisonnablement, en tenant compte de la situation financière de la Ville. Mais ils n'ont absolument pas augmenté dans l'ampleur qui nous a été présentée, puisque les budgets qui sont présentés incluent des imputations internes, qui ont été modifiées, des subventions notamment d'imputation de loyer, qui ont été modifiés, des règles comptables qui ont été modifiées. Il y a des subventions bisannuelles, par exemple la subvention de Label Suisse. Très concrètement, la coupe proposée ici aurait pour conséquence de ne pas organiser Label Suisse en 2020. C'est un festival qui a lieu tous les deux ans, et dont la subvention ne figure pas au même montant une année sur deux.

Les choses sont faites de manière approximative. Une fois de plus, on peut débattre ici de ce budget. Aucune des sommes n'est à ce jour engagée, évidemment, mais je vous invite à refuser cet amendement, considérant que la culture est un domaine essentiel pour cette ville, c'est un domaine de fierté de la Ville de Lausanne, c'est un domaine qui va bien, tout le monde le dit dans l'ensemble des milieux. Je crois que tout le monde se félicite aussi de l'offre culturelle, de la richesse et de la diversité de l'offre que nous avons. Cela passe aussi par un renforcement raisonnable, mais régulier aussi des soutiens que nous apportons à nos différentes institutions – festivals, créateurs et scènes indépendantes, qu'elles soient institutionnelles ou moins institutionnelles.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je m'excuse de prendre la parole après M. le syndic, mais il vient de dire que mes chiffres sont fantaisistes. Je veux bien, mais alors votre brochure « Subventions 2018 – Service de la culture », que je peux vous montrer est fantaisiste ; tout est fantaisiste, parce que cela vient directement de cette publication. Je me suis basé sur une publication de la Ville, la fameuse publication dont je vous ai parlé, qui présente la manière dont les subventions sont utilisées. Je peux vous renvoyer à la page 6 de cette brochure, où vous trouverez, avec les mêmes couleurs que j'ai utilisées, l'évolution des subventions et le titre c'est « Evolution du total des subventions du Service de la culture sur dix ans ». Je suis désolé, mais j'ai utilisé vos chiffres.

M. Philipp Stauber (PLC) : – J'ai une question à poser au syndic. Je vois ici que le total de réductions de charges supplémentaires serait de 842 000 francs. Est-ce que vous dites que ce chiffre est faux ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Les chiffres sont évidemment ceux qui figurent dans le budget. Et si M. Stauber lisait la publication dont il a repris les chiffres dans les tableaux qu'il a présentés, il verrait qu'entre 2017 et 2018, où les subventions – et je ne cite que cet exemple – passent de 41,6 millions à 47,2 millions, il y a pour 5,3 millions d'imputations internes de loyers, qui sont une pure opération comptable, et qui ne sont pas une augmentation de subventions culturelles. De ce point de vue, je répète ce que j'ai dit, les subventions culturelles ont progressé au cours de ces dernières années à Lausanne, et l'intention de la Municipalité est qu'elles continuent à progresser, mais absolument pas dans la fourchette et dans l'ampleur qui est affichée ici.

Si on prend simplement les comptes, les comptes sont l'addition des différentes choses, à la fois des subventions réelles, mais aussi des imputations internes, et aussi quelques modifications du plan comptable, notamment une modification importante qui figure aussi dans le tableau de M. Moscheni, qui est l'intégration, à partir de 2012, des écoles de musique, qui sont passées du budget des écoles au budget de la culture, ce qui a eu pour effet d'augmenter de plusieurs millions d'un seul coup le budget de la culture, mais de

réduire d'autant le budget des écoles. Je répète ce que j'ai dit, ces chiffres sont fantaisistes quand ils sont présentés comme tels.

Quant à la coupe de 842 000 francs qui est ici proposée, elle a effectivement pour effet de déboucher sur quelques coupes, notamment pour Label Suisse, que j'évoquais, puisque Label Suisse a une subvention qui est augmentée tous les deux ans, l'année où a lieu le festival. Il y a un montant qui est versé chaque année, mais il y a un montant augmenté l'année où a lieu le festival, ce qui signifie que nous ne pourrions pas l'organiser. Par ailleurs, là encore, les coupes proposées incluent une série de rubriques qui ont été transférées de rubriques casuelles à des rubriques d'institutions qui bénéficient d'une ligne budgétaire, ce qui effectivement implique l'augmentation du budget culturel réel en 2020 est inférieure à ces quelque 800 000 francs.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Vous savez, monsieur le syndic, je n'ai présenté aucun chiffre ce soir, contrairement à ce que vous venez de dire.

Ici, je vous ai demandé si ce chiffre est faux. Apparemment, vous dites que cette réduction ne serait pas. Autant elle serait combien, si on compare les choses. Mais je crois que si je suis à la page 30 de la brochure, on voit les différences. Il y a les explications qui disent, par exemple « reclassement des loyers subventionnés du etc. », il y a « octroi d'une subvention », etc. Dans la brochure, on peut faire les comptes, tout est mentionné en détail, et comme ça, en allant rapidement à travers, je constate que le chiffre n'est pas très loin de ce que M. Moscheni présente. Alors, dites-moi lequel de ces chiffres est juste. Vous dites que non, alors quel est le chiffre juste ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je présente mes excuses à M. Stauber et à M. Moscheni de les avoir confondus, mais je maintiens effectivement que l'augmentation du budget, je l'ai indiqué et je peux le redire ici, l'augmentation du budget de l'ensemble des subventions culturelles, y compris la partie des enveloppes, qui sont réservées en principe aux grandes institutions pour combler une partie de l'indexation des revenus, est environ 2,3 millions sur la législature, moins une partie qui a été faite pour le PSAF, qui a déjà été réalisé, comme Sinfonietta, qui est d'ailleurs un, reliquats pour l'année 2020, pour des montants moins importants que ceux que nous avons estimés au départ, mais voilà l'ampleur des enveloppes. Ce qui a été fait entre 2016 et 2020, c'est un renforcement d'environ 1 million des subventions culturelles. Voilà l'effort qui a été fait. Le chiffre et la coupe ici proposée va au-delà des augmentations réelles du budget de la culture pour l'année 2020.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – Cet amendement a été refusé par 7 non contre 4 oui, sans abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Fabrice Moscheni est refusé par 59 voix contre 29 et 3 abstentions.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget de la Direction culture et développement par 5 oui, 1 non et 5 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de la Direction de la culture et du développement urbain est accepté par 50 voix contre 25 et 17 abstentions.

Il est passé à la discussion sur le budget de la Direction de la sécurité et de l'économie.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Il s'agit d'un amendement qui concerne les effectifs de police. Contrairement aux amendements qu'on a pu présenter, notamment l'année dernière, il ne s'agit pas de diminuer les effectifs alloués à ce service, mais plutôt de procéder à une répartition différente que celle qui existe à l'heure actuelle.

Je reviens deux secondes sur le contexte de cet amendement. Le contexte, c'est celui de la lutte contre le deal de rue. Vous vous rappelez peut-être qu'on a eu de nombreux débats à ce sujet au cours de cette année écoulée et de la précédente, et qu'un rapport sur le deal de

rue, qui comparait les approches développées dans trois villes de Suisse, donc Lausanne, Berne et Zurich, vis-à-vis de cette problématique sociale arrivait à des résultats relativement critiques pour la Ville de Lausanne, puisqu'il lui était reproché trois choses en comparaison avec les villes de Berne et de Zurich, soit que, à Lausanne, il y a un manque de coordination entre les services sociosanitaires et les services de police. On a un dispositif centré sur la présence policière et, *in fine*, sur la répression au détriment d'autres façons d'agir, donc d'autres piliers traditionnels de la politique de la drogue, que sont la réduction des risques et la prévention. Les experts – je rappelle que le rapport avait été co-rédigé par l'Ecole de sciences criminelles et Addiction Suisse – dans ce rapport revenait sur le fait que l'intervention policière n'est certainement pas le moyen le plus efficace d'intervenir sur la problématique du trafic de rue. Le type d'intervention policière est démesurément important pour lutter contre la problématique du deal de rue à Lausanne, selon les experts.

Donc, en comparaison avec Berne et Zurich, un des points qui était relevé, c'est qu'un autre paradigme est à l'œuvre dans ces villes, avec une approche plus pragmatique, qui implique plus fortement les acteurs sociosanitaires, et cela à la fois au niveau de la coordination entre services, mais sur le terrain, puisque, sur le terrain, aux côtés de la police, il y a des services sociaux qui interviennent, des groupes d'intervention rattachés aux affaires sociales des villes de Berne et de Zurich. A Zurich, ils s'appellent les SIP, à Berne, les Pinto, et il s'agit de groupes qui assurent des services permanents de 9 h à 23 h 45. Il s'agit de travailleurs de rue qui ont pour mission de réguler la problématique du deal de rue, en complément ou en collaboration avec les effectifs de police.

Vous vous rappelez peut-être que le 26 mars 2019, nous avons traité d'une interpellation urgente que j'avais déposée suite à la publication de ce rapport, et ce Conseil communal a adopté une résolution qui demandait à la Municipalité de lui fournir un rapport sur les mesures qu'elle entendait prendre suite à ce rapport. Nous attendons toujours de la part de la Municipalité la communication des mesures qu'elle entend prendre. Elle aurait dû nous communiquer ceci au 30 septembre, mais nous n'avons toujours pas la réponse aujourd'hui. Ce n'est pas grave, nous en profitons pour intervenir sur cette thématique lors du budget. C'est, je crois, de bonne guerre.

Ce que nous vous proposons simplement au travers de cet amendement, c'est de retrancher les montants qui ont été accordés à la police suite à l'affaire Melgar, si j'ose l'appeler ainsi, donc l'augmentation assez sensible des effectifs de police dédiés à la mission de réprimer le deal de rue, et de transférer ces montants au budget des correspondants de nuit, qui est l'unité que nous avons à Lausanne, qui correspond le plus à ce que Berne et Zurich ont en termes d'unité de travailleurs sociaux, même si ici la différence c'est que, bien sûr, les correspondants de nuit restent encadrés par la direction de la police de la Ville de Lausanne, c'est bien la différence, mais nous proposons cette répartition, qui ferait, selon nous, évoluer la politique de la drogue à Lausanne dans une direction semblable aux villes suisses allemandes de Zurich et Berne, en suivant ainsi les recommandations des experts publiées dans ce rapport.

Amendement

Compte 2410.301

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
2410.301	72 510 300	-915 000	71 595 300
2410.303	6 663 000	-83 500	6 579 500
2410.304	10 625 900	-143 900	10 482 000
2410.309	1 977 800	-15 000	1 962 800

2000.301	2 815 700	+915 000	3'730'700
2000.303	258 600	+83 500	342'100
2000.304	392 500	+143 900	536'400
2000.309	26 000	+15 000	41'000

Il est passé à la discussion sur l'amendement Johann Dupuis.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Tout d'abord, bravo à M. Dupuis, qui présente enfin un amendement équilibré, avec un transfert de charges, ce qui pourrait presque mener à une abstention d'estime de la part de notre groupe.

Néanmoins – tout ce que j'ai dit jusque-là n'a donc aucune valeur – la ficelle est un peu grosse. La lecture de l'étude qui a été faite montre que, certes, il y a un équilibrage de la politique des quartiers, mais si on regarde la situation lausannoise, ce serait plutôt à la politique des quartiers de se mettre en phase. Cette étude ne dit en tout cas pas qu'il ne faut pas avoir une base de police forte et efficace. Par ailleurs, naturellement, la question de la sécurité fait l'objet d'un point dans le programme du PLR, donc, naturellement, nous refuserons cet amendement.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Dix équivalents plein temps, quatre de policiers formés, trois aspirants, trois correspondants de nuit : c'est important pour la Ville de Lausanne. C'est pourquoi le PSL refusera cet amendement.

M. Claude Calame (EàG) : – J'aimerais plaider pour cette substitution dans le poste budgétaire, dans la mesure où je rappelle que la Municipalité a accepté, à l'égard de la consommation de stupéfiants la politique définie par la Confédération, qui s'intitule la « politique des quatre piliers ». Parmi ces quatre piliers, davantage que la répression, on compte d'une part la prévention et d'autre part la prise en charge sociosanitaire. Et je pense que le travail des correspondants de nuit peut justement répondre à ces deux exigences absolument fondamentales dans la lutte contre la consommation de stupéfiants.

Mme Anita Messere (UDC) : – Désolée, monsieur Dupuis, que la police vous gêne lors du deal de rue. Moi, je suis dérangée par les dealers et je suis contente de savoir que la police n'est pas loin, même si les lois fédérales de bisounours les empêchent d'intervenir. Je veux plus de policiers et l'UDC les estime et les soutient. L'amendement est catapulté dans la poubelle à papier.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Pour compléter ce qui vient d'être dit, il n'y a pas de vase communicant à faire entre la police secours, notamment, et les correspondants de nuit, tant les missions et les vocations sont différentes.

Je rappelle que les correspondants de nuit s'arrêtent vers minuit, au plus tard à 2 h du matin, alors que la police est bien évidemment apte à intervenir à toute heure du jour et de la nuit. Je crois également que je ne voudrais pas, et personne d'entre nous ne le souhaite, je pense, en arriver à l'exemple genevois, où la minceur des effectifs de police les pousse à devoir traverser la ville à des vitesses qui les placent directement en infraction Via Sicura et dans les griffes potentielles d'un procureur qui n'est pas forcément un exemple d'objectivité. Donc on ne va pas tout mélanger et il vaut mieux en rester là. Je vous invite également à refuser cet amendement.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Juste une rapide réplique, principalement à M. Chollet. Je crois que vous exagérez la portée de l'amendement, puisque vous vous rappelez qu'au budget 2018, c'est une augmentation des effectifs de police qui avait été décidée, qui était spécialement centrée sur la mission de la lutte contre le deal de rue. Donc il ne s'agit pas de réduire les effectifs de police comme peau de chagrin, il s'agit de revenir à la situation qui prévalait avant l'affaire Melgar et d'attribuer les ressources supplémentaires qui

avaient été accordées à la police pour son dispositif d'îlotiers à quelque chose de plus équilibré, qui inclurait les correspondants de nuit, et c'est une mesure qui est recommandée à la fois par l'école des sciences criminelles et Addiction Suisse dans le cadre d'un rapport rendu à l'Université de Lausanne, que, j'imagine, Mme Messere voudrait aussi catapulte à la poubelle, ce que je ne l'encourage pas à faire, bien évidemment.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Sans surprise, madame la présidente, je ferai court, puisqu'on me le signale, susurre et fait remarquer sur les bancs ici, au fond de la salle.

Je vous invite à voter les effectifs de police, comme prévu dans le budget. Ce n'est pas nuire à l'activité des correspondants de nuit que de considérer qu'ils ne font pas exactement la même tâche. Et c'est une lecture très personnelle que fait M. Dupuis du rapport d'Addiction Suisse et de l'école des sciences criminelles que de considérer que l'affectation des policiers en îlotage, en patrouille, solo ou duo, dans les rues et les principaux sites touchés par le deal de rue seront déductibles, qu'on peut les enlever au profit du travail des correspondants de nuit, respectivement les SIPP et Pinto tant à Berne qu'à Zurich. Ce sont des actions complémentaires, qui nécessitent des effectifs importants de policiers pour tenir le terrain, et j'espère que le Conseil communal, qui n'a pas été un des moindres acteurs dans le cadre de la mise en place des mesures de juin passé, et je salue tous ceux qui se sont sincèrement engagés dans ce débat, eh bien, que le Conseil communal poursuive dans cette voie en maintenant les effectifs prévus au budget.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La commission a refusé cet amendement par 12 non contre 2 oui, sans abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Johann Dupuis est refusé par 77 voix contre 9 et 4 abstentions.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Cofin recommande d'accepter le budget de la Direction sécurité et économie par 8 oui et 2 abstentions, sans opposition.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de la Direction de la sécurité et de l'économie est accepté par 76 voix contre 9 et 7 abstentions.

Il est passé à la discussion sur le budget de la Direction des sports et de la cohésion sociale.

M. Claude Calame (EàG) : – A propos du poste 3923.365, j'aimerais soutenir l'amendement proposé par Ensemble à Gauche. En effet, à l'occasion de la discussion du budget 2019, et à propos de ce poste au budget en particulier, le représentant du Parti socialiste déclarait : « Nous tenons notre parole. Personne ne dormira dans la rue cet hiver par le froid ». Et il proposait un crédit supplémentaire à voter, le cas échéant, en cours d'année, ceci avec l'accord de M. le municipal concerné.

Or mon passage occasionnel, tôt le matin, sous le portique de l'église de Saint-François me convainc qu'en novembre déjà, et tout dernièrement encore, en ce début du mois de décembre des sans-abri sont, d'une manière ou d'une autre, toujours, et encore, condamnés à la rue. Ce n'est évidemment pas des cas isolés. C'est donc la raison pour laquelle nous proposons une augmentation de ce crédit, au titre de l'accueil à bas seuil, correspondant à 50 lits supplémentaires pour ce type d'accueil.

A cette occasion, et dans le cadre général de notre débat ici, j'aimerais souligner que c'est la politique budgétaire, conduite en particulier par le ministre des Finances du Canton de Vaud, qui est d'ailleurs lui-même praticien de l'optimisation fiscale, mais ceci, on doit le dire, avec l'appui du gouvernement vaudois, avec l'appui aussi du Grand Conseil, qu'une politique budgétaire est menée selon les principes du néolibéralisme le plus cru, c'est-à-dire qu'on accorde des rabais fiscaux qui profitent aux plus riches, aussi bien les entreprises que les individus. En conséquence, on diminue les revenus de l'Etat et on impose de cette manière des mesures d'austérité qui concernent et qui touchent en

particulier les plus défavorisés. C'est malheureusement un des effets que l'on constate encore aujourd'hui, encore ces dernières semaines dans les rues de Lausanne.

Amendement

Compte 3923.365 (ABS)

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3923.365	10 649 000	+600 000	11 249 000

Augmentation de charges : 600 000 CHF

Il est passé à la discussion sur l'amendement Claude Calame.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – L'hébergement d'urgence est une tâche principalement cantonale. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Canton a repris le budget du Sleep-In, de la Marmotte, de l'Etape. L'année passée, comme promis, nous avons voté un crédit supplémentaire qui a permis l'ouverture du Répit pendant trois mois. Cette année, dans le budget, ce sont cinq mois d'ouverture qui ont été déjà annoncés par la Municipalité. A notre sens, nous en faisons encore davantage. C'est pourquoi nous vous proposons de refuser cet amendement.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Il n'aura certainement pas échappé au regard acéré de M. Calame qu'un certain nombre d'hommes ou de femmes, pour des raisons qui leur sont propres et qu'il ne nous appartient pas de mettre en doute, préfèrent dormir si ce n'est sous les étoiles, du moins dans des locaux qui ne sont pas fermés. C'est leur raison, c'est leur choix, c'est leur liberté.

N'oublions pas d'autre part que si nous augmentons encore les possibilités de nuit, je déteste le terme d'« appel d'air », mais je rejoindrai peut-être, dans une partie du raisonnement M. Calame en disant, finalement que, bien sûr, cela soulagerait un certain nombre de communes de ce Canton de savoir que Lausanne offre des places et que cela les dispense de s'en préoccuper elles-mêmes. Je ne dis pas que les communes de 1000 ou 1200 habitants doivent véritablement, quoique... Mais quand on arrive à des villes de 20 000 ou 25 000 habitants, et il y en a une demi-douzaine dans ce Canton, il est évident qu'elles doivent et peuvent se sentir concernées par ce problème des abris de nuit, notamment en saison hivernale, au même titre que Lausanne. C'est la raison pour laquelle, entre autres, je vous invite à en rester là.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Comme il a été dit, l'hébergement d'urgence émerge à la facture sociale, et cette facture sociale, monsieur Calame, vous avez raison, est votée par le Grand Conseil. Celle-ci n'ayant pas été augmentée l'année passée, la Ville de Lausanne a décidé de soutenir et de financer de manière substantielle une structure supplémentaire proposée par la Fondation Mère Sophia pendant trois ans sur le budget communal. Cette année, nous l'avons prolongée et nous l'avons ouverte, toujours avec le budget communal, à cinq mois. Je continue les négociations avec l'Etat de Vaud pour essayer d'augmenter le budget de la facture sociale dans cette optique. Ce n'est effectivement pas simple.

Je répète, la Municipalité vise aussi à offrir un toit à toute personne qui dort dans la rue et qui veut bien rejoindre les structures d'urgence. L'expérience du Répit nous montre qu'il y a ces jours, 50, 60, 80 personnes, qui vont au Répit (qui entrent et qui sortent), et cela nous fait des moyennes de 30 à 50 personnes par nuit. Tout le monde ne reste pas toute la nuit, car certains n'y passent qu'un moment. Le Répit répond aussi à une de nos aspirations, c'est de pouvoir accueillir des personnes concernées par les addictions, qui peuvent entrer et sortir à tout moment, recevoir du matériel stérile. Et nous avons aujourd'hui plus de 10% de personnes concernées par les addictions qui le fréquentent.

La Ville de Lausanne a fait son effort budgétaire. Nous avons réussi à offrir toutes ces places. Aujourd'hui, personne ne dort dehors, si ce n'est par choix, comme l'a dit M. Chollet. Et il peut arriver que quelqu'un n'ait pas encore trouvé la porte de l'hébergement. Pour cela, il y a une structure (EMUS) qui essaie de les retrouver. Comme pour tous les autres points, je vous demanderai de vous en tenir au budget présenté et à saluer l'effort d'augmentation et de prise en charge communale. Lausanne est la seule commune qui le fait.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Commission des finances a refusé cet amendement par 12 non contre 2 oui, sans abstention.

L'amendement Claude Calame est refusé par 73 voix contre 9 et 3 abstentions.

M. Alain Hubler (EàG) : – Nous revenons avec un amendement que vous connaissez déjà, qui concerne l'Espace de consommation sécurisé (ECS), pour lequel nous avons demandé l'équivalent d'une heure d'ouverture supplémentaire. Et, oh miracle !, cette année, cette heure d'ouverture supplémentaire est un fait depuis le 8 ou le 9 décembre dernier. Le hic, c'est que cette heure d'ouverture supplémentaire se fait sans financement.

J'imagine que, d'après ce que j'ai pu lire dans la presse, le directeur de l'ECS a trouvé le moyen de faire en sorte que son personnel puisse s'assouplir et travailler de manière différente, mais, pour Ensemble à Gauche, il est normal que tout travail mérite salaire, et il est normal qu'il y ait un moyen pour financer cet assouplissement des horaires, de façon à ce qu'il ne se fasse pas au détriment du personnel ou au profit de leur propre assouplissement à eux-mêmes. Nous proposons donc un amendement de 179 000 francs à la ligne de budget 3923.365 pour la porter à 10 828 600 francs. Je vous remercie de donner un accueil enthousiaste à cet amendement, qui n'est que justice pour les travailleurs et les travailleuses.

Amendement

Compte 3923.365 (espace de consommation sécurisé)

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3923.365	10 649 000	+179 600	10 828 600

Augmentation de charges : 179'600 CHF

Il est passé à la discussion sur l'amendement Alain Hubler.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – La Municipalité a déjà fait mieux que l'amendement proposé par l'extrême gauche. On se serait attendu à ce qu'ils retirent cet amendement, puisque leurs désirs sont déjà comblés. Ils ont décidé de le maintenir pour avoir une extension supplémentaire. Nous vous invitons à refuser cet amendement.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Oui, effectivement, nous n'avons aucune garantie que le terme « assouplissement » se rapporte à « extension ». Cela peut signifier simplement « distribution », « réorganisation des horaires », sans forcément augmenter le nombre d'heures de présence par semaine. Je crois que nous avons besoin de cette explication pour nous convaincre de l'inopportunité de voter ce que nous demande M. Hubler.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts va également refuser cet amendement. Je pense pouvoir répondre à M. Chollet : c'est ce qui avait été annoncé pour les heures d'ouverture. Jusqu'ici, nous avons l'ouverture de midi à 19 h. A partir du 1^{er} janvier 2020, nous aurons l'ouverture pendant une heure et demie de plus, pas une heure de plus ; ce sera de 11 h à 19 h30.

M. Henri Klunge (PLR) : – A voir, pour Ensemble à Gauche, arriver à faire plus avec autant pose problème. J'en déduis que leur intérêt n'est pas forcément la qualité ou la

quantité des prestations fournies par la Ville, mais la quantité d'argent dépensé. Cela nous pose de grosses questions. Nous refuserons cet amendement.

M. Alain Hubler (EàG) : – Monsieur Brayer, vous n'avez pas très bien compris. Vous n'avez peut-être pas suivi l'actualité. Comme l'a expliqué M. Dubas, l'Espace de consommation sécurisé va être ouvert une heure et demie de plus par jour, sans aucune ressource supplémentaire de la Ville. Cela signifie qu'ils vont se débrouiller par eux-mêmes, en aménageant les horaires de travail, j'imagine – je ne suis pas encore dans les détails –, en ayant peut-être un peu moins de personnel par moments, en ayant des horaires coupés. Et M. Dubas a beau hausser les épaules, il y a de fortes chances pour que notamment en cas de demande supplémentaire de la part des consommateurs de l'espace de consommation, au cas où cela fonctionne bien et qu'il y a plus de monde, il est probable que ce soit difficile de s'aménager des horaires comme ceci, avec des sous-effectifs momentanés.

Nous, ce qu'on demande, ce n'est pas une heure de plus sur l'heure de plus, monsieur Brayer. On demande simplement le financement de cette heure supplémentaire. D'ailleurs, notre amendement est intitulé et libellé : proposition d'augmentation du budget permettant d'assouplir les heures d'ouverture de l'Espace de consommation sécurisé, ce qui est fait, correspondant à une heure d'ouverture supplémentaire. On demande simplement le financement. M. Tosato et la direction de l'ECS ont fourni l'heure et demie. Nous, on demande les sous. Si vous ne voulez pas donner les sous, cela signifie tout simplement que vous ne voulez pas donner les moyens aux travailleurs de faire leur travail.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Comme vous le savez, l'Espace de consommation sécurisé est un projet-pilote. Ce projet-pilote fait l'objet d'une évaluation active, qui amènera à un rapport intermédiaire dans six mois et à un rapport définitif au terme de l'expérience de trois ans.

Le projet ECS prévoit le financement d'un certain nombre d'actes de consommation sur les heures de midi jusqu'à 19 h qui n'ont pas été réalisés. Le conseil de fondation, dans lequel ne figure aucun membre de la Municipalité, monsieur Hubler, a réexaminé le projet et a décidé de répartir ces heures d'une manière différente. Cela nous permet une augmentation d'une heure et demie de plus, sans nécessiter de subvention supplémentaire cette année. Je vous recommande donc d'accepter le montant proposé dans le budget, en sachant qu'effectivement, pour le consommateur, il y a une heure et demie de plus, qui peut parfaitement être assurée par le personnel, comme nous l'a proposé le conseil de fondation.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Commission des finances a refusé cet amendement par 12 non contre 2 oui, sans abstention.

L'amendement Alain Hubler est refusé par 81 voix contre 9, sans abstention.

Mme Alix Aubert (EàG) : – Le travail a un impact important sur la santé. La lutte contre les accidents du travail et le développement des maladies professionnelles est fondamentale, qu'elles soient psychiques – épuisement, dépression, anxiété – ou physiques – maladies musculosquelettiques ou encore les problématiques autour de l'amiante, que nous avons évoquées cette année dans ce Conseil.

Pour mettre en place des politiques de prévention et de lutte pour le respect des conditions de travail, il faut un service public de contrôle fort, avec un effectif lui permettant de remplir sa mission. Le nombre d'actifs sur Lausanne est passé de 91 787 en 2013 à 115 271 en 2019. Actuellement, l'ITL compte 5,6 EPT soit un·e inspecteur·trice pour 19 211 personnes actives.

Nous sommes conscients que c'est le Canton qui devrait être à l'initiative, notamment pour la lutte contre le dumping social et le respect des conventions collectives, et les députés de gauche de ce Canton y travaillent. Cependant, Lausanne a la chance d'avoir un service de

contrôle et de prévention des conditions de travail. Il est important de lui donner les moyens d'agir et d'être à l'avant-garde pour prévenir les problématiques de santé au travail, qui sont un réel problème de santé publique. C'est pourquoi Ensemble à Gauche vous propose de financer l'engagement de 3 EPT dans le domaine de l'inspection du travail.

Amendement

Compte 3931.301 (inspection travail)

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3931.301	748 000	+300 000	1 048 000
3931.303	65 600	+27 600	93 200
3931.304	105 900	+42 600	148 500

Augmentation de charges : 370'200 CHF

Il est passé à la discussion sur l'amendement Alix Aubert.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Lausanne fait attention à la santé de ses employés. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a, entre autres, 7,3 EPT à l'inspection du travail. Le contrôle du travail au noir est une compétence cantonale. Ce n'est pas la Ville de Lausanne ni les contrôleurs de travail lausannois qui l'effectuent. Ils travaillent dans la santé et dans l'ergonomie. A la Ville, ils font environ 300 à 350 inspections par an, ce qui représente à peu près le double des contrôles effectués par le Canton. En cela, nous estimons que l'office est déjà rempli, et nous nous opposons donc à cet amendement.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Bien entendu, madame l'interpellatrice, c'est une préoccupation légitime que vous avez. La Municipalité y souscrit. C'est pour cela que c'est encore une des dernières villes à avoir sa propre inspection du travail. Elle peut ainsi faire plus de contrôles.

Aujourd'hui, je vous demande de vous en tenir à la proposition du budget. L'inspection du travail a fait l'objet d'un débat suite à une motion du Conseil, et le Conseil communal a refusé l'augmentation des postes de l'inspection du travail.

Pour votre information, il s'agit aussi, quand on fait des pourcentages, de savoir ce qu'on compare. On compare le nombre d'actifs, qui a augmenté. Il faut le comparer avec le nombre d'emplois. C'est beaucoup plus clair pour faire diminuer ce pourcentage, qui vous montrera ainsi que la Ville de Lausanne est particulièrement bien dotée, en répétant, comme M. Brayer vient de le dire, que nous n'avons pas certaines compétences par rapport aux autres inspecteurs du travail – le contrôle du marché du travail, donc du dumping, ou de celui du travail au noir.

Dans les 5,6 postes que vous mentionnez, ce sont les inspecteurs du travail. L'inspection du travail compte aussi un chef – 1,05. Ces inspecteurs bénéficient d'un secrétariat. Ce qui fait qu'on est à 7,4 postes, si on veut considérer l'entier du service. Mais, je le répète, votre préoccupation est tout à fait légitime, et nous essayons d'œuvrer au maximum pour préserver les conditions de travail des salariés à Lausanne.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je ne veux pas rajouter des éléments de fond pour l'argument en faveur de cet amendement, mais relever quand même le caractère, selon moi, peu cohérent et peu conséquent de l'argumentation qui est faite tant pour cet amendement que pour le précédent, discutés tant par M. le municipal que par le représentant du groupe socialiste, quand il s'agit, au fond, entre autres arguments de motiver le refus par le fait que la Ville de Lausanne fait déjà plus qu'ailleurs.

J'aimerais tout de même relever, plus que les limites, les incohérences de cet argument, puisqu'avec une logique comme ça, si on va jusqu'au bout, Lausanne ne fait plus rien, et vous vous en accorderez avec moi.

Il ne s'agit pas de savoir ce qu'on souhaite faire relativement aux autres collectivités publiques, mais il s'agit de prendre acte des carences des politiques fédérales et cantonales, qui sont un fait sur lequel on ne peut pas, à court terme, agir ici, au sein des institutions de la Ville de Lausanne. Donc, la question qui se pose à nous, c'est avec les moyens que nous avons, qu'est-ce que nous faisons pour compenser ces carences, si nous nous mettons d'accord sur ces carences. Or je constate qu'au niveau du Grand Conseil, par exemple, pour ce sujet, et j'imagine aussi pour l'objet précédent, la majorité des groupes qui composent le plénum ici, au Conseil communal, au niveau cantonal, les mêmes groupes défendent une politique d'inspection du travail ou d'accueil d'urgence bien plus forte et à laquelle ne répond pas la politique lausannoise dans sa concrétisation, alors que nous pourrions le faire. Donc au fond, la question qui se pose ce n'est pas de faire mieux ou plus que ce que propose le Canton, c'est d'évaluer ce que nous estimons nécessaire pour satisfaire les besoins de la population et d'agir en fonction. Avec ma collègue, Alix Aubert, nous ne pouvons que regretter que ce ne soit pas le cas pour ce dossier de l'inspection du travail.

Mme Thérèse de Meuron (PLR) : – M. Conscience postule qu'il y a des carences au niveau de la Commune de Lausanne en matière d'inspection du travail. Je ne partage pas du tout son avis, ce d'autant plus que M. Tosato nous a rappelé que Lausanne, contrairement à ce que vous avez dit, n'est pas une des dernières villes à avoir une inspection communale du travail, mais c'est véritablement la dernière, voire l'avant-dernière, car Winterthur, qui a encore une inspection communale du travail réfléchit à laisser cette activité au Canton, ou le Canton désire reprendre cette activité – je ne sais pas exactement dans quel sens il faut aller.

Cela a le mérite d'ailleurs de permettre une meilleure connaissance du terrain, et peut-être une meilleure prise en compte de ces activités, d'autant plus que l'inspection communale du travail n'a pas toutes les compétences en matière d'inspection du travail, notamment n'a aucune compétence en ce qui concerne le travail au noir. Je pense que le Canton fait beaucoup. Il a engagé des inspecteurs dernièrement et, ces dernières années, il a renforcé très clairement l'inspection cantonale du travail. Dès lors, et malgré le postulat qui avait été déposé en son temps et que le Conseil communal a refusé de « cantonaliser » l'inspection communale du travail. Au nom du PLR, je vous invite bien sûr à refuser cet amendement.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La commission a refusé cet amendement par 12 non contre 2 oui, sans abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Alix Aubert est refusé par 73 voix contre 7, sans abstention.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Commission des finances accepte le budget de la Direction sports et cohésion sociale par 8 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de la Direction des sports et de la cohésion sociale est accepté par 50 voix contre 12 et 20 abstentions.

La discussion sur le budget de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture n'est pas utilisée.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Commission des finances propose d'accepter le budget de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture par 10 oui, sans opposition et avec 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture est accepté par 51 voix contre 17 et 18 abstentions.

Il est passé à la discussion sur le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers.

Mme Laura Manzoni (EàG) : – Je dépose un amendement à la ligne 5800.318. Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2017, les participations demandées aux parents pour les sorties scolaires ont été interdites. Les sorties et les activités scolaires proposées par les enseignants doivent maintenant être assumées principalement par les communes, ce qui est en vigueur depuis la rentrée scolaire 2019, permettant un accès équitable à des activités culturelles et de loisirs, indépendamment du niveau socioéconomique des parents ou du quartier d'habitation des enfants. L'interpellation de M. Gaillard pose une série de questions à la Municipalité dans ce sens.

Comme il est difficile de chiffrer le coût de ces activités, pour l'instant, la Ville a mis au budget 400 000 francs, ce qui représente un montant fixe par élève. Nous pensons que ce budget est insuffisant et que la Ville peut faire mieux. Nous proposons un amendement au budget demandant 400 000 francs supplémentaires afin que tous les élèves puissent bénéficier de sorties scolaires leur permettant de réduire les inégalités sociales.

Amendement

Compte 5800.366 (sorties scolaires)

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
5800.366	415 500	+ 400 000	815 500

Augmentation de charges : 400 000 CHF

Il est passé à la discussion sur l'amendement Laura Manzoni.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – L'heure avance, le débat budgétaire aussi, mais un peu moins vite. Je propose du coup de faire un préambule pour l'ensemble des amendements qui seront probablement déposés concernant la direction. Globalement, ce budget présente aussi un renforcement important en matière de politique de l'enfance et de politique scolaire, avec un renforcement de places en crèches, garderies et en APEMS, avec une augmentation de 1 million du budget d'entretien pour les bâtiments scolaires et un renforcement du personnel pour le secteur bâtiments du Service des écoles primaires et secondaires, qui sont donc un renforcement important. Je soutiens donc le budget municipal et appelle à se rallier à la version qui est proposée, et qui présente des renforcements importants.

En ce qui concerne l'amendement qui est évoqué et l'enjeu des camps scolaires, cela fait l'objet d'une interpellation qui sera débattue prochainement par le Conseil. La gratuité des activités scolaires a été décidée par un arrêt du Tribunal fédéral, qui considère que les sorties scolaires font partie intégrante du programme scolaire, en conséquence de quoi les sorties scolaires ne doivent pas représenter un surcoût pour les parents. Nous nous en réjouissons. Techniquement, cela représente un transfert de charges des familles des élèves vers les communes, élément dont la mise en œuvre a été annoncée ce printemps et officialisée au 1^{er} août 2019, avec du coup, d'une part, un enjeu financier d'absorber cette charge, mais surtout un enjeu organisationnel, parce que, même si la Ville de Lausanne a une offre riche – elle propose à peu près les deux tiers des activités hors bâtiments scolaires sous sa propre responsabilité, les enseignants organisent aussi un tiers de ces activités. Nous avons dû, en premier lieu, connaître toute la diversité des activités effectuées, et chercher une manière de répondre à cette diversité et d'avoir une offre qui corresponde aux exigences pédagogiques, et qui nous permette de répondre aussi aux

pratiques. De ce point de vue, le travail qui se fait est celui d'avoir une année où nous testons le modèle qui a été élaboré, avec une évaluation qui est en cours.

Les enjeux financiers sont encore à évaluer. Du coup, l'engagement de la Municipalité est plutôt de pouvoir demander un crédit supplémentaire au budget 2020 que de s'engager avec un montant dont nous ignorons à ce stade s'il est excessif ou insuffisant pour répondre aux lignes qui ont été fixées et qui ont été évoquées dans la réponse à l'interpellation urgente de M. Gaillard.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Cet amendement est un nouvel amendement, non déposé à la Commission des finances. Néanmoins, avec l'intervention de M. le municipal, qui vient de nous dire que si des montants venaient à manquer l'année prochaine, ils seraient couverts par un crédit supplémentaire, nous ne voyons aucun sens à soutenir cet amendement.

La présidente : – Je vous signale que, d'après mes papiers, cet amendement a été soumis à la Commission des finances.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Avec les mêmes arguments que mon préopinant, ayant entendu les explications du municipal en charge, le groupe des Verts va donc refuser cet amendement et attendra le crédit supplémentaire lorsqu'il se présentera et le montant qui sera évalué selon l'expérience faite cette année.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – Le vote figure, à toutes fins utiles, en page 62 du rapport de majorité. La Cofin a refusé cet amendement par 10 non, 2 oui, 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Laura Manzoni est refusé par 71 voix contre 6 et 4 abstentions.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je dépose l'amendement déjà présenté à la Commission des finances, qui propose d'accorder la gratuité des transports publics, d'étendre la gratuité des transports publics pour les jeunes en formation jusqu'à 20 ans.

Cette mesure nous apparaît comme une mesure incitative et ciblée sur une population qui est en train de prendre des habitudes durables de mobilité. C'est une mesure qui peut avoir des effets réels également en parallèle sur les émissions de CO₂. Si on abaisse les coûts des transports des enfants, c'est une aide et une baisse de charge pour les personnes qui ont des enfants à charge, les familles, qui sont parmi les catégories de population qui en ont le plus besoin. Ainsi, un tel amendement, pour nous, sur le fond, nous ne le cachons pas, nous serions favorables à étendre la gratuité des transports publics à toute la population lausannoise, et s'il fallait des stades intermédiaires, nous commencerions notamment par cette population de jeunes en formation, mais également par les autres catégories de jeunes en formation, dont les revenus diminuent, et également pour les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite et les personnes avec des revenus de type AI.

Dans l'attente, nous proposons cet amendement, qui est plus modéré, qui, je l'espère, pourra susciter un accueil positif des personnes qui se soucient à la fois de l'égalité et d'une égalité en matière de droits à la mobilité pour les habitantes et les habitants de la ville, en particulier pour les jeunes en formation, mais qui se préoccupent également de l'urgence pour prendre des mesures pour opérer pour de bon ce transfert modal qu'il est urgent de faire du transport individuel motorisé vers les transports publics. C'est la raison pour laquelle j'espère que vous donnerez un bon accueil à cet amendement.

Amendement

Compte 5800.318 (gratuité transports)

Compte	Montant actuel	Amendement	Montant total
5800.318	3 897 700	1 500 000	5 397 700

Augmentation de charges : 1'500'000 CHF

Il est passé à la discussion sur l'amendement Pierre Conscience.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je croyais que les jeunes achetaient de moins en moins de voitures. Donc je ne vois pas pourquoi on devrait étendre un peu plus la couverture, ce d'autant plus comme vous nous le présentez, c'est-à-dire que si par hasard c'était accepté jusqu'à 20 ans cette année, l'année prochaine, ce sera 22, puis 24, jusqu'à la couverture complète. Si je vois qu'en élargissant jusqu'à 20 ans, cela représente déjà 1,5 million, je vous laisse faire la multiplication par le nombre de personnes dans la ville, et cela vous donnera une somme rondelette, qui est totalement inacceptable. Donc, n'ouvrons pas la boîte de Pandore.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – A amendement annuel, remarque annuelle également.

Je rappelle que la Ville de Lausanne assure la gratuité des transports pour les élèves de la 6^e jusqu'à la 11^e qui sont domiciliés à plus de 1 km de l'école. Les autres peuvent bénéficier de rabais de 50%, et ce jusqu'à l'âge de 20 ans. Si la gratuité était octroyée pour les élèves scolarisés, cela aurait le désavantage que, du coup, nous ne pourrions pas solliciter dans le cadre de la péréquation une participation du Canton pour le financement de la gratuité pour les élèves domiciliés à plus de 1 km.

Par ailleurs, le Conseil communal aura l'occasion de se pencher à nouveau sur ce sujet, puisque le postulat Alice Genoud, qui parle de la gratuité ou des subventions pour les 20 à 30 ans devrait être débattu par ce plénum et potentiellement renvoyé à la Municipalité.

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'aimerais tout de même relever le caractère un peu limité, selon moi, de la dernière argumentation de M. le municipal, dont il n'a pas l'exclusivité parmi son exécutif, mais qui consiste à renvoyer à des débats de postulat qui, à leur tour renvoient à des mesures futures, à des investissements et consentements de dépenses futures éventuelles et, finalement, on tourne en rond avec des postulats dont la matérialisation consiste souvent à donner l'occasion de donner à la Municipalité l'occasion de dire ce qu'elle fait déjà, et des propositions de renforcement de rubriques budgétaires, à quoi on nous oppose qu'il faudrait proposer un postulat, lequel ne consiste en fait en pas grand-chose en termes de matérialisation concrète. Donc, pour moi, cet argument est fort limité. Si on voulait vraiment, si la Municipalité et M. le municipal souhaitaient vraiment agir en matière d'extension de la gratuité des transports publics, je pense que le budget serait une occasion. Sinon, elle pourrait elle-même prendre l'initiative de nous faire des propositions en la matière, ce qui manque ces dernières années.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Commission des finances a refusé cet amendement par 11 non, 2 oui et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Pierre Conscience est refusé par 73 voix contre 8 et 4 abstentions.

Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) : – Au nom d'Ensemble à Gauche, je dépose un amendement aux lignes 5900.318, .434, .439. Il vise à augmenter la subvention octroyée par la Ville pour participer au financement des repas que prennent nos enfants dans les cantines scolaires. L'objectif serait de faire baisser de 2 francs le prix de chaque repas payé par les écoliers et les écolières, les faisant passer de 8 francs à 6 francs.

Nous voulons faire passer une idée forte en déposant cet amendement. C'est que lorsque l'enfant est à l'école, c'est la collectivité qui est responsable et qui doit participer activement et matériellement à sa prise en charge, à son bien-être et à son développement. Pour aider les parents qui sont le plus dans le besoin, et pour donner un signal fort à toutes les familles que la Ville veut le meilleur pour ces enfants. Je vous invite à accueillir chaleureusement cet amendement.

Amendement

Compte 5900.318 (cantines scolaires)

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
5900.318	4 617 300	29 000	4 646 300
5900.434	17 163 100	-61 000	17 102 100
5900.439	265 400	-10 000	255 400

Augmentation de charges : 29 000 CHF

Diminution de revenus : 71 000 CHF

Augmentation du déficit : 100 000 CHF

Il est passé à la discussion sur l'amendement Magali Crausaz Mottier.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts va refuser cet amendement pour la raison suivante. Un repas de 8 francs nous paraît être un montant correct, sachant que nous avons aussi des exigences très élevées en termes de qualité de la nourriture, de provenance régionale, de saison, bio, etc. Un abaissement général de ce coût ne se justifie pas.

Il y a effectivement des familles qui sont dans le besoin, et pour qui cela représente un montant important. Par contre, pour ces familles, il y a déjà des aides. Ces familles les plus démunies paient entre 2 francs et 4 francs le repas pour leurs enfants. Pour nous, c'est beaucoup plus correct quelque part d'avoir un montant correct pour chaque repas, en aidant de façon ciblée les familles qui n'en ont pas les moyens.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Il nous apparaît aussi que, compte tenu de ces aides que notre collègue vient de citer précédemment, la somme de 8 francs ne nous paraît pas être quelque chose de dispendieux. Surtout, je comprends bien que l'idée est d'éviter que les élèves, à cet âge, aillent manger autre chose à midi, mais s'il faut commencer à régaler par rapport aux prix qui peuvent être pratiqués sur d'autres menus, qui seront certainement plus chers, on ne s'en sortira pas. Je pourrais entrer en matière sur cet amendement le jour où on reviendra sur le prix des repas en APEMS, qui sont, eux, à 35 francs, quand c'est la somme maximale, ce qui me paraît être beaucoup plus cher que le menu qu'on peut avoir dans un restaurant.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Le souci de l'accessibilité financière est partagé par la Ville de Lausanne. Du coup, l'enjeu par rapport aux cantines scolaires, c'est que nous voulons aussi en faire de réels lieux d'accueil de jour pour les 7P jusqu'aux 11P, et d'avoir du coup une prestation qui s'intègre dans les prestations d'accueil de jour, avec un tarif inférieur à celui évoqué par M. Miauton, mais un tarif qui soit aussi en fonction du revenu et qui assurera l'accessibilité financière. Cela permettra aussi de mettre en avant que l'accueil dans les cantines scolaires, ce n'est pas seulement un repas, mais aussi un encadrement. C'est cela, monsieur Miauton, qui mérite de ne pas être tenu pour rien, que l'accueil de jour par du personnel qualifié.

En ce qui concerne cette modification, signaler que, peut-être vous vous souvenez que j'avais déjà annoncé cette perspective d'intégrer les 7 et 8P dans l'accueil de jour l'année passée. Le cadre parascolaire de l'EIAP ayant pris du retard, nous en avons pris aussi.

C'est pour la prochaine rentrée scolaire que nous prévoyons cette mise en œuvre. Nous vous recommandons de pouvoir suspendre les modifications jusqu'à ce que cette mise en œuvre vous soit présentée.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Commission des finances a refusé cet amendement par 12 non, 2 oui, sans abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Magali Crausaz Mottier est refusé par 78 voix contre 5, sans abstention.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je dépose un amendement pour proposer d'augmenter de 10% les moyens accordés au Service d'accueil de jour pour les crèches et garderies.

La majorité rose-verte le concède elle-même dans nos précédents débats, il manque à la Municipalité un plan de développement pour garantir que les listes d'attente se résorbent. Dans cette même discussion, il était, de façon générale, concédé le fait que les besoins et les insuffisances en matière d'accueil de jour ne sont toujours pas entièrement satisfaits par la politique de la Municipalité.

Malgré les moyens que nous avons consentis, et qui ont déjà été relevés et que M. le municipal se fera un plaisir de relever allégrement, aujourd'hui encore, et malgré bientôt, je le répète tout de même, et sur ce dossier en particulier, trente ans de gestion municipale par la majorité actuelle, la pénurie de places en crèche et garderies se fait cruellement sentir pour de nombreux parents. Ainsi, c'est par dizaines que des enfants sont laissés sur liste d'attente, parce que leurs parents n'ont pas trouvé de place. L'offre est insuffisante pour rattraper pour de bon, et définitivement la demande. C'est une situation qui nous apparaît infernale et qui l'est de fait pour beaucoup de parents, qui doivent jongler entre obligations professionnelles et garde de leurs enfants. Si des efforts ont, certes, été réalisés par la Ville lors des dernières années pour augmenter le nombre de places, celles-ci restent clairement insuffisantes. Il est nécessaire, selon nous, d'accélérer le rythme. C'est la raison pour laquelle nous réitérons cette année cet amendement.

Comme je le disais, du reste, la majorité de ce plénum semble être de cet avis, puisque le postulat déposé conjointement par les groupes socialiste, Verts et Ensemble à Gauche relève qu'il manque cette vision à la Municipalité et relève également cette carence. Ce postulat vise à demander une vision à long terme. C'est évidemment positif, mais il nous semble qu'il n'y a pas besoin d'attendre une étude et une vision à long terme. L'étude de l'évolution démographique aurait permis déjà depuis de nombreuses années d'anticiper les besoins pour que cette politique soit satisfaite. Au vu de l'urgence sociale, il nous apparaît nécessaire d'aller plus vite et de financer pour de bon ces places qui manquent.

Pour autant, et même si je doute que ce postulat permette d'aller plus loin, et surtout à la vitesse à laquelle ce serait nécessaire pour les parents concernés, le rapport de la commission qui s'est tenue en novembre nous permet, dans le débat de ce soir, de faire relever à la majorité elle-même les carences qui existent, puisque des propres dires du municipal en charge, je cite, « l'accueil parascolaire n'arrive pas à répondre à la demande de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour les enfants scolarisés en 1P et 2P. Plus encore, pour le préscolaire, surtout en nursery, je cite, « il existe une longue liste d'attente, car la demande est plus grande et le nombre de places est plus restreint ».

Plus loin dans ce rapport, je cite toujours, « l'objectif a été de développer les places d'accueil de jour en vue de satisfaire la demande existante. Il s'y est ajouté l'accroissement démographique et le recours plus fréquent des parents à des solutions d'accueil, comme développé. Ce qui fait qu'en dix ans, il y a eu 1000 places supplémentaires créées, et, en même temps, une liste d'attente avoisinant les 1000 enfants, qui n'a pas changé ». C'est cette absence de changement de fond auquel vise à répondre cet amendement au budget. Je me permets de rappeler qu'il ne s'agit pas juste d'augmenter des moyens, mais de définir aussi que ça permettrait à la Municipalité de faire plus que simplement avoir plus de postes

de personnel dans ces services. Il vise aussi à donner à ces services des possibilités supplémentaires pour louer ou acheter des locaux, pour acheter du matériel et pour embaucher du personnel dans le secteur de l'accueil de jour afin d'offrir cette augmentation de places. Par rapport à ça, j'aimerais tout de même relever, parce qu'on nous soulignera le caractère habituel de cet amendement, que la force de cet amendement c'est que s'il était pérennisé, c'est-à-dire que si chaque année on avait voté ce +10%, eh bien, les millions accumulés auraient permis de développer une politique d'accueil de jour plus ambitieuse, qui permet de répondre à un engagement pour une politique un enfant égale une place en crèche, ce qui, après trente ans de majorité telle qu'elle est actuellement, ce que la Municipalité n'a pas été capable de faire, et n'est toujours pas capable de faire. Et nous le regrettons. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à donner un très bon accueil à cet amendement, qui nous apparaît, encore aujourd'hui, très important.

Amendement

Compte 5900.301 (accueil de jour)

Compte	Montant actuel	Amendement	Montant total
5900.301	46 410 500	+4 641 100	51 051 600
5900.303	4 338 100	+433 800	4 771 900
5900.304	5 705 200	+570 500	6 275 700
5900.305	648 500	+64 900	713 400
5900.309	180 900	+18 100	199 000
5900.310	96 100	+9 600	105 700
5900.311	344 300	+34 400	378 700
5900.312	387 500	+38 800	426 300
5900.313	2 290 800	+229 100	2 519 900
5900.314	151 600	+15 200	166 800
5900.315	22 700	+2 300	25 000
5900.316	3 304 900	+330 500	3 635 400
5900.317	79 600	+8 000	87 600
5900.318	4 617 300	+461 700	5 079 000
Charges		+6 858 000	
5900.434	17 163 100	+1 716 300	18 879 400
5900.451	13 788 000	+1 378 800	15 166 800
Revenus		+3 095 100	
Total net		+3 762 900	

Augmentation de charges : 6 858 000 CHF

Augmentation de revenus : 3 095 100 CHF

Augmentation du déficit : 3 762 900 CHF

Compte	Montant actuel	Amendement	Montant total
5901.318	29 655 300	+2 965 500	32 620 800

Augmentation de charges : 2 965 500 CHF

Il est passé à la discussion sur l'amendement Pierre Conscience.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – M. Conscience parle de millions. Justement, parlons-en. Depuis 2011, jusqu'à aujourd'hui, ce sont 10 millions pérennes pour l'accueil de jour. Alors, certes, cela ne va pas à la vitesse souhaitée par Ensemble à Gauche, néanmoins, en huit ans, c'est 2000 enfants supplémentaires qui ont été accueillis ; c'est une augmentation de 31%.

Aujourd'hui, il n'y a pas de temps d'attente pour le parascolaire, pour les enfants en nursery et en garderie. La durée d'attente pour le premier enfant par rapport à la date souhaitée est d'environ 4,2 mois. Il n'y a pas de temps d'attente pour le deuxième enfant. Nous estimons que la situation n'est pas idéale, et c'est pour ça que nous avons déposé le postulat mentionné. Néanmoins – vous pouvez ignorer tout ce que j'ai dit, comme l'a dit M. Conscience –, l'avancée de cette année est de 160 places et, je le répète, depuis 2011, ce sont 10 millions pérennes. C'est plus que 1 million chaque année pérenne pour l'accueil de jour. Une fois que l'on aura le retour sur le postulat Gaillard, on aura une idée d'à quel moment on répondra à toute la demande. Là, on pourra mettre les dernières bouchées doubles pour encore accélérer le retard de la Suisse sur la politique familiale – en tout cas à Lausanne. Nous refuserons cet amendement.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts va également refuser cet amendement. La conciliation entre vie familiale et professionnelle est effectivement quelque chose de très important. Nous n'avons pas une situation entièrement satisfaisante aujourd'hui. Nous n'avons peut-être pas une vue d'ensemble en termes qualitatif et quantitatif de quand on voudra atteindre l'équilibre entre l'offre et la demande, avec quel niveau de qualité. Par contre, nous avons une augmentation très régulière depuis un certain nombre d'années. C'est une priorité de la Municipalité, c'est une politique qui a largement été validée par le Conseil communal, avec une progression annuelle pérenne relativement impressionnante et tenant compte de certaines contraintes financières. Si on avait un budget illimité, évidemment, nous soutiendrions également une augmentation beaucoup plus conséquente, mais avec ces contraintes financières, ce taux de progression annuel est le maximum que nous pouvons assurer aujourd'hui, raison pour laquelle nous n'allons pas soutenir cet amendement.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je remercie mon collègue Brayer pour son brillant plaidoyer pour la Municipalité, dont il se fait le porte-parole.

On a parlé de situation qui n'est pas idéale. C'est évident. Mais c'est bel et bien parce qu'il y a énormément de charges dans d'autres domaines, qu'on ne veut pas couper, qu'on n'arrive pas à mettre plus. Pour l'heure, nous sommes dans la politique des petits pas, avec des augmentations régulières, et cet amendement, qui revient année après année, ressemble fort à ce que je décrivais avant, comme le Hula hoop barbatruc, dans la mesure où ce n'est pas parce qu'on décrète tout à coup qu'il y a une somme incroyable qu'on va trouver les bâtiments, les places, et faire en sorte que, tout d'un coup, cela sort du jour au lendemain. Mais évidemment que nous souhaiterions que cette politique ait plus de moyens, mais, dans la mesure où le budget est déjà au maximum de ce qu'il peut de manière viable, nous allons évidemment refuser cet amendement.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Pour rappel, le budget que nous vous recommandons d'approuver représente près de 3 millions d'augmentation des charges pour l'accueil de jour de l'enfance, avec 350 places qui sont soit créées, soit

qui ont été créées en 2019 et qui sont maintenant pérennisées pour l'ensemble l'année. Du coup, une progression qui est aussi importante.

Peut-être à l'égard de cet amendement périodique, signaler que si on regarde les chiffres de 2016, où le budget était de 92 865 000, et celui d'aujourd'hui, avec des charges de 105 859 000, cela fait une augmentation de 14%. Peut-être le groupe Ensemble à Gauche a la satisfaction d'avoir proposé avant une augmentation de 10% et la Ville la satisfaction de pouvoir vous dire que, depuis le début de la législature, il y a eu une progression de 14%. C'est aussi la création de 430 places depuis le début de la législature, qui permet d'accueillir 8483 enfants.

Dire qu'il n'y a pas de plan de développement pour le Service d'accueil de jour est une erreur. Ce qui est exact c'est de dire qu'effectivement, nous voyons une demande qui évolue, qui augmente et qui, probablement, change aussi par sa nature, puisque de plus en plus, nous répondons aux besoins de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, et ce sont donc d'autres besoins en termes de conciliation et de prévention auxquels nous devons répondre. Dans ce sens, l'offre doit non seulement se développer, mais aussi évoluer dans sa conception. C'est dans ce sens que nous pensons aussi pouvoir prendre le postulat Gaillard et apporter une réponse qui soit plus fine qu'une augmentation linéaire par rapport à une demande qui évolue également.

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'aimerais tout de même rappeler et redire que des éléments du rapport de cette commission au sujet du postulat qui a été évoqué dans la discussion montrent bien que la politique actuelle ne saurait être évaluée comme satisfaisante vis-à-vis des attentes et en réponse au postulant, en réponse aux groupes socialiste, Verts et Ensemble à Gauche, qui ont voté ce texte. Dans ce rapport, nous pouvons lire, selon les propres dires de M. le municipal qu'il y a effectivement des demandes non satisfaites, dont le nombre ne diminue pas, malgré le développement de l'offre. C'est bien là qu'on est face à des problèmes. Je ne vois pas d'autres réponses que des réponses qui consistent à y mettre des moyens supplémentaires.

Ou alors vous allez nous prouver qu'on va pouvoir faire mieux avec le simple fait de continuer cette augmentation, telle qu'elle est prévue par la Municipalité. Mais, visiblement, depuis dix ans, cela ne permet pas d'enrayer les carences en matière de besoins de la population lausannoise en matière d'accueil de jour. De ce point de vue, je remercie notre collègue Miauton d'avoir souligné le fait qu'il s'agissait d'une politique des petits pas. En effet.

Mais pour répondre au fait que ce n'est pas avec 6 millions en une année qu'on va pouvoir répondre à la problématique, mais que c'est bien si le Conseil avait daigné soutenir cet amendement de façon régulière, année après année, alors, on aurait pu avoir les moyens nécessaires pour enrayer le manque structurel de places d'accueil en crèches et garderies.

La cohérence pour essayer d'atteindre cet objectif, que nous avons toutes et tous défendu, en tout cas la gauche de cet hémicycle, que nous sommes nombreux à avoir défendu pour nous faire élire, par cohérence, ce serait bien de donner les moyens budgétaires pour garantir cet engagement. Je vous invite, encore une fois, à soutenir cet amendement.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Dans les questions d'apprentissage comptable, il y avait dans le calcul de M. Pierre Conscience quelque chose qui rappelait un peu les critiques qui avaient été faites à M. Moscheni en début de débat.

La liste d'attente, telle qu'elle était il y a dix ans, et la liste d'attente, telle qu'elle est aujourd'hui, expriment aussi des besoins qui sont différents. Entre une personne qui est inscrite parce qu'elle est reçue par une assistante accueillante en milieu familial et qu'elle souhaite une place dans une crèche-garderie ou une personne qui, il y a dix ans, n'avait simplement pas de place, il y a une différence majeure. Actuellement, nous avons des personnes qui osent déposer des demandes, même si elles ne sont pas prioritaires, dans l'espoir d'être accueillies, alors qu'avant ces demandes n'étaient pas exprimées. Nous

sommes heureux de pouvoir développer une politique d'accueil de jour et de pouvoir répondre à une demande qui, aussi, évolue de cette manière, et d'avoir un rôle, de ce point de vue, pionnier dans ce Canton et dans ce pays.

La présidente : – Monsieur Pierre Conscience, vous avez encore demandé la parole. Est-ce bien nécessaire ?

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'appréciais déjà fort peu le caractère très ramassé des réponses de M. le municipal aux amendements qui sont défendus pour son dicastère. Les autres conseillers municipaux nous ont fait au moins le respect d'y répondre de façon étendue. Pour le reste, je me passe volontiers, monsieur le municipal, de votre cours comptable et de vos réflexions qui en déduisent. Je soulignerai avec un peu de regret le fait que, finalement, vous êtes en train de dire que, parce que la nature de demandes et des manques ne serait pas d'une urgence aussi importante, eh bien, les revendications que nous portons par cet amendement n'auraient pas de valeur et que les demandes des parents seraient moins valables que celles d'il y a dix ans. Je tiens à me mettre en faux avec cette affirmation.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – Les conclusions sont limpides : 12 non, 2 oui, aucune abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Pierre Conscience est refusé par 76 voix contre 6 et 1 abstention.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Commission des finances s'est prononcée de la manière suivante : 11 oui, aucun non, aucune abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers est accepté par 48 voix contre 18 et 21 abstentions.

Il est passé à la discussion sur le budget de la Direction des finances et de la mobilité.

Mme Céline Misiego (EàG) : – Cet amendement propose de débloquer le budget pour permettre l'engagement d'un ou d'une inspectrice fiscal, afin de traquer les personnes fraudant les impôts.

Je pourrais vous faire un grand discours sur la justice fiscale, comme quoi la justice fiscale permet la justice sociale. Je l'ai déjà fait l'année passée et cela n'a pas semblé toucher ce Conseil, de sa droite à sa gauche. Donc, je vais simplement faire court et synthétique. Un inspecteur fiscal rapporte de l'argent. C'est donc une charge qui rapporte du produit ; c'est donc un bénéfice. C'est juste l'économie de base. D'ailleurs, le Conseil fédéral a des chiffres précis : 75 inspecteurs fiscaux supplémentaires auraient rapporté 300 millions par an. A ce titre, je ne vois pas comment vous pourriez refuser cet amendement, mais je suis sûre que vous allez nous l'expliquer.

Amendement

Compte 6900.301 (fraude fiscale)

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
6900.301	4 588 800	+125 000	4 713 800
6900.303	423 200	+11 500	434 700
6900.304	582 200	+15 900	598 100

Augmentation de charges : 152 400 CHF

Il est passé à la discussion sur l'amendement Céline Misiego.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Un agent recenseur a été engagé et porté au budget 2020 au Contrôle des habitants. Avant de monter en puissance dans cette thématique, il est préférable d'attendre le résultat des enquêtes. Nous refuserons cet amendement.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Comme cela a été dit, en effet, nous avons déjà renforcé les contrôles et les possibilités d'intervention en la matière l'année passée. Je pense qu'il est bon de tester le nouveau mécanisme en place ainsi que l'augmentation des ressources avant de partir sur d'autres adaptations du budget. Nous vous invitons donc à refuser cet amendement.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Commission des finances a refusé cet amendement par 9 non, 2 oui et 3 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Céline Misiego est refusé par 71 voix contre 6 et 6 abstentions.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – Je retire à nouveau ma casquette de rapporteur pour soumettre à votre sagacité un amendement. L'essence de cet amendement est de geler le nombre total d'EPT au sein de la Ville de Lausanne à son niveau du budget 2019, hormis les postes financés par des fonds ou par des sources externes, tels que des fonds financés par l'Etat de Vaud, tels qu'une délégation de compétences, comme on peut le voir au Service social, par exemple.

D'un point de vue technique comptable, cet amendement est proposé ici. L'autre option aurait été d'amender l'ensemble des centres budgétaires qui voient leur dotation en personnel augmenter. Avouez que d'un point de vue d'économie de procédure, cela n'aurait pas été très pertinent. L'amendement que je vous soumetts a été validé par le Service des finances concernant sa compatibilité technique avec le reste du budget. De ce point de vue, je remercie les spécialistes qui se sont penchés sur le sujet.

C'est un amendement qui permet de dégager des économies de l'ordre d'environ 2 850 000 francs. Pour celles et ceux qui nous accusent de pratiquer la politique des caisses vides, ou en tout cas qui nous reprochent de vouloir pratiquer la politique des caisses vides, on est très loin d'y parvenir. Force est de constater que cette critique est sans fondement, dès lors que nous proposons des amendements qui réduisent le déficit. Je vous invite évidemment à l'accepter. Cela fait partie de cette logique de priorisation des dépenses au sein de la Ville de Lausanne, dont certains secteurs spécifiques ont appelé de leurs vœux. Je vous invite à joindre l'acte à la parole et à soutenir cet amendement.

Amendement

Compte 6911.308

Compte	Montant actuel	Amendement	Montant amendé
6911.308 correctif masse salariale réduction 50.4 EPT	-17'000'000	-6'048'000	-19'856'000
6911.308 correctif masse salariale suppression financement 26.6 EPT		-3'192'000	
Effet net amendement		-2'856'000	

Il est passé à la discussion sur l'amendement Valentin Christe.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Il faut savoir que cet amendement toucherait principalement les postes qu'une très large majorité de ce Conseil a estimés comme prioritaires, à savoir, dix postes dans le domaine de la sécurité, 2,5 postes pour la mise en œuvre des mesures d'assainissement énergétique des bâtiments scolaires –

il me semble même qu'il y a eu une intervention de votre groupe, monsieur Christe, à ce sujet –, et 12 EPT dans le secteur de la petite enfance. Nous vous invitons à refuser cet amendement.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts va également refuser à l'unanimité cet amendement, qui est un amendement très dogmatique, qui ne tient pas compte effectivement des besoins, et d'un certain consensus d'augmenter les ressources dans le domaine du personnel pour les deux domaines prioritaire, que Mme la municipale vient de citer. On ne va donc, en aucun cas, entrer en matière par rapport à ça.

M. Valentin Christe (PLC) : – Rapidement, puisque l'heure avance, je constate quand même que, dans le budget qui nous est soumis, la Municipalité dit maîtriser la croissance des charges, puisque nous avons une augmentation, alors, sans me lancer dans une analyse concurrente de la comptabilité de la Ville de Lausanne, dans le budget qui nous est soumis, nous aurions une croissance des charges de 0,3% ; mais on constate quand même que la croissance des charges de personnel, pour sa part, est de 0,9%. Donc, nous avons une croissance des charges de personnel qui est bien supérieure à la croissance générale des charges au sein de l'administration communale, ce qui, quand même, doit nous interpeller toutes et tous, parce que ce sont des charges pérennes, qui vont peser lourdement sur les finances publiques à long terme.

On a ensuite parlé de postes prioritaires. Bien sûr, je ne conteste pas que ces postes prioritaires, comme l'accueil de jour ou la sécurité, soient une priorité assez largement partagée au sein de ce Conseil communal. On ne va pas se lancer dans un débat étymologique, mais la notion même de priorité implique que, si on définit certains domaines comme étant prioritaires, c'est que d'autres, par essence, ne le sont plus, sans quoi, si rien n'est vraiment prioritaire, tout l'est, ou l'inverse, et c'est un peu absurde. Donc, quand on définit de nouveaux secteurs prioritaires, c'est que d'autres le sont moins. Nous invitons la Municipalité à réfléchir avec une certaine dotation de postes globale que le Conseil communal lui accorderait, comme c'est sa compétence de le faire, et puis, ensuite, la Municipalité définirait les secteurs dans lesquels les ressources sont mal utilisées, ou de manière peu efficiente, et compenserait de ce côté. Cela n'aurait pas besoin de se faire du jour au lendemain. Cela pourrait se faire sur une certaine durée.

Je relève quand même que se faire reprocher son dogmatisme par les Verts lausannois, c'est quelque chose qui ne manque pas de piquant.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Valentin Christe est refusé par 60 voix contre 12 et 12 abstentions.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Commission des finances accepte le budget de la Direction par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de la Direction des finances et de la mobilité est accepté par 50 voix contre 16 et 20 abstentions.

Il est passé à la discussion sur le budget de la Direction des services industriels.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Comme M. Moscheni, le PLR se fait du souci pour cette direction et sa santé financière. Cela a été relevé ce soir à plusieurs reprises.

Les défis technologiques, l'évolution galopante des nouveautés de toutes sortes dans les nouvelles technologies semblent faire mauvais ménage avec l'inertie propre aux collectivités publiques. Il nous semble, au PLR, qu'une réflexion en profondeur devrait être faite au niveau de la gouvernance des Services industriels.

Rien que le nom « Services industriels » laisse songeur, tant il fait penser à un service, avec tout l'aspect administratif statique qui caractérise un service, alors qu'il s'agit d'une industrie de haute technologie, qui devrait être à la pointe du progrès, voire l'anticiper.

C'est pourquoi nous déposerons un postulat avec d'autres collègues demandant à étudier une nouvelle forme de gouvernance dans cette entité de haute technologie.

M. Romain Felli (Soc.) : – Je m'étonne un peu par le débat soulevé par le PLR sur la gouvernance des SIL, étant donné qu'on vient d'avoir ce débat, à de multiples reprises, grâce à des interventions de M. Moscheni. Surtout, de faire le reproche aux SIL d'être un service qui n'a pas bougé, comme une espèce de dinosaure, alors même que les Services industriels viennent de connaître la plus importante réorganisation de leur structure depuis quinze ans. Précisément, c'est la première fois qu'on a un budget qui est organisé par production, réseaux, patrimoine, etc., plutôt que par Service de l'électricité, Service du gaz, etc. Je trouve ça un peu fort de café.

Mais, sur le fond, vous vous inquiétez des baisses de revenus des Services industriels. Je vous suis, effectivement. Mais il faut peut-être regarder la cause. Or la cause principale est assez simple, c'est la libéralisation du marché de l'électricité, que les partis de droite ont forcé sur la Suisse, depuis une dizaine d'années, qui érode effectivement les revenus des Services industriels.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Cofin propose d'accepter le budget des SIL par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de la Direction des services industriels est accepté par 51 voix contre 28 et 9 abstentions.

Ouverture d'une nouvelle séance sans convocation après minuit

La présidente : – Nous nous trouvons dans une situation particulière, sachant que le préavis sur le budget n'est pas fini. On n'arrivera pas à tenir l'ordre du jour, mais j'aimerais que l'on vote toutes les conclusions du budget 2020 ce soir. Cela me semble indispensable pour ne pas reprendre la discussion demain. Ce qui veut dire que nous devons continuer après minuit pour le vote. Naturellement, je vais vous demander de voter.

Il faut savoir que, si l'on veut faire une double séance demain, c'est trop tard pour commander un buffet – mais c'est extérieur. De plus, on ne gagnera pas beaucoup plus de temps en faisant une séance double demain, c'est clair. Il me semble important qu'on se prononce sur le budget 2020 ce soir.

M. Philipp Stauber (PLC) : – J'aimerais quand même préciser que nous souhaitons voter la conclusion N° 1 à bulletin secret.

La présidente : – Effectivement, ceci va encore prolonger les débats.

Le Conseil, par 64 voix contre 14 et 7 abstentions, accepte d'ouvrir une nouvelle séance sans convocation après minuit.

La séance est suspendue jusqu'à minuit.

La séance est levée à 23 h 50.

Troisième partie

Membres absents excusés : Mmes et MM. Alix Aubert, Claude Calame, Georges-André Clerc, Guy Gaudard, Jean-Daniel Henchoz, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, Laura Manzoni, Céline Misiego, Vincent Mottier, Johan Pain, Sandra Pernet, Marlène Voutat, Diane Wild.

Membres absents non excusés : –

Membres présents	86
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

A 0 h 01, à l'Hôtel de Ville.

Budget de fonctionnement de l'exercice 2020

Plan des investissements pour les années 2020 à 2023

Achat d'actions de Romande Energie Holding S.A. – crédit complémentaire

Augmentation du plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A.

Vente de la participation dans le capital de Mediaprofil S.A. à Mediaprofil Holding S.A.

Préavis N° 2019/45 du 24 octobre 2019

Finances et mobilité, Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion – Reprise

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je répète ma demande : je souhaite que l'on vote la conclusion N° 1 à bulletin secret.

Il est passé à la discussion sur le plan des investissements.

M. Valentin Christe (PLC), rapporteur : – La Commission des finances accepte la conclusion N° 1, par 6 voix contre 3 et 3 abstentions.

La Commission des finances accepte de prendre acte du plan des investissements, par 6 voix contre 3 et 3 abstentions.

M. Alain Hubler (EàG) : – Sachant qu'on peut prendre acte en approuvant ou en désapprouvant, compte tenu du fait que les investissements consentis, notamment en matière d'urgence climatique, ne nous semblent pas suffisants, la minorité de la Commission des finances vous propose de prendre acte du rapport en le désapprouvant.

Il est passé à la discussion sur l'achat d'actions Romande Energie.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – En lisant les raisons pour lesquelles la Municipalité veut investir 5 millions – d'ailleurs, pourquoi investir 5 millions au vu de la situation financière délétère ? – la justification est de dire qu'il y avait un rendement, en termes de dividendes, de 3% sur les actions de la Romande Energie et qu'elle pourrait augmenter sa participation de 2,3% à 3% environ, soit une somme négligeable.

Je souhaite projeter une meilleure idée d'investissement. Si elle veut jouer en bourse, je propose à la Municipalité d'investir dans Swisscom, qui lui permettra d'avoir un rendement de 57% en termes de valorisation de l'action, alors que la Romande Energie a perdu, depuis 2009, 50% de sa valeur, et d'avoir un rendement, en termes de dividendes,

de 4,2% annuel, sur la dernière cotation à 500 francs, au lieu de 3%. En termes de valorisation et de rendement, Swisscom vaut largement mieux que la Romande Energie.

De plus, en bas à droite, près du cercle rouge, on voit le volume d'échanges d'actions : nous sommes à près de 3 milliards pour Swisscom et 21 millions pour la Romande Energie. Un plus gros volume d'échange et une meilleure liquidité sont autant d'arguments disant que c'est un meilleur investissement. Je vous invite donc à refuser cet investissement, qui est une sorte de Las Vegas financier que je n'ai pas bien compris.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Comme la discussion l'a montré lors des séances de la Commission des finances, et je crois que M. Moscheni en fait partie, l'investissement de la Ville de Lausanne dans Romande Energie n'est pas seulement lié aux promesses de rendement, mais à une stratégie énergétique. C'est d'ailleurs un élément de bonne gouvernance entre la Ville de Lausanne et les Services industriels, puisque cette stratégie est connectée au fait que Romande Energie, tout comme la Ville de Lausanne, sont actionnaires d'EOS et sont les deux acteurs importants dans le domaine électrique, dans le canton de Vaud. Il est donc important qu'un axe stratégique vaudois puisse s'exprimer dans la société EOS.

La bonne entente entre Romande Energie et la Ville de Lausanne s'est manifestée à de nombreuses reprises. D'autant plus que, depuis 2005, il existe une convention entre le canton de Vaud, actionnaire principal de Romande Energie, et les communes vaudoises, sous le leadership éclairé de la Ville de Lausanne. Cette convention d'actionnaires garantit la majorité de Romande Energie en mains publiques. La Ville de Lausanne est garante et leader dans la convention en question. Il est de la responsabilité de la Ville de Lausanne de faire appliquer cette convention, lorsque des communes souhaitent vendre leurs actions de Romande Energie ; cela arrive quand elles ont besoin de liquidités. Cette convention vous a été longuement expliquée dans le préavis 2015-62, que M. Moscheni a certainement lu avec attention.

Dans ce préavis, nous expliquions l'importance de cette convention. A l'époque, nous avions demandé ces 15 millions de francs, qui nous permettaient de racheter des actions de communes conventionnées qui étaient dans une détresse financière qu'elles concevaient différemment que la Ville de Lausanne, puisqu'elles vendaient les « bijoux de famille », soit les actions qui étaient très stables et rémunératrices. Nous ne sommes pas dans la spéculation boursière, à laquelle encourage M. Moscheni. Nous sommes dans la détention d'actions d'un distributeur, d'un acteur électrique qui, comme les Services industriels de la Ville de Lausanne, est détenteur d'un réseau de distribution, lequel produit une rémunération absolument stable, puisqu'elle est fixée par le Conseil fédéral, sur préavis de l'Elcom et selon un coût moyen pondéré du capital qui est stable d'année en année. C'est donc davantage un placement de père de famille.

Il est rémunérateur d'investir dans Romande Energie. Je ne saurais dire ce qu'il en serait avec Swisscom. Mais les actionnaires de Swisscom ne sont pas liés par une convention d'actionnaires, contrairement à Romande Energie. En ce qui concerne l'intérêt stratégique de ce placement, la solidarité intercommunale et avec le canton est des arguments qui prévalent dans cette réflexion.

La discussion sur le cautionnement CADOUEST n'est pas utilisée.

La discussion sur la vente d'actions Mediaprofil n'est pas utilisée.

La présidente : – Nous avons une demande de vote à bulletin secret.

La demande de vote à bulletin secret étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Bulletins délivrés : 86 ; bulletins rentrés : 86 ; bulletins nuls : 0 ; bulletins valables : 86.

La conclusion N° 1 est acceptée par 49 voix contre 27 et 10 abstentions.

La conclusion N° 2 est acceptée par 51 voix contre 15 et 16 abstentions.

La conclusion N° 3 est acceptée par 46 voix contre 15 et 15 abstentions.

La conclusion N° 4 est acceptée par 58 voix contre 5 et 21 abstentions.

La conclusion N° 5 est approuvée par 58 voix contre 5 et 21 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/45 de la Municipalité, du 24 octobre 2019 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

Charges CHF 1'812'633'200.-

Revenus CHF 1'765'069'000.-

Excédent de charges CHF 47'564'200.-

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2020 à 2023 ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire du patrimoine financier de CHF 5'000'000.-, portant le montant de CHF 16'927'400.- alloué par le préavis N° 2015/62 à CHF 21'927'400.-, pour l'acquisition d'actions de Romande Energie Holding S.A., timbre fédéral compris, somme à porter au débit de rubrique 120 « Titres » du bilan de la Direction des finances et de la mobilité ;
4. d'autoriser la Municipalité à augmenter le plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. de CHF 3'700'000.- à CHF 6'000'000.-, sous réserve que les communes de Prilly et de Renens en fassent de même ;
5. d'autoriser la Municipalité à vendre la participation dans le capital de Mediaprofil S.A. à Mediaprofil Holding S.A., actionnaire majoritaire, pour le montant de un franc symbolique, et d'une contre-prestation en nature de Mediaprofil S.A. de CHF 60'700.-

La séance est levée à 0 h 30.
